

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA  
RECHERCHE SCIENTIFIQUE



Faculté Des Sciences Economiques, Commerciales  
Et Des Sciences De Gestion  
Départements Des Sciences Financières Et Comptabilité

Mémoire de fin de cycle  
*En vue de l'obtention du diplôme de Master  
En Sciences Financière et comptabilité  
Option : Comptabilité, Contrôle et Audit*

*Thème :*

*L'audit comptable et financier « mission  
légale »  
Au sein du cabinet du commissariat aux  
comptes SPA AB-COMPTA Bejaia*

Présenté par :  
ABDERRAHMANI Rosa  
AICH Sabrina

Encadré par :  
Mr. OUAGHLISSI.M

2021/2022

# *Remerciement*

Au terme de ce travail, nous remercions Dieu le tout puissant pour nous avoir donné la force et la patience pour mener à terme ce travail ;

Nous tenons à exprimer notre *profonde gratitude et nos*

*Vifs remerciements à :*

*Nos familles : qui nous ont encouragé et*

*Soutenu durant toutes nos études ;*

*A Mr OUAGHLISSI.M : notre promoteur, pour avoir accepté*

*De nous guider sur le bon chemin du travail ;*

*Aux membres du jury : pour avoir accepté de juger notre*

*Travail ;*

*Au personnel de SCP AB COMPTA, de nous avoir intégré au sein de leur cabinet ainsi ;*

*A Mr Oukaci Kamel qui nous a beaucoup encouragé et orienté durant ce cycle de master ;*

*A Mr Oukaci Moustafa pour sa patience, sa disponibilité et surtout ses judicieux conseils qui nous ont aidés pour mener à bien notre travail,*

*A Mme Lallam Taous qui nous a donné un vrai exemple de persévérance, de volonté et de courage ;*

*A tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la*

*Réalisation de ce mémoire.*

## *Dédicace*

*A nos très chers parents qui nous ont encouragées durant toute la période de nos études ;*

*Aucune dédicace ne pourrait être assez éloquente pour exprimer ce que vous méritez, vous avez fait plus que ce que des parents pourraient faire pour que leurs enfants suivent le bon chemin dans leur vie et leurs études.*

*On dédie ce modeste travail :*

*A nos chers maris et nos enfants;*

*A nos chères sœurs et frères.*

Roza et Sabrina

## Liste des abréviations

**AGB:** Gulf bank Algeria

**BADR :** Banque de l'agriculture et du développement rural

**BDL :** Banque de développement local.

**BEA :** Banque extérieure d'Algérie

**BNA :** Banque nationale d'Algérie

**CA :** Comptable agréée.

**CAC:** Commissariat aux comptes.

**CACOBATH:** Caisse nationale des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique

**CASNOS:** Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés

**CI :** Contrôle interne.

**CNAS:** Caisse national des assurances salariales

**CNC :** Conseil national de la comptabilité.

**CNCC :** Compagnie nationale des commissaires aux comptes.

**COSO:** Committee of sponsoring organization.

**CRCC :** Conseil régionaux des commissaires aux comptes.

**CSTC :** Conseil supérieur de la technique comptable.

**DA:** Dinar Algérien.

**EC:** Expert-comptable.

**IAASB:** International auditing and assurance standards board.

**IAS :** Les normes comptables internationales.

**IASC:** International accounting standards committee.

**IBS :** Impôt sur le bénéfice des sociétés.

**IFACI:** Institut français de l'audit et de comptabilité

## Listes des Abréviations

---

**IPSU** : Indemnité pour salaire unique

**IRG** : Impôt sur le revenu global.

**ISA** : International standard auditing.

**ISO**: International standards organisation

**ISU** : Indemnité social unique

**NAA** : Normes Algériennes d'audit.

**NEP** : Norme d'exercice professionnel

**PV** : procès-verbal

**SARL** : Société à responsabilité limité.

**SCF** : Système comptable et financier

**TAP** : taxe sur l'activité professionnelle

**TCR** : Tableau de comptes de résultat.

**TVA** : Taxe sur la valeur ajoutée.

## Listes des Tableaux

---

| <b>Tableau N°</b> | <b>Titre</b>   | <b>Pages</b> |
|-------------------|--|--------------|
| <b>01</b>         | évolution de l'objet de l'audit à travers le temps.                  | 8            |
| <b>02</b>         | contenu d'un plan de mission.  | 44           |
| <b>03</b>         | bilan actif de la SARL X au 31/12/2020.                              | 58           |
| <b>04</b>         | bilan passif de la SARL X au 31/12/2020                              | 59           |
| <b>05</b>         | compte de résultat de la SARL X au 31/12/2020.                       | 60           |
| <b>06</b>         | flux de trésorerie de la SARL X au 31/12/2020                        | 62           |
| <b>07</b>         | tableau de variation des capitaux propres de la SARL X au 31/12/2020 | 63           |
| <b>08</b>         | actifs non courants  | 67           |
| <b>09</b>         | actif courant  | 69           |
| <b>10</b>         | capitaux propres   | 72           |
| <b>11</b>         | répartition du capital social  | 73           |
| <b>12</b>         | passifs courants   | 74           |
| <b>13</b>         | les charges  | 77           |
| <b>14</b>         | les produits   | 80           |
| <b>15</b>         | les cinq rémunérations les plus élevées                              | 82           |
| <b>16</b>         | les résultats nets des cinq derniers exercices                       | 84           |

### Listes des Figures

| <b>Figure N°</b> | <b>Titres</b>                           | <b>Pages</b> |
|------------------|---|--------------|
| <b>01</b>        | illustration de la méthode de sondage   | 16           |
| <b>02</b>        | les symboles usuels                     | 18           |
| <b>03</b>        | étapes de réalisation d'une mission CAC | 40           |
| <b>04</b>        | objectifs du contrôle interne           | 46           |
| <b>05</b>        | illustrant les étapes de l'évaluation   | 48           |

---

# **Introduction Générale**

---

## Introduction générale :

L'organisation ou plutôt l'entreprise de par sa fonction, poursuit des objectifs qui se résument à la recherche du profit. Atteindre un tel objectif est le souhait de tout ceux qui participent à son financement. L'entreprise se distingue des autres agents économiques, par son rôle productif qui est soumis à un environnement purement instable, et qui fait appel à divers moyens afin de réaliser ses objectifs.

Les enjeux de sécurité financière deviennent de plus en plus complexes, et la survie d'une entreprise dépend essentiellement de sa capacité à maîtriser l'environnement<sup>1</sup>. Les performances et les résultats de l'entreprise sont aussi dans la ligne de mire d'autres utilisateurs de l'information financière de l'entreprise. On peut citer à titre d'exemple :

- Les cadres dirigeants : qui utilisent l'information financière pour prendre des décisions afin d'assurer une meilleure gestion de l'activité de l'entreprise
- Les propriétaires (actionnaires, associés, etc.) : qui s'intéressent plutôt au résultat réalisé afin de mesurer la rentabilité de leurs capitaux,
- Les salariés : afin d'être rassurer sur la pérennité de leur emploi,
- Les tiers (clients, fournisseurs, banques, Etat, etc..) : qui ont des relations avec l'entreprise.

De ce qui précède, l'entreprise est dans l'obligation de fournir des informations qui répondent aux besoins de chaque utilisateur. Ses informations dont la qualité doit être irréprochable ne peuvent être assurées que par les services d'un auditeur. Pour s'assurer de la fiabilité et la régularité des informations fournies dans ses états financiers, la société se dote d'un système de contrôle interne qui contrôle, oriente et dirige raisonnablement l'entité.

Anciennement le premier type d'information qui a été recherché était l'information comptable et financière dont l'importance était primordiale. Ainsi la première forme d'audit qui a vu le jour était l'audit financier externe, répondu au sein du secteur privé au même moment les auditeurs ont fait leurs apparitions, ils ont pour tâche de rassurer les détenteurs de capitaux contre tout abus des gestionnaires. L'audit comptable et financier constitue la forme la plus ancienne et la plus connue. Au fil des âges, le métier d'audit a fini par toucher tous les aspects de l'entreprise : audit social, audit juridique, audit fiscal, audit industriel, etc...

---

<sup>1</sup> L'environnement d'une entreprise représente l'ensemble de tous les facteurs externes susceptibles d'influencer la rentabilité et le succès de l'activité d'une entreprise. L'évolution de ces facteurs provoque l'apparition de risques ou d'opportunités.

En général, un audit est un examen effectué par des professionnels compétents, par rapport à des normes préalablement établies pour vérifier les informations fournies par l'entreprise, et pour évaluer les opérations et les systèmes mis en œuvre.

En tant qu'outil de contrôle, l'audit externe est une activité d'analyse, qui peut être réalisée de manière routinière ou obligatoire sur différents aspects d'une organisation, afin de se prononcer sur la fiabilité des informations produites et leur correspondance à la réalité de l'entreprise. Contrairement à un audit interne, ce type d'audit est réalisé par un organisme extérieur à l'entreprise (le cabinet d'audit), qui peut détecter des failles dans le système audité et s'assurer que les parties prenantes (actionnaires, salariés, clients, fournisseurs, prêteurs, investisseurs, pays) sont bien sécurisées, cet audit est une représentation a posteriori de la fiabilité des informations qui leur sont communiquées par les dirigeants au travers des documents comptables et financiers.

Alors, l'audit externe ou bien l'Audit légal « commissariat aux comptes » est exercé par un professionnel compétent et indépendant appelé commissaire aux comptes, il intervient dans certaines entités (fixer par la loi) pour assurer aux actionnaires, aux salariés et aux tiers que les états financiers qui leur sont présentés sont fiables, donnent une image fidèle de la situation financière et de la performance de l'entreprise.

Conformément au code de commerce, le commissaire aux comptes est nommé par les statuts d'entreprise ; en assemblée générale constitutive (le procès-verbal doit désigner un ou plusieurs CAC pour la société) ; par décision de justice (le CAC est nommé par l'ordonnance du président du tribunal du siège de la société), pour un mandat déterminé (trois ans renouvelables une seule fois).

L'objectif de ce travail est de fréquenter cette activité, pour évoluer nos connaissances et d'avoir un aperçu clair et approfondi sur la mission du commissaire aux comptes, ses fondements, ses objectifs, ses conditions, sa démarche, ses outils et ses responsabilités. Ce qui nous a poussés à poser différentes questions, auxquelles nous allons essayer de répondre durant notre travail.

De ce qui précède, une question centrale fera l'objet de notre étude et qui constituera la problématique du travail :

**A quoi consiste l'audit comptable et financière ? Comment l'auditeur légal peut-il certifier les informations des états financiers ? Et comment formuler son opinion ?**

De cette problématique, découle un certain nombre de questions sous-jacentes, que nous devons prendre en considération, afin de mieux interpréter nos réponses à savoir :

- En quoi consiste l'audit en général et suivant quelles références est-il pratiqué?
- Quel est l'importance de l'audit au sein de l'entreprise ?
- Quels sont les caractéristiques que doit avoir un auditeur externe légal (commissaire aux comptes) ?
- Quelle est la démarche que suit un professionnel pour réaliser sa mission d'audit légal sur une entreprise ?
- Quels sont les outils et étapes du déroulement de la mission du commissaire aux comptes dans son intervention légale ?

Pour répondre à ces questions, on a formulé les hypothèses suivantes qui restent à affirmer ou à nier tout au long de notre recherche et qui sont :

- H1 : L'audit permet de confronter tous les dysfonctionnements et maîtriser les zones de risques qui représentent des entraves devant les objectifs cités par l'entreprise.
- H2 : L'audit légal est une profession réglementée pratiquée par référence à des textes et aux lois.
- H3 : La réussite d'une mission d'audit dépend d'une bonne planification et d'une organisation des travaux affectés.
- H4 : L'audit légal est un audit externe obligatoire pratiqué par un acteur extérieur à l'entreprise appelé CAC, il vise à certifier que les comptes annuels d'une entité sont réguliers et sincères ;
- H5 : Pour mener à bien une mission d'audit légal, le CAC suit une démarche bien structurée, disposée de certaines techniques et qui s'articule en grandes étapes de l'acceptation de la mission à la formulation de son opinion ;

Afin de pouvoir répondre aux questions et mener à bien ce travail, on a axé la démarche sur une approche qui consiste dans un premier temps à consulter des ouvrages, articles, et rapports portant sur le sujet. Dans un second temps effectuer un stage de formation pratique dans un cabinet d'expertise-comptable (commissaire aux comptes) pour participer et prendre part à une mission d'audit externe établie par des professionnels. L'essentiel des informations recueillies sont rédigées dans le présent document.

Dans le cadre de la réalisation de notre mémoire, nous avons choisi de structurer notre travail en trois chapitres principaux.

## Introduction générale

---

D'où le travail sera reparti en trois chapitres, en allant du général au particulier. Le premier chapitre portera sur : le cadre conceptuel et théorique d'audit, le second tentera de mettre en évidence la pratique du commissariat aux comptes et le troisième chapitre sera réservé à l'illustration de la pratique de l'audit externe sur entreprise par un cas pratique qui sera réalisé au sein d'un cabinet d'audit.

---

# **Chapitre I : Cadre conceptuel et théorique d'audit**

---

## **Introduction :**

Dans tout travail de recherche, il est nécessaire de retenir des aspects théoriques pour en faciliter la lecture. Afin de comprendre plus précisément notre thème, il est nécessaire de définir et de donner plus de clarification au terme évoqué dans le premier chapitre.

A cet effet, nous commencerons par un chapitre qui sera divisé en deux sections, la première section reprend les généralités sur l'audit : historique et son évolution, les différents types d'audit et les outils de l'auditeur. La deuxième section aborde les fondements de l'audit comptable et financière : les fondements théoriques, objectifs et normes d'audit comptable et financière.

## **Section1 : Aspect de base sur l'audit**

Pour mieux cerner la notion d'audit, nous allons essayer d'aborder, de manière générale, les éléments historiques de cette forme de contrôle, son évolution et par la même occasion, donner quelques définitions, énumérer les différents types d'audit et de citer ses outils.

### **1.1. Historique d'audit et son évolution :**

Les premières démarches de normalisation et de contrôle des comptes remontent à l'Antiquité. Les Sumériens du deuxième millénaire avant J.C. avaient déjà compris l'utilité d'établir une information objective entre partenaires économiques.

Le fameux code d'Hammourabi ne se contentait pas de définir des lois commerciales et sociales générales, mais mentionnait explicitement l'obligation d'utiliser un plan comptable et de respecter des normes de présentation afin d'établir un support fiable de communication financière. Plus tard, dès le IIIème siècle avant J.C., les gouverneurs romains ont nommé des questeurs chargés de contrôler les comptabilités de toutes les provinces.

C'est de cette époque que provient l'origine du terme « audit », dérivé du latin audire qui veut dire « écouter ». Les questeurs rendaient en effet compte de leur mission devant une assemblée constituée d'« auditeurs » (Raffegau, Dufils, & Ménonville, 1994).

Par la suite, le développement des pratiques de contrôle des comptes a accompagné l'évolution générale des structures économiques et des grandes organisations administratives et commerciales.

Les méthodes évoluent conjointement à la notion de contrôle interne dont les principaux développements furent les suivant<sup>2</sup> :

### **Phase 1 : la crise de 1929 « audit de régularité » :**

La crise fait apparaître le déphasage existant entre la « valeur de marché » et la valeur intrinsèque des entreprises dans un cadre peu réglementé. Les investisseurs sont ruinés, aussi il faut redonner confiance au marché. La notion de contrôle comptable s'impose alors. Compte tenu d'un cadre réglementaire plus exigeant (instauration d'un véritable contrôle des comptes des sociétés cotées en bourse,

Diffusion aux actionnaires d'informations financières...). Le contrôle interne est balbutiant, il s'agit avant tout d'un contrôle de régularité par rapport aux normes comptables.

### **Phase 2 : entre la crise de 1929 et les années 1960 « audit de conformité » :**

C'est l'ère des multinationales modernes. On assiste à un mouvement de forte décentralisation des centres de décisions (filiales installées à l'étranger avec des regroupements géographiques au niveau des continents). Le système repose largement sur les délégations et l'utilisation de manuels de procédures « groupe ». L'attitude des sièges sociaux est d'accroître les contrôles afin de contenir mère. Les contrôles mis en œuvre sont avant tout des contrôles de conformité aux procédures définis par le « groupe ».

### **Phase 3 : des années entre 1960 aux années 1980 « audit d'efficacité » :**

On assiste à l'extension du contrôle interne à des notions d'efficacité, de qualité voire d'efficience compte tenu d'un environnement concurrentiel accru. En plus des contrôlés de conformité et de régularité garantissant la sécurité, les entreprises doivent être performantes. Le contexte est celui de la restructuration après les « chocs pétroliers » des multinationales américaines par apport à la percée de la concurrence. Les procédures ne doivent plus

---

<sup>2</sup>BERNARD GRAND BERNARD VERDALLE, (1999) : « Audit comptable et financier » Ed : economica, P20.P21. P22

simplement être appliquées, elles doivent être efficaces afin d'assurer à l'entreprise un avantage concurrentiel.

C'est l'ère des regroupements de moyens et de chasse aux « gaspillages ».

## **Phase 4 : des années entre 1980 aux années 1990 « audit de management » :**

Des pans entiers de l'industrie américaine sont secoués (général Motors, IBM...) les ressources de l'entreprise doivent alors être mobilisées pour appliquer la politique de restructuration des « grand patrons » qui viennent d'être nommés (patrons providence ». Les « process » (cycles et fonctions de l'entreprise) doivent être contrôlés et rationalisés mais également correspondre aux politiques décidées par les managers.

## **Phase 5 : depuis 1990 « instauration des comités d'audit » :**

De nombreux scandales sont venus ébranler la confiance portée sur système de contrôle interne et la moralité des dirigeants des grandes entreprises (caisses d'épargne américaines...) il convient de retrouver une éthique dans le déroulement des affaires (état d'esprit). L'efficacité, l'efficience des « process » sont toujours recherchées mais dans un contexte où les décisions du management sont-elles mêmes contrôlées.

En outre, l'importance donnée à la revue des procédures de fonctionnement de l'entreprise s'accroît progressivement pour devenir aujourd'hui primordiale.

En effet, face à l'augmentation de la taille et de la complexité des entreprises, les auditeurs ont peu à peu assimilé l'intérêt de la qualité des procédures internes pour s'assurer de la fiabilité des informations produites par le système comptable. Le rôle de l'audit moderne, résultat de cette évolution historique, est aujourd'hui suffisamment stabilisé aux yeux de la profession pour qu'elle puisse en proposer une définition précise à la lumière des pratiques constatées.

### **1.1.1 Evolution de l'audit à travers le temps :**

L'audit au sens que l'on connaît actuellement a subi plusieurs évolutions à travers le temps, ce que nous allons voir à travers le tableau qui suit.

**Tableau 01 : évolution de l'objet de l'audit à travers le temps**

| Période                   | prescription de l'audit                      | Auditeurs   | objectifs de l'audit  |
|---------------------------|--|---|---|
| 2000 ans avant J.C à 1700 | rois, empereurs, églises et états            | clercs ou écrivains                                     | punir les voleurs pour détournement de fonds, protéger le patrimoine  |
| 1700 à 1850               | Etats, tribunaux commerciaux et actionnaires | Comptable   | réprimer les fraudes, punir les fraudeurs, protéger le patrimoine   |
| 1850 à 1900               | Etats et actionnaires                        | professionnels de la comptabilité ou juristes           | éviter les fraudes et les erreurs et attester la fiabilité du bilan   |
| 1900 à 1940               | Etats et actionnaires                        | professionnels d'audit et de comptabilité               | éviter les fraudes et les erreurs et attester la fiabilité des états financiers historiques   |
| 1940 à 1970               | Etats, banques et actionnaires               | professionnels d'audit et de comptabilité               | attester la sincérité et la régularité des états financiers historiques,  |
| 1970 à 1990               | Etats, tiers et actionnaires                 | professionnels d'audit et de comptabilité et du conseil | attester la qualité du contrôle interne et le respect des normes d'audit  |
| à partir de 1990          | Etats tiers et actionnaires                  | professionnels de l'audit et du conseil                 | Attester l'image fidèle des comptes et la qualité du contrôle interne dans le respect des normes et protection contre la fraude internationale, |

Source : KHELASSI REDA, Audit interne, Houma, Alger, 2005, P22.

## 1.1.2. Notion sur l'audit :

Audit vient du latin « audire » qui signifie « écouter » ; le verbe anglais « to audit » est traduit par « vérifier, surveiller, inspecter »<sup>3</sup>. Les organisations économiques ont toujours été contraintes à se faire contrôler. Les professionnels de l'audit ont défini l'audit comme suit :

« Un processus critique, méthodique et documenté, effectué par un professionnel compétant et indépendant, permettant de recueillir des informations objectives, pour déterminer dans quelle mesure les éléments du système cible satisfont aux exigences du référentiel du domaine concerné ou aux critères d'audit ».<sup>4</sup>

« Un examen, mené par un professionnel indépendant, en vue de donner, sur l'objet examiné une opinion sur la concordance de cet objet avec le référentiel applicable. »<sup>5</sup>

La définition retenue et qui sera commenté par la suite est la suivante :

« L'audit est l'examen professionnel d'une information en vue d'exprimer sur cette information une opinion responsable et indépendante par référence à un critère de qualité ; cette opinion doit accroître l'utilité de l'information »<sup>6</sup>

### a) L'audit est un examen professionnel

L'audit est un processus d'examen critique dont le caractère professionnel se manifeste par :

- La compétence du professionnel découlant d'une formation et d'une expérience pertinente ;
- L'utilisation d'une méthodologie, de techniques et d'outils pour conduire l'examen (AHOUANGANSI, sd).

### b) L'audit porte sur des informations

La notion d'informations est conçue de façon extensive. L'audit porte sur :

<sup>3</sup> WHANNOU.S, « Audit comptable et financier », Support de cours master, ESGIS p1

<sup>4</sup> BERTIN ELISABETH, GODOWSKI CHRISTOPHE ET KHELASSI REDHA, (2013), « manuel Comptabilité & Audit conforme au SCF », Berti Editions, Alger., P526

<sup>5</sup> BURLAUD ALAIN et al, (2012), « Comptabilité et audit », Foucher, Malakoff, P431

<sup>6</sup> BERNARD.G, Audit financière, Guide pour l'audit de l'information financière des entreprises, Ed Dunod, Paris, P25

- Des informations analytiques ou synthétiques ;
- Des informations historiques ou prévisionnelles ;
- Des informations internes ou externes à l'entité émettrice ;
- Des informations quantitatives, qualitatives ou techniques etc.

### c) L'expression d'une opinion responsable et indépendante

L'opinion formulée par l'auditeur est une opinion responsable car elle l'engage de façon personnelle. Elle peut être complétée par la formulation de recommandations.

### d) La référence à des critères de qualité

L'expression d'une opinion implique toujours la référence à des *critères de qualité* :

- **La régularité** : qui est la conformité à des règles, procédures et principes qui peuvent être internes ou externes à l'entité émettrice de l'information (on parle aussi d'audit de conformité). Ex règles comptables, droit fiscal, droit social, etc.

- **La sincérité** : (ou fidélité) avec laquelle les faits sont traduits dans l'information. C'est l'objectivité et la bonne foi dans l'application des règles et procédures.

- **L'efficacité** : il s'agit d'un ensemble de critères qui sont eux-mêmes susceptibles de se combiner avec les critères de régularité et de sincérité. Ils sont généralement décomposés en trois (03) éléments (parfois désignés sous l'expression « les trois E ») :

1. **Economie** : dans l'acquisition des ressources humaines et matérielles mises en œuvre dans un projet

2. **Efficacité** : mesure dans laquelle les buts visés ou les effets recherchés ont été atteints ;

3. **Efficienc**e : rapport entre les biens ou services produits d'une part et les ressources utilisées pour les produire d'autre part.

## 1.2. Les différents types d'audit

Ce présent titre a pour objectif de définir les différentes formes d'audit, tout en soulignant que les formes d'audit diffèrent par rapport à la fonction de la mission, la fonction de l'entité auditée et la fonction de l'intervenant.<sup>7</sup>

### 1.2.1 En fonction de l'entité auditée

Ce type d'audit est mené dans les sociétés commerciales, en particulier les sociétés anonymes. Il est exercé dans toutes les catégories d'entités y compris celles relevant du secteur non lucratif ou du secteur public (les associations).

### 1.2.2 En fonction de l'objectif de la mission

On peut citer trois types d'audit :

#### a- Audit de gestion

Sa finalité est de porter un jugement critique sur une opération de gestion ou la performance d'une ou plusieurs personnes. Il a pour objectif d'apporter les preuves d'une fraude, malversation ou d'un gâchis.<sup>8</sup>

#### b- Audit opérationnel

Ce type d'audit comprend toutes les missions qui visent à améliorer les performances de l'entreprise. Il analyse les risques et les déficiences existantes dans le but de donner un conseil, de faire des recommandations, de mettre en place les procédures ou de proposer des nouvelles stratégies.

---

<sup>7</sup>- BERNARD.G, Audit financière, Guide pour l'audit de l'information financière des entreprises, Ed Dunod, Paris, P25, 28.

<sup>8</sup> - ARNAUD DYAN, (1999) : « le coordonnateur Générale et autre coordonnateur », Ellipses Edition Marketing, universités francophones. P885.

### c- Audit financier

C'est l'examen critique des informations comptable, effectué par un expert externe indépendant en vue d'exprimer une opinion motivée sur les états financiers : il vérifie leurs sincérités, régularités, conformités et leurs aptitudes à refléter une image fidèle de l'entité.

Les principaux objectifs de l'audit-comptable et financiers sont :

- Disposer d'une information financière fiable ;
- Apprécier l'organisation comptable afin d'en déceler les insuffisances ;
- Prévenir les fraudes et des détournements.

### 1.2.3. En fonction de l'intervenant

On peut citer deux types d'audit :

#### a- Audite interne

Le contrôle interne est le processus mis en œuvre par le conseil d'administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destinée à fournir l'assurance raisonnable quant aux objectifs suivants : la réalisation et l'optimisation des opérations, la fiabilité des opérations financières et la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

L'objectif principale du contrôle interne est d'analyser, surveiller, détecter et de prévenir les risques auxquels les entreprises sont confrontées.

L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne une organisation ou une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, contribue grandement à créer de la valeur ajoutée.

#### b- Audit externe

L'audit externe est un examen des états financiers d'une entité conduit par des professionnels externes qui sont nommés commissaires aux comptes, expert-comptable et comptables agréés dans le but d'exprimer une opinion sur la capacité des états financiers, fournir une image fidèle de la situation financière de l'entité et sa performance et de sa conformité vis-à-vis la réglementation.

La mission du contrôleur externe est de vérifier, d'exprimer une opinion sur les comptes et s'assurer que ces derniers traduisent bien les opérations réalisées dans leurs intégralités et qu'ils donnent une image fidèle de l'entité et qu'ils soient conformes au référentiel comptable utilisé<sup>9</sup>.

On distingue deux formes d'audit externe :

### **A. Audit contractuel :**

L'audit contractuel consiste en un examen et un contrôle mené par un professionnel des informations sur une activité de l'entreprise. L'examen et l'analyse des informations sont effectuées selon des critères et par des méthodologies précises.

L'audit financier est le plus connu des audits contractuels. L'ordre des experts-comptables (OEC) définit l'audit financier comme un « examen auquel procède un professionnel compétent et indépendant en vue d'exprimer une opinion motivée sur la régularité et la sincérité du bilan du compte de résultat et des informations annexes aux comptes annuels d'une entreprise ». La mission d'audit contractuel concerne, en principe, les entreprises qui n'ont pas l'obligation légale de recourir au service d'un commissaire aux comptes.

Les comptes d'une entreprise doivent être conformes et reflétés une image réelle et juste du patrimoine, du résultat et de la situation financière de l'entreprise. Ainsi, un contrôle externe des comptes par un audit contractuel est important. L'audit contractuel a pour objectif d'émettre une opinion sur les comptes d'une société. Il peut avoir lieu pour évaluer une entreprise, lors d'une restructuration de l'entreprise, lors d'une fusion de sociétés...

Les termes de la mission d'audit contractuel sont libres contrairement aux missions d'audit imposées et définies par la loi. L'auditeur peut intervenir, selon la demande de son client, pour auditer l'entreprise, une de ses filiales ou même une entreprise que son client souhaite acquérir.

Les missions d'audit contractuel étant libres, elles doivent être définies avec l'entreprise dans une lettre de mission. Il faut ainsi préciser l'objet, le périmètre, les moyens mis en œuvre, le planning d'intervention, le budget, etc.

---

<sup>9</sup> - CARASSUS.D, « Principe d'audit et de contrôle interne », Ed Casteilla, 3ème Ed, France, P15.

En principe, l'audit contractuel est assuré par un expert-comptable qui peut également être commissaire aux comptes. Bien qu'il n'intervienne pas dans le cadre d'un audit légal, il doit respecter les normes de travail de la profession et de son Code de déontologie.

L'auditeur doit avoir une certaine compétence professionnelle (formation diplômante et expérience professionnelle). Il doit également utiliser une méthodologie, des techniques et des outils pour mener à bien sa mission. La méthode d'évaluation doit être appropriée à la taille, au métier, et au contexte de l'entreprise et de l'opération envisagée (fusion, restructuration...).

L'audit contractuel est encadré dans le contrat entre le client et l'auditeur. En effet, l'audit contractuel est externe et réalisé à la demande d'une entreprise, pour des fins qui sont définies dans le contrat avec l'auditeur<sup>10</sup>.

### **B. Audit legal**

L'audit légal des comptes revient à émettre une opinion confirmant que les comptes fournissent une image fidèle de la situation économique d'une entreprise et des résultats de l'exercice écoulé. Cette mission de vérification est menée par un commissaire aux comptes. L'audit légal permet aussi de prévenir et de réduire les risques à travers l'appréciation des procédures.

L'audit légal mené par le commissaire aux comptes doit notamment :

- ❖ Garantir l'égalité de traitement entre les actionnaires ;
- ❖ Permettre la certification des comptes sociaux et/ou consolidés ;
- ❖ Prévenir les difficultés des entreprises ;
- ❖ Révéler, le cas échéant, les faits délictueux au procureur de la République : sa

responsabilité ne peut pas être engagée au titre de cette révélation sauf si cette dernière procède d'une intention malveillante du commissaire aux comptes. C'est le cas notamment en cas de révélation abusive dont le seul but est de nuire à son client.

---

<sup>10</sup> - CARASSUS.D, Idem

L'audit légal concerne aussi :

- Le commissariat aux apports. Dans ce cas, il s'agit d'évaluer la valeur d'un bien apporté en nature, d'un service ou d'un avantage afin de déterminer le nombre de parts ou d'actions qu'un associé se verra attribué en contrepartie de cet apport.

- Un commissaire à la fusion est aussi nommé dans le cas de rapprochement entre deux ou plusieurs sociétés.

- Un commissaire à la transformation est aussi désigné en cas de modification de la forme juridique d'une société.

### 1.3. Les outils de l'auditeur :

L'auditeur pour mener à bien sa mission, mis à sa disposition un certain nombre d'outils qui doit être soumise au respect des normes d'audit. Ce sont des aides conceptuelles et matérielles à la préparation, à la formalisation et à la synthèse des travaux.<sup>11</sup>

Ces outils permettent à l'auditeur de soulever les erreurs, d'identifier les faiblesses, le dysfonctionnement des différentes activités réalisées par le personnel de l'organisation afin de recommander des améliorations utiles sous formes de réserves. Nous exposons ici de façon succincte quelques outils les plus utilisés par les auditeurs :

#### 1.3.1. L'interview

L'interview est un outil qui s'avère être très efficace pour amasser une quantité importante d'informations en un laps de temps réduit. Il est fréquemment utilisé et ne doit pas être confondu avec des conversations et des questions. L'interview est un entretien que l'auditeur effectue avec l'audité, en vue de l'interroger sur son travail, l'étendue de son pouvoir, le déroulement des opérations, les documents utilisés, les anomalies rencontrées, etc.

#### 1.3.2. Le sondage statistique

La méthode des sondages permet d'obtenir facilement des informations sur une population très importante par l'observation d'une partie de celle-ci, ce qui est très utile

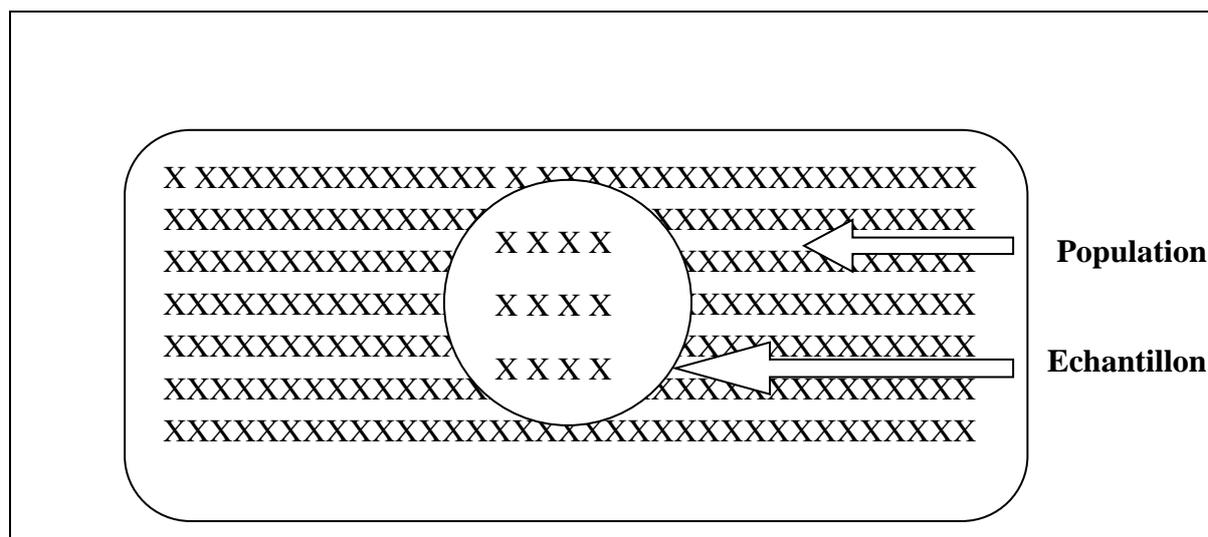
---

<sup>11</sup> - BURLAUD ALAIN et al, (2012), « Comptabilité et audit », Foucher, Malakoff, P436.

quand une population ne peut pas être observée à l'aide d'un outil informatique. La population peut être en audit, un solde de compte ou toute autre catégorie d'objets.

On observe un caractère sur lequel porte l'analyse puis on extrapole la conclusion à la population entière.

**Figure N° 01 : illustration de la méthode de sondage**



Source : réalisé par nos soins.

### 1.3.3. Le rapprochement

Le rapprochement ou le recoupement de deux sources d'une même information permet de valider la véracité de cette information. Le rapprochement peut se faire entre deux sources disponible à l'intérieur de l'entreprise (stock comptable / inventaire physique, bon de livraison du fournisseur / bon d'entrée en stock du magasinier, bon de commande de l'entreprise / facture du fournisseur) ou par confirmation auprès des tiers (confirmation auprès des fournisseurs, clients, banque...etc).

### 1.3.4. L'observation

Une observation est la constatation de la réalité instantanée de l'existence et du fonctionnement : d'un bien, d'un processus, d'une transaction, d'une valeur. L'observation se pratique au terrain, c'est-à-dire, dans les bureaux, les guichets, l'usine, l'entrepôt, la salle de coffre, etc. L'observation s'exerce sur les actifs (corporel ou incorporel), les documents et particulièrement sur les procédures.

**1.3.5. La grille d'analyse des tâches**

Elle va véritablement relier l'organigramme fonctionnel à l'organigramme hiérarchique et justifier les analyses de postes. Tous ces documents reflétant une situation à une date donnée, il en est de même de la grille d'analyse des tâches, qui est la photographie à un instant T de la répartition du travail. Sa lecture va permettre de déceler sans erreur possible les manquements à la séparation des tâches et donc d'y porter remède. Elle permet également de faire le premier pas dans l'analyse des charges de travail de chacun<sup>12</sup>.

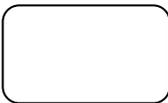
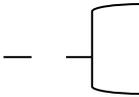
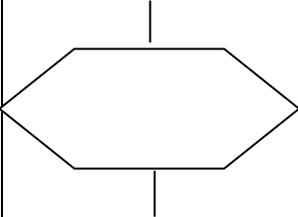
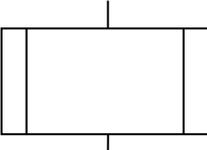
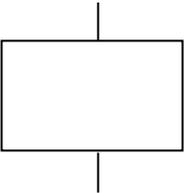
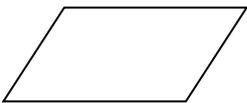
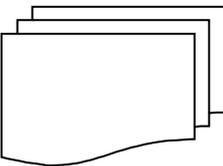
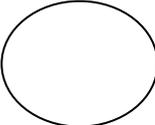
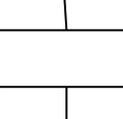
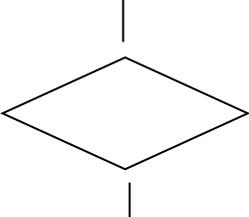
**1.3.6. Le diagramme de circulation (Flow Chart)**

Le diagramme de circulation est une technique de description des procédures. Il présente la circulation des documents au sein de l'entreprise, depuis leur création jusqu'à leur réception finale. Ceci permet à l'auditeur de savoir combien d'exemplaires d'un document ont été créés ? Qui les réceptionnent ? Qu'en font-ils ? ...etc. Toutes ces questions posées permettent à leur tour d'identifier les documents inutilisés, les absences de contrôle et les traitements redondants. Le diagramme de circulation est une méthode qui permet de représenter graphiquement les modes opératoires de l'entreprise. Cette méthode facilite la compréhension des procédures de l'entreprise.

---

<sup>12</sup> - KhelassiReda ; op.cit., p355-357

Figure N° 02 : les symboles usuels

| Symboles  | Désignation  | Symboles   | Désignation   |
|---|--|--|---|
|    | Début/fin<br>Début/fin d'un<br>Organigramme,<br>sous-programme,<br>programme principale.   |    | Commentaire<br>Permet de préciser<br>des éléments sur<br>n'importequelle<br>symbole |
|    | Initialisation préparation<br>Opération qui<br>détermine<br>partiellement ou<br>complètement la voie à<br>suivre dans un<br>embranchement ou un<br>sous-programme. |    | Sous- programme<br>Trop complexe pour<br>n'être qu'une<br>opération.                |
|   | Traitement ou action<br>Opération au groupe<br>d'opération sur des<br>données,<br>instruction...etc.   |   | Nouveau document  |
|  | Entrée ou sortie<br>Lecture sur une entrée<br>ou écriture sur une<br>sortie.   |  | Document spécifique<br>en plusieurs<br>exemplaires.                                 |
|  | Renvoi<br>Assure la continuité<br>d'une ligne.   |  | Archivage définitif.  |
|  | Symbole de circulation   |  | Archivage provisoire  |
|  | Embranchement ou<br>teste logique<br>Teste à effectuer sur un<br>état avec une réponse<br>« binaire » vrai ou faux   |  |   |

Source : RENARD Jacques, Théorie et pratique d'audit interne, 7ème édition d'organisation, Paris, 2010, P364.

**1.3.7 La piste d'audit**

La piste d'audit est un ensemble de procédures internes, un outil de contrôle comptable, applicable aux comptabilités informatisées, permettant de reconstituer chronologiquement les événements de gestion, de justifier toute information en remontant du document de synthèse à la source par un cheminement ininterrompu et de conserver tous les mouvements. Il s'agit de remonter les opérations en sens contraire, à partir d'un résultat pour en trouver l'origine. Ceci implique :

- que les pièces justificatives soient conservées et datées.
- que des procédures de sauvegarde informatiques soient mises en place.
- que les traces informatiques soient utilisables.

Le développement de cette section nous a permis d'avoir une idée générale sur l'audit, son évolution dans le temps, de conclure que l'audit est une notion très vaste qui a des origines très lointain et qui a donné naissance à plusieurs types d'audit avec le temps. Dans la prochaine section, notre travail se focalise plus précisément sur l'audit comptable et financier.

**Section 2 : Les fondements de l'audit comptable et financière**

L'exécution de toute tâche d'audit, quel que soit son objectif, implique préexistence de règles formelles précises connues et acceptées par l'émetteur, et destinataire des informations vérifiées.

Dans cette section nous allons aborder les fondements théoriques de l'audit comptable et financier, par la suite citer les objectifs de l'audit comptable et financière, et pour terminer la section nous procéderons aux normes d'audit comptable et financière.

**2.1. Les fondements théoriques de l'audit comptable et financière :**

L'audit comptable et financière trouve son fondement théorique dans la théorie de l'agence et la théorie de la connaissance commune.

**2.1.1. La théorie de l'agence :**

La théorie d'agence définit la problématique de la divergence d'intérêts qui existe parmi principaux acteurs ou agent d'une société ; cette théorie se base sur une opposition entre deux agent : le détenteur des moyens de production appelé actionnaire ; et l'agent qui exploite les moyens de production du premier a sa demande.

Dans le monde des entreprises, il existe plusieurs relations de cette nature tels que : employeur-salarie ; épargnant -banque ; actionnaire-gestionnaire.

Ceci amène **Jensen et Meckling** à définir la relation d'agence ainsi :

« Un contrat par lequel une ou plusieurs personnes (principal) engage une autre personne (l'agent) pour exécuter en son nom une tâche quelconque qui implique une délégation d'un certain pouvoir de décision à l'agent. »<sup>13</sup>. Malgré le consentement mutuel, on distingue une opposition des intérêts qui réside dans le fait que l'actionnaire compte rentabiliser son capital, et l'agent veut tirer des bénéfices de son action, ce qui signifie entamer la part du capital. Dans ce sens, le principal va mettre en place un système qui poussera l'agent à réaliser l'action tout en dévoilant la totalité des informations. L'agent voudra garder le pouvoir décisionnel qu'il peut tirer, notamment, de ses informations. Par conséquent, une telle relation présente des risques :

- Asymétrie de l'information qu'elle soit volontaire ou non.
- Aléa moral : non-respect de l'ensemble des règles et accords passés.
- Anti sélection : une asymétrie d'information trop importante peut inciter le principal à choisir par souci de rentabilité un bien ou service de moins bonne qualité, et l'agent à adopter un comportement dit de « passager clandestin ».

L'introduction de l'audit dans cette première théorie se traduit par le fait que l'auditeur, représentant du principal, donne à celui-ci la possibilité d'agir en s'appuyant sur les informations générées lors de sa mission qui concerne la bonne application par l'agent des règles qui lui sont édictées (audit de conformité).

---

<sup>13</sup>- BELHADJ AHMED N, (2011) : « L'audit comptable et financier », mémoire de magister en sciences commerciales, Université d'Oran, P58 et 59.

## 2.1.2. La théorie de la connaissance commune

Cette seconde théorie implique collaboration et concertation entre tous les acteurs pour définir les règles face aux situations nouvelles et imprévues ; ce qui met en évidence le rôle de proposition de l'auditeur interne (audit d'efficacité). Cette théorie implique des structures de concertations et d'information ; et elle rend compte du rattachement de l'auditeur interne.

## 2.2. Les objectifs de l'audit comptable et financière

Les objectifs de l'auditeur peuvent être exprimés par les six interrogations suivantes :

1. Est-ce que toutes opérations de l'entreprise devant être comptabilisées ont fait l'objet d'un enregistrement dans les comptes ?
2. Est-ce que tous les enregistrements portés dans les comptes sont la traduction correcte d'une opération réelle ?
3. Est-ce que toutes les opérations enregistrées durant l'exercice concernent la période écoulée et elle seule ?
4. Est-ce que tous les éléments d'actif et de passif existent réellement ?
5. Est-ce que les éléments d'actifs et de passif sont correctement évalués (en fonction des principes comptable) ?
6. Est-ce que les comptes annuels sont correctement présentés et incluent les informations complémentaires qui sont éventuellement nécessaire ?

Ces six interrogations permettent de s'intéresser aux trois domaines suivants regroupés comme suit :

L'enregistrement des opérations, existence et évaluation des soldes et présentation des comptes annuels.

### 2.2.1. L'enregistrement des opérations

L'auditeur devra vérifier le caractère exhaustif des enregistrements comptables d'une part, et la réalité des enregistrements comptable (les opérations et leur

comptabilisation) d'autre part. En outre la coupure des enregistrements, l'auditeur devra s'assurer que chaque opération doit affecter le résultat de l'exercice au cours duquel elle a effectivement eu lieu, ceci en application du principe comptable de séparations des exercices.

### 2.2.2. L'existence et l'évaluation des soldes

Ce deuxième point permet à l'auditeur de s'intéresser aux valeurs portées aux états financiers ; d'une part l'existence de tous les éléments apparaissant au bilan (par exemple l'existence des stocks ou immobilisations corporelles) ; d'autre part l'évaluation des soldes en assurant si les provisions nécessaires ont été enregistrées pour mettre en évidence la modification de valeur ( en moins en application du principe comptable de prudence) intervenue entre la date d'enregistrement et la date de clôture.

### 2.2.3. La présentation des comptes annuels :

L'auditeur doit s'assurer de la classification correcte des comptes, que la présentation des comptes est conforme aux dispositions légales, et enfin que l'information nécessaire est portée aux tires afin de comprendre le mode d'établissement des comptes.

### 2.3. Le champ d'application de l'audit comptable et financière en Algérie :

L'audit comptable et financière externe correspond à un examen critique des états financiers, ces derniers comprennent : Le bilan, le TCR et annexes.

En Algérie, l'article 715 bis 4 du code de commerce (décret législatif 93-08 du 25 avril 1993)<sup>14</sup> stipule, entre autres, parmi les prérogatives des commissaires aux comptes certification de la régularité et de la sincérité de l'inventaire des comptes sociaux et du bilan. L'article 10 bis du code de commerce (ordonnance 96-27 du 9 décembre 1996)<sup>15</sup> fait obligation aux personnes morales commerçantes de « procéder ou de faire procéder à la vérification et à la certification de leurs comptes et bilans dans les formes légales requises... ».

### 2.4. Norme d'audit comptable et financière :

---

<sup>14</sup> - Article 715 BIS 4 du décret législatif n 93-08 du 25.04.1993 modifiant et complétant l'ordonnance n 75-59 du 26.09.1975 portant code de commerce. J.O.N 27 du 27.04.1993page 24

<sup>15</sup>- ARTICLE 10 BIS DE LORDONNANCE N 96-27 du 09.12.1996 modifiant et complétant l'ordonnance N 75-59 du 26.09.1975 portant code de commerce. J.O.N 77 du 11.12.1996.page 4

Réaliser une mission d'audit nécessite au préalable l'existence d'un ensemble de règles auxquelles faire référence afin de donner plus de crédibilité au travail de l'auditeur.

Comme toutes les fonctions, l'audit externe dispose de ses propres règles précises, connues et acceptées par tout le monde, il s'agit de norme.

L'IFAC ou sa commission IAASB <sup>16</sup>(International Auditing and Assurance Standards Board )a mis en place des normes internationales d'audit (ISA) qui se sont imposées sur le plan international a l'audit des états financiers.

Les principales normes utilisées par les auditeurs sont :

**1. Les normes d'audit**, parmi lesquelles on distingue généralement :

- + Les normes générales ou de comportement ;
- + Les normes de travail (qui régissent la nature et l'étendue du travail) ;
- + Les normes de rapport.

**2. Les normes de l'information financière ou principe comptable ;**

**3. Des normes spécifiques à certain secteur : banque, assurance, etc.**

**1-1 -Les normes générales ou de comportement :**

L'auditeur doit respecter le code d'éthique professionnelle publiée par l'IFAC, notamment les règles d'éthique ci-après :

- Intégralité ;
- Objectivité;
- Indépendance;
- Compétence professionnelle ;
- Confidentialité ;
- Professionnalisme;

---

<sup>16</sup> - L'IAASB créée 2002, est une commission permanente du Conseil de l'IFAC. Elle a reçu expressément la mission et le pouvoir de publier, au nom du Conseil de l'IFAC, des recommandations et projets de recommandations sur l'audit et les missions qui s'y rattachent.

- Respect des normes technique et professionnelles

### **1-1-1. L'indépendance :**

L'auditeur doit être indépendant. Il doit non seulement conserver une attitude d'esprit indépendante lui permettant d'effectuer sa mission avec intégrité et objectivité, mais aussi d'être libre de tout lien (personnels, professionnels, financiers ou même politiques), qui pourrait être interprété comme constituant une entrave à cette intégrité, et objectivité.

### **1-1-2. La compétence :**

L'audit doit être effectué par une ou plusieurs personnes ayant reçu une formation d'auditeur et jouissant en cette qualité de capacités professionnelle suffisantes.

### **1-1-3. La qualité du travail et le contrôle de qualité :**

L'auditeur doit exercer ses fonctions avec conscience professionnelle et avec diligence permettant à ses travaux d'atteindre un degré de qualité suffisant compatible avec son éthique et ses responsabilités.

Il doit aussi avoir personnellement la connaissance des éléments fondamentaux de sa mission ce qui implique certaines tâches qui ne peuvent faire l'objet d'une délégation.

### **1-1-4. Le secret professionnel**

Conformément à la loi, l'auditeur doit veiller à la protection des informations à caractère confidentiel qu'il recueille tout au long de ses missions.

Il doit également s'assurer que ses collaborateurs sont conscients des règles concernant le secret professionnel et le respectent.

### **1-2- Les normes de travail :**

La mission d'audit comptable et financier conduit à une certification des états financiers, cet objectif particulier ne peut être atteint que dans le respect des normes propres à cette certification. On distingue :

#### **1-2-1. L'orientation et planification de la mission**

L'auditeur doit avoir une connaissance globale de l'entreprise lui permettant d'orienter sa mission et d'appréhender les domaines significatifs. Cette connaissance lui permet de cibler les risques pouvant avoir une incidence significative sur les comptes et conditionne ainsi la programmation initiale des contrôles et la planification ultérieure de la mission.

La norme de 2-200 de la CNCC indique en son paragraphe 2-202.02 que « pour exécuter sa mission, le commissaire aux comptes possède ou acquiert une connaissance suffisante de l'entité et de son secteur d'activité afin d'identifier et de comprendre les événements, opérations et pratiques de celle-ci, qui, sur la base de son jugement, peuvent avoir une incidence significative sur les comptes, sur son audit ou sur l'opinion exprimée dans son rapport<sup>20</sup>»<sup>17</sup>.

## **1-2-2. Appréciation du contrôle interne**

A partir des orientations données par son programme de travail, l'auditeur doit effectuer une analyse du système du contrôle interne de l'entreprise afin d'en apprécier les points forts et les points faible et de déterminer la nature, l'étendue et le calendrier de ses travaux de contrôle des comptes.

## **1-2-3. Obtention des éléments probants**

« L'auditeur doit recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour parvenir à des conclusions raisonnables sur lesquelles fonder son opinion »<sup>18</sup>

Les éléments probants désignent des informations obtenues par l'auditeur pour aboutir à des conclusions sur lesquelles son opinion est fondée. Ces informations sont constituées de documents justificatifs et de documents comptables supportant les états financiers et qui corroborent les informations d'autres sources.

## **1-2-4. Délégation et supervision**

L'audit est généralement un travail d'équipe et l'auditeur peut se faire assister par ses collaborateurs. La norme 2-103 de la CNCC dans ses différents paragraphes précise que la certification constitue un engagement personnel du CAC.

## **1-2-5. Documentation des travaux**

Des dossiers de travail sont tenus afin de documenter les contrôles effectués et d'apporter les preuves des diligences accomplies.

---

<sup>17</sup> - HUBERT T, (2003) : « Les déterminants de la qualité des missions de commissaire aux comptes », Lille France, P8.

<sup>18</sup> - ISA 500-Eléments probants (15 Décembre 2004).

### 1-3- Les normes de rapport :

Dans l'ensemble que constituent les normes d'audit, la partie relative à l'élaboration des rapports est par définition, celle qui sera le plus directement perçue par les utilisateurs de l'information. L'auditeur doit certifier la régularité et la sincérité des comptes annuels faisant l'objet de son examen. Il doit préciser dans son rapport qu'il a mis en œuvre les recommandations en usage dans la profession. Lorsqu'il ne peut certifier ou lorsqu'il émet des réserves, l'auditeur doit clairement exposer les raisons qui l'ont conduit à prendre cette position et s'il y a lieu, chiffrer l'incidence des irrégularités constatées

### Conclusion

Nous sommes arrivées au terme du premier chapitre portant le cadre conceptuel et théorique de l'audit où nous avons essayé de cerner tous les concepts relatifs à ce terme : ses définitions, son historique, ses outils, et les différents types d'audit.

Bien que dans ce dernier on a apporté plus de précisions sur l'audit comptable et financier, ou nous avons aussi pu aborder les fondements de l'audit comptable et financière dont lequel nous avons pu voir ses fondements théoriques, ses objectifs, son champ d'application et ses normes.

D'après cette recherche menée dans ce chapitre nous avons pu constater que la notion d'audit ne cesse d'évoluer depuis son apparition, et on ne peut guère lui approprier une définition exhaustive car elle se définit généralement selon son mode d'intervention et son champ d'application.

Le chapitre suivant sera consacré au commissariat aux comptes en Algérie, son statut, le déroulement d'une mission du commissariat aux comptes et toutes les étapes à entreprendre.

---

# **Chapitre II : Le commissariat aux comptes en Algérie**

---

### Introduction :

L'audit légal joue un rôle primordial dans la mesure de la performance et la stabilité économique d'un pays, pour cela, La pratique du contrôle légal en Algérie a pris de l'ampleur depuis la parution du décret obligeant certaines sociétés à certifier leurs comptes par un commissaire aux comptes. Le contrôle légal est régi par l'ordonnance N° 69/107 portant loi de finance pour 1970. Et depuis cette date il n'a cessé d'évoluer au fil des années.

Le contrôle légal est, effectué par des professionnels indépendants de la comptabilité qu'on nomme « Commissaires aux comptes ». Son rôle consiste à vérifier la régularité et la sincérité des comptes sociaux présentés par des entreprises publiques ou privées.

Dans le présent chapitre nous allons répondre à la question suivante : **quels sont les conditions et les responsabilités d'exercer la profession de commissariat aux comptes en Algérie ?** Pour pouvoir répondre à cette question nous avons élaboré l'hypothèse suivante : « La profession de commissariat aux comptes nécessite la maîtrise de la comptabilité », pour affirmer ou infirmer cette hypothèse nous allons traiter dans un premier temps les généralités sur le commissariat aux comptes à savoir : son l'historique dans les entreprises Algériennes, la profession du commissariat aux comptes et son rôle sur l'organisation de l'entreprise.

Dans un deuxième temps nous présenterons le statut du commissaire aux comptes à savoir : les conditions et modalité de l'exercice de la profession, les qualités professionnelles et morales requises, les responsabilités du commissaire aux compte, pour conclure par le déroulement de la mission de commissariat aux comptes, qui se compose de quatre étapes importante qui sont : La phase préliminaire, appréciation du contrôle interne, contrôle comptable des comptes, les travaux de fin de mission et le rapport d'audit.

### Section 1 : Cadre conceptuel sur le commissariat aux comptes :

L'intérêt de cette section est de démontrer l'évolution de l'audit légal dans notre pays, et en particulier dans l'entreprise publique avant et après l'autonomie, quoi que nous n'ayons pas assez d'information nécessaire pour enrichir notre parcours historique avant l'Indépendance ; en outre sans omettre que l'Algérie était sous le colonialisme Français, de ce fait, la pratique de ce dernier était régie selon la loi française.

### 1.1. Historique de commissariat aux comptes dans l'entreprise Algérienne :

En Algérie, la pratique de l'audit n'est pas reconnue uniquement par les commissaires aux comptes ou les experts-comptables ; même ces professionnels n'ont pas une maîtrise suffisante de la discipline, car il s'agit majoritairement comptables ou commis comptables au niveau des entreprises Algériennes Françaises avant l'indépendance, très peu nombreux ceux qui possèdent un diplôme qualifiant qui correspond à sa mission.

Le commissariat aux comptes avait passé par ces trois importantes étapes<sup>19</sup> :

**Phase N° 1 : de 1970 à 1980** : cette phase est caractérisée par :

- Le CAC a été défini comme un contrôle permanent de la gestion des entreprises publiques ou semi-publiques ;

L'exercice du CAC a été confié à des CAC fonctionnaires de l'état, ils ont à vocation d'évaluer les actes de gestion en révélant notamment les éventuelles fautes et d'apprécier la qualité de la gestion financière et commerciale de l'entreprise contrôlée ;

- L'indépendance CAC vis-à-vis de leur mandat n'était pas assurée.
- L'ordonnance 69/107 du 31/12/1969 qui a été créée en 1970 et son décret exécutif N° 70/173 relatifs aux missions et obligations des CAC, et qui stipulait que le ministère d'état chargé des finances et du plan devrait désigner un ou plusieurs commissaires aux comptes auprès
- L'ordonnance 71/72 du 29/12/1971 portant organisation de la profession de comptable et d'EC ne prévoyant l'exercice du CAC par des professionnels indépendants que dans les entreprises du secteur privé.
- La naissance de l'institution d'un conseil supérieur de la technique comptable (CSTC) en 1971, organe agissant sous la tutelle du ministère des finances, depuis différents textes et lois ont été promulgués, afin d'organiser et de réglementer cette pratique,

---

<sup>19</sup> -BENBERRAH S, Support de cours, Audit et CAC, Universités Batna faculté SEGC, SD, P2.

**Phase N° 2 : de 1980 à 1988** : cette phase est caractérisée par

- La loi 80/05 du 01/03/1980 qui a abrogé tous les textes réglementaires issus de l'ordonnance 69/107 ;
- La création en 1980 de l'inspection générale des finances et de la cour des comptes, le contrôle des entreprises publiques passe sous la coupe exclusive de cette cour ;
- La réorganisation de la fonction contrôle vis-à-vis à la réorganisation de l'économie nationale notamment la prolifération des entreprises publiques ;
- L'exercice de CAC dans les entreprises publiques ou semi-publiques a été rétabli par l'art 196 du LF 1985.

**Phase N° 3 : de 1988 à ce jour** : cette phase est caractérisée par :

La réhabilitation du CAC dans les entreprises publiques autonomes, la conception de celui-ci a été accomplie par des professionnels du contrôle légal indépendant ;

- La promulgation de la loi 88-01 portant loi d'orientation sur les entreprises publiques économiques, caractérisée par :
  - Réorganisation de la fonction de contrôle
  - L'institution de l'audit interne dans les entreprises publiques.
- La loi 91-08 du 27/04/1991 portant la création du conseil de l'ordre national des EC, CAC et CA et la création de quatre conseils régionaux relatifs à ceux-ci ;
- L'introduction d'un ensemble des textes législatifs portant l'organisation, le fonctionnement et les missions des CAC et du conseil de l'ordre national, à titre d'exemple :
  - ✓ D.E N° 92-20 du 13/01/1992 fixant la composition et le fonctionnement du conseil de l'ordre national ; cette année (1992) a connu la création de l'ordre national des experts comptables, des commissaires aux comptes et des comptables agréés,
  - ✓ Élu par les professionnels de la comptabilité, ce conseil national marqua le début de l'exercice libéral de la profession.

- ✓ L'arrêt du 07/11/1994 relatif au barème des honoraires des CAC ;
  - ✓ L'arrêt des 28/03/1998 portant modalités de publication des critères d'application des titres et diplômes ouvrant accès à la profession CAC ;
  - ✓ D.E N° 98-136 portant code de déontologie de la profession d'EC, CAC et CA;
  - ✓ D.E N° 98-318 du 25/09/1996 portant la création et organisation du conseil de la comptabilité.
- 
- L'art 12 de l'ordonnance N° 05/05 du 25/07/2005 portant loi de finance complémentaire pour 2005 parlant sur la désignation d'un ou plusieurs CAC dans les SARL.
  - La loi N° 10-01 du 29/06/2010 dans l'article N° 14, portant la création de l'ordre national des experts comptables, de la CNCC et de l'ONCA.

### 1.1.La profession du commissariat aux comptes et son rôle sur l'organisation de l'entreprise :

Selon l'article N°22 de la loi N° 10-01 du 29 Juin 2010 relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé: « le *commissaire aux comptes* ; toute personne qui, en son nom propre et sous sa propre responsabilité, a pour mission habituelle de certifier la sincérité, la régularité et l'image fidèle des comptes des sociétés et des organismes, en vertu des dispositions de la législation en vigueur. »

Le CAC est un audit comptable et financier externe institué par la législation « audit légal »il est exercé par un professionnel compétent et indépendant appelé commissaire aux comptes. Il intervient pour vérifier la sincérité et la conformité des données financières de l'entreprise avec les normes en vigueur. L'objectif de cet audit est de certifier que les comptes d'une entité ne comportent pas d'anomalies significatives.

La mission du commissaire aux comptes est d'intérêt général puisqu'il est à même de certifier les comptes annuels d'une entreprise pour ses différents utilisateurs à savoir : les actionnaires, les investisseurs, les dirigeants, le personnel et l'État...

En Algérie, le législateur est intervenu par la loi N° 10-01 du 29 Juin 2010 relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé ; dans laquelle il a consacré plus précisément un chapitre V aux CAC qui nous intéressent

particulièrement. Le commissariat aux comptes est un métier réglementé, ce qui signifie que seuls les professionnels inscrits au Conseil National de Comptabilité (CNC) peuvent l'exercer.

- ❖ **Missions du commissaire aux comptes** : selon l'article N°23 de la loi N° 10-01 du 29 Juin 2010 relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé ; Le commissaire aux comptes a pour missions de :
  - Certifier que les comptes annuels sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle des résultats des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine des sociétés et des organismes,
  - Vérifier la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion fourni par les dirigeants aux actionnaires, associés ou porteurs de parts, donner un avis sous forme de rapport spécial, sur les procédures de contrôle interne adoptées par le conseil d'administration, le directoire ou le gérant,
  - Apprécier les conditions de conclusion des conventions entre l'entreprise contrôlée et les entreprises ou organismes qui lui sont affiliés ou avec les entreprises et organismes dans lesquels les administrateurs et dirigeants ont un intérêt direct ou indirect ;
  - Signaler, aux dirigeants et à l'assemblée générale ou à l'organe délibérant habilité, toute insuffisance de nature à compromettre la continuité d'exploitation de l'entreprise ou de l'organisme et dont il a pu avoir connaissance.

Ces missions consistent, à l'exclusion de toute immixtion dans la gestion, à vérifier les valeurs et documents de la société ou de l'organisme et à contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur.

Selon l'article N°25 de la présente loi, et selon le décret n° 11-202 du 26/05/2011 : la mission de CAC abouti à l'élaboration des rapports suivants :

- Un rapport de certification avec ou sans réserves de la régularité, de la sincérité et de l'image fidèle des documents annuels, ou éventuellement au refus de certification dûment motivé,
- Un rapport de certification des comptes consolidés ou des comptes combinés,
- Un rapport spécial sur les conventions réglementées,
- Un rapport spécial sur le détail des cinq rémunérations les plus élevées,

- Un rapport spécial sur les avantages particuliers accordés au personnel,
- Un rapport spécial sur l'évolution du résultat des cinq derniers exercices et du résultat par action ou part sociale,
- Un rapport spécial sur les procédures de contrôle interne,
- Un rapport spécial lorsqu'il constate une menace sur la continuité d'exploitation.

Les normes du rapport, les modalités et délais de leur transmission à l'assemblée générale et aux tiers concernés sont fixés par voie réglementaire.

Après avoir eu un aperçu sur la profession de commissariat aux comptes, à savoir ses missions et son historique en Algérie d'où nous avons confirmés l'hypothèse que l'audit légal est une profession règlementée pratiquée par référence a des textes et aux lois. Nous allons voir dans la deuxième la présentation de son statut, toute en parlons des conditions d'exercer la présente profession, les responsabilités, les qualités professionnelles et morale de l'auditeur légal.

### **Section 2 : Le statut du commissaire aux comptes.**

Dans la section précédente nous avons abordé les généralités sur le commissariat aux comptes, alors dans cette section nous allons entamer le statut du CAC toute en basons sur la loi relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé, le journal officiel ainsi le code de commerce.

#### **2.1. Les conditions et modalité de l'exercice de la profession de commissariat aux comptes :**

On va présenter les conditions d'inscription au tableau de l'ordre national et les conditions d'exercice de la profession,

##### **2.1.1. Les conditions d'inscription au tableau de l'ordre national :**

La profession de CAC est une profession règlementée, nul CAC ne peut être inscrit à la chambre des commissaires aux comptes s'il n'a pas été agréé par le ministre chargé des finances

Selon l'article N°8 de la loi N° 10-01 du 29 Juin 2010 relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé : l'exerce de la profession de CAC, nécessite l'accomplissement des conditions suivantes :

- 1- Être de nationalité algérienne ;
- 2- Être titulaire d'un diplôme Algérien de commissaire aux comptes ou d'un titre reconnu équivalent ;
- 3- Jouir de tous les droits civiques ;
- 4- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour crime ou délit, autre qu'involontaire, de nature à entacher l'honorabilité de la profession ;
- 5- Être agréé par le ministre chargé des finances et être inscrit à la chambre nationale des commissaires aux comptes ;
- 6- Prêter le serment prévu à l'article N°6 de la présente loi

### 2.1.2. Les conditions d'exercice de la profession :

La pratique de la profession de CAC exige plusieurs conditions à savoir :

❖ **La nomination de CAC** : le commissaire aux comptes peut être nommé de deux façons différentes :

#### a) Par les statuts :

L'article 30 de la loi n° 91-08, et l'article 715 bis 4, du décret législatif n°93-08 du 25/04/1993, stipulant que les commissaires aux comptes sont désignés après leur accord. Par l'assemblée générale des actionnaires, ou par l'organe délibérant habilité, parmi les professionnels inscrits au tableau de l'ordre national.

#### b) Par justice :

Selon l'article 678 du code de commerce 1975 « Ordonnance n°75-59 du 26 septembre 1975 portant code de commerce, modifiée et complétée. », et l'article 715 /bis 4 du décret législatif, la justice peut nommer un commissaire aux compte, pour une société par actions, dans les cas suivants :

1- le défaut de nomination des commissaires aux comptes par l'assemblée générale des actionnaires.

2- Cas d'empêchement pour un commissaire aux comptes d'accomplir sa mission (maladie grave, décès...etc.).

3- refus d'un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés d'effectuer ladite mission

L'article n° 715/bis 8 du décret législatif 93-08 du 25/04/1993 autorise les actionnaires représentant 1/10 du capital social dans les sociétés faisant appel public à l'épargne. A demander en justice, pour un motif juste et valable, la récusations d'un ou plusieurs commissaires aux comptes désignés par l'assemblée générale. Dans les cas où la justice leur donne droit, un nouveau commissaire aux comptes est désigné par ses soirs, qui demeurent en fonction jusqu'à la désignation par l'assemblée générale, d'un autre commissaire

Quant au nombre de commissaires à désigner, les lois précitées consacrent le principe de la liberté du nombre de commissaires pour toutes les entreprises, à l'exception cependant, des banques et des établissements financiers où le nombre est fixé à un minimum de deux commissaires.

### ❖ La durée du mandat :

L'article 678 du code de commerce et l'article 27 de la loi 10-01 du 29 juin 2010 relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé, stipulent que la durée du mandat du commissaire aux comptes, est de trois années, renouvelables une (01) fois, mais au-delà de deux mandats consécutifs, la désignation du même commissaire aux comptes ne peut intervenir qu'après trois années de la fin du deuxième mandat.

En cas de remplacement d'un commissaire aux comptes défaillant, par un autre, ce dernier ne demeure en fonction du temps restant du mandat de son prédécesseur.

Le décès, ou l'empêchement pour maladie grave, ou la démission légale du commissaire aux comptes, mettant fin au terme du mandat néanmoins en cas de démission personnelle, le commissaire aux comptes doit avancer des motifs sérieux et valables.

Conformément à l'article 780 du code de commerce, la dissolution de la société ne met pas fin aux fonctions des commissaires aux comptes.

### ❖ Cessation de fonction de CAC :

**La démission** : l'article 46 de la loi de la loi 91-08 du 27 avril 1991 relative aux trois professions stipule « Le commissaire aux comptes peut démissionner sans que cela puisse le soustraire à ses obligations légales. Il doit veiller à observer un préavis de 3 mois et fournir un rapport sur les contrôles effectués et constatations relevées. La démission ne doit pas avoir pour motif de le soustraire à des obligations légales »

**Les causes imprévues ou exceptionnelles** : il s'agit de décès, ou l'empêchement pour maladie grave.

**Expiration de mandat** : la fin de mandat constitue la cessation normale des fonctions de CAC, en principe, après la réunion de l'assemblée générale qui statue sur les comptes du troisième ou le sixième exercice.

**La révocation** : le commissaire aux comptes peut être relevé de ses fonctions à la demande des actionnaires détenant un dixième au moins du capital social. Cette récusation ne peut être prononcée que par décision de justice (Art.715 bis 8 st 9 du code de commerce).

## 2.2. Les qualités professionnelles et morales requises :

On peut citer trois qualités qui sont la compétence, l'indépendance et la moralité.

### 2.2.1. La compétence :

Suite l'importance et la complexité de la mission de CAC, La compétence joue un rôle important dans la garantie de la qualité et de la capacité de détection de l'audit, en effet l'auditeur doit disposer la formation théorique et pratique et l'expérience nécessaires lui permettant de faire face aux diverses pressions.

La compétence résulte des diplômes et de la formation continue, du recours à des experts internes ou externes et du respect des recommandations issues du contrôle de qualité mis en œuvre dans le cabinet.

La compétence de l'auditeur est fondée sur :

- « Le savoir être » qui signifie les qualités personnelles et comportementales.
- « Le savoir-faire » qui signifie les connaissances et aptitudes dans :
  - La comptabilité approfondie, complétées par une bonne maîtrise de l'organisation comptable et des techniques d'audit,
  - Des connaissances en économie générale et d'entreprises suffisantes pour lui permettre d'appréhender l'entreprise,
  - Des connaissances en droit des affaires suffisantes pour lui permettre également d'appréhender le contenu exact de ses missions et de ses responsabilités

Seule la compétence peut permettre à l'auditeur de ne pas se trouver dans une position d'infériorité technique lorsqu'il s'agit d'arrêter avec la société une position sur un problème complexe. Seule la compétence peut lui éviter les erreurs techniques qui le mettraient dans une position d'infériorité psychologique peu compatible avec la nécessité éventuelle d'argumenter en cas de divergence de vues avec les personnes morales contrôlée.

### 2.2.2. L'indépendance :

Le Code de Déontologie de la profession de commissaire aux comptes, définit l'indépendance comme concourant à la qualité de l'audit. Dans ce sens, l'article 2 stipule que : *"l'auditeur légal doit faire preuve de la plus grande discrétion et indépendance dans l'exercice de ses fonctions et s'attacher dans la vie privée et professionnelle, à éviter tout agissement susceptible de discréditer les valeurs suivantes de la profession : compétences et diligences professionnelles, Objectivité, Intégrité, Confidentialité, Comportement professionnel"*.

Selon l'article N°715 bis 6 de code de commerce Algérienne, Le commissaire aux comptes doit être indépendant de la personne ou de l'entité dont il est appelé à certifier les comptes. Cette exigence s'applique durant l'exercice contrôlé, la réalisation des travaux de contrôle des comptes et jusqu'à la date d'émission de son rapport.

Toute personne qui serait en mesure d'influer directement ou indirectement sur le résultat de la mission de certification des comptes est soumise aux exigences d'indépendance.

L'indépendance du commissaire aux comptes s'apprécie en réalité et en apparence. Elle se caractérise par l'exercice en toute objectivité des pouvoirs et des compétences qui sont conférés par la loi. Elle garantit qu'il émet des conclusions exemptes de tout parti pris, conflit d'intérêts, risque d'auto révision ou influence liée à des liens personnels, financiers ou professionnels.

Le commissaire aux comptes veille à ce que son indépendance ne soit pas compromise par un conflit d'intérêts, une relation d'affaires ou une relation directe ou indirecte, existante ou potentielle, entre ses associés, salariés ou toute autre personne qui serait en mesure d'influer directement ou indirectement sur la mission de certification, ainsi que les membres de son réseau, d'une part, et la personne ou l'entité dont il est chargé de certifier les comptes d'autre part.

Tant à l'occasion qu'en dehors de l'exercice de sa mission, le commissaire aux comptes évite de se placer dans une situation qui compromettrait son indépendance à l'égard de la personne ou de l'entité dont il est appelé à certifier les comptes ou qui pourrait être perçue comme de nature à compromettre l'exercice impartial de cette mission.

### **2.2.3. La moralité :**

Ce sont les valeurs morales et les qualités que le commissaire aux comptes doit nécessairement présenter à savoir :

- Le sens aigu des responsabilités,
- La conscience professionnelle,
- Le secret professionnel,
- Le respect des lois, des règlements et des règles de déontologie professionnelle.
- L'indépendance, le désintéressement, la probité et la loyauté,

### **2.3. Les responsabilités du commissaire aux comptes :**

L'exercice de la profession de commissariat aux comptes est source de lourdes responsabilités ci-après de la responsabilité : La responsabilité civile, la responsabilité pénale et la responsabilité disciplinaire.

#### **2.3.1. La responsabilité civile du commissaire aux comptes :**

La responsabilité civile est l'obligation pour une personne de réparer un dommage subi par autrui, à la suite de l'événement dont elle est responsable, et la responsabilité civile de CAC **selon** l'article 45 la loi N° 91-08 du 27 Avril 1991, "*Les commissaires aux comptes sont responsables envers la société ou l'organisme des fautes commises par eux dans l'accomplissement de leurs fonctions. Ils ne sont déchargés de leur responsabilité, quant aux infractions auxquelles ils n'ont pas pris part, que s'ils prouvent qu'ils ont accompli les diligences normales de leur fonction et qu'ils ont dénoncé les infractions en conseil d'administration et, s'il n'y a pas été remédié de façon adéquate, à l'assemblée générale la plus prochaine après qu'ils en auront eu connaissance*". De son côté l'article 715 bis 14 du Code de commerce stipule que : « *Les commissaires aux comptes sont responsables tant à l'égard de la société que des tiers des conséquences dommageables, des fautes et négligences par eux commises dans l'exercice de leurs fonctions. Ils ne sont pas civilement responsables des infractions commises par les administrateurs ou les membres du directoire, selon le cas, sauf si, en ayant eu connaissance, ils ne les ont pas révélées dans leur rapport à l'assemblée générale et/ou au procureur de la République* ».

De manière globale la responsabilité du commissaire aux comptes sera retenue pour :

- Responsabilité des fautes personnelles commises dans l'exercice des fonctions du commissaire ;
- Responsabilité pour faute d'autrui ;
- Clauses de limitation de responsabilité.

### **2.3.2. La responsabilité pénale du commissaire aux comptes :**

La responsabilité pénale ne peut être que s'il a véritablement commis un délit pénal. L'article 52 de la loi 91-08 du 27/04/1991 prévoit que : « *La responsabilité pénale des experts comptables, des commissaires aux comptes et des comptables agréés, peut être engagée conformément à une obligation légale.* »

- Infractions relatives aux incompatibilités ;
- Le délit d'informations mensongères : c'est de donner ou de confirmer des informations mensongères sur la situation de personne morale
- Le délit de non-révélation des faits délictueux ;
- La violation du secret professionnel ;

- L'exercice illégal de la profession de commissaire aux comptes et l'usage illégal du titre de commissaire.

### **2.3.3. La responsabilité disciplinaire du commissaire aux comptes :**

La responsabilité disciplinaire s'attache à tout membre de la profession de commissaire aux comptes dans l'exercice de sa vie professionnelle et privée ainsi le respect des règles d'éthique de la profession

Selon l'article 53 de la loi 91/08 du 27/04/1991 : « *La responsabilité disciplinaire des commissaires aux comptes peut être engagée devant l'ordre national pour toute infraction ou manquement aux règles professionnelles* ».

L'article 63 de la loi 10-01 relative aux trois professions stipule : La responsabilité disciplinaire de l'expert-comptable, du commissaire aux comptes et du comptable agréé est engagée devant la commission de discipline du conseil national de la comptabilité, même après leur démission, pour toute infraction ou manquement aux règles professionnelles, techniques ou déontologiques commise pendant l'exercice de leurs fonctions.

Les sanctions disciplinaires susceptibles d'être prononcées sont dans l'ordre croissant de leur gravité :

- l'avertissement,
- le blâme,
- la suspension temporaire, pour une durée maximale de six (6) mois,
- la radiation du tableau.

Tout recours contre des sanctions disciplinaires se fait devant la juridiction compétente conformément aux procédures légales en vigueur. Le degré des fautes ainsi que les sanctions qui s'y rapportent sont fixés par voie réglementaire.

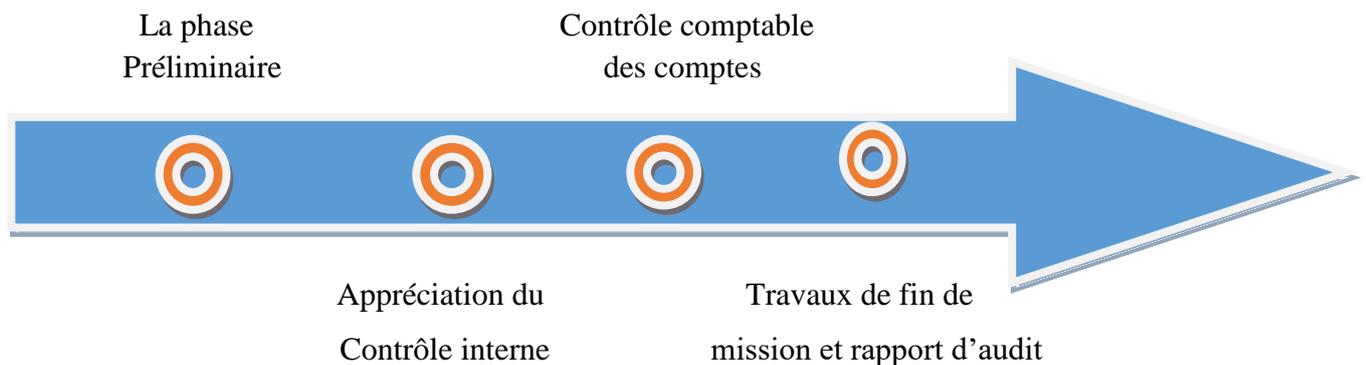
Après avoir présenté le statut de commissaire aux comptes, nous détaillerons les grandes étapes du déroulement de sa tâche.

### **Section 3 : Le déroulement de la mission de commissariat aux comptes**

Nous rappelons que l'objectif de la mission de commissaire aux comptes est de rassurer sur la réalité et la qualité d'information transmise aux tiers et de se prononcer sur la régularité,

la sincérité et l'image fidèle des comptes de la société. C'est pour cette raison que l'auditeur légal respecte, lors de l'audit financier et comptable conduisant à la certification, quatre principales étapes : la phase préliminaire, l'appréciation du contrôle interne, le contrôle direct des comptes, les travaux de fin de mission et le rapport d'audit.

**Figure N° 3 : Étapes de réalisation d'une mission CAC**



**Source** : réaliser par nos soins.

### 3-1 La phase préliminaire :

La phase préliminaire est particulièrement importante dans le cas d'une première mission mais pour les missions ultérieures, elle devra être actualisée afin de prendre en considération l'évolution de l'entité.

#### 3-1-1 Acceptation de la mission :

Selon l'article 26 de la loi 10-01 du 29 juin 2010 relative aux trois professions : *«Le commissaire aux comptes est désigné, après acceptation dûment écrite, par l'assemblée générale ou l'organe délibérant habilité, parmi les professionnels agréés et inscrits au tableau de la chambre nationale, et ce, sur la base d'un cahier des charges»*

Le commissaire aux comptes ou l'auditeur indépendant doit dérouler certaines diligences avant l'acceptation d'une mission d'audit.

Il doit d'abord s'assurer avant l'acceptation d'une mission d'audit qu'il n'existe pas d'incompatibilités. En effet, certaines situations prévues par la loi interdisent au professionnel d'exercer une mission d'audit. Ces incompatibilités permettent de garantir que l'auditeur (ou le commissaire aux comptes) est indépendant.

Par ailleurs, l'auditeur doit refuser une mission lorsqu'il estime que le risque professionnel est accru. On peut citer, par exemple, les cas où il soupçonne fortement l'existence de fraude, de blanchiment d'argent...

Dans cet article, nous déroulons les cas d'incompatibilité, les cas de risque professionnel. Nous expliquons, enfin, les diligences à dérouler avant l'acceptation d'une mission d'audit

L'acceptation d'une mission par l'auditeur financier repose sur cinq éléments fondamentaux : La mission envisagée ne lui fait pas perdre son indépendance ; par corollaire, le commissaire aux comptes n'est pas dans une des situations d'incompatibilité ou d'interdiction prévues par la loi vis-à-vis de l'entité qu'il envisage auditer ;

- Il dispose de la compétence nécessaire pour mener à bien sa mission ;
- Il dispose du personnel et du temps nécessaire ;
- Il mesure les conséquences de risques importants qui existent dans l'entreprise : contrôle interne insuffisant, comptabilité mal tenue, personnel incompetent, conflits sociaux importants...;
- Il a pris contact avec son prédécesseur afin de connaître les raisons de non-renouvellement du mandat de celui-ci.

À ce stade, l'auditeur procède à un diagnostic d'audit. Il cherche à collecter un maximum d'information dans un minimum de temps pour juger si sa mission est réalisable, pour quels délais et pour quel budget. C'est à l'issue de cette phase que sera rédigée la première lettre de mission. Dans cette lettre, il synthétise ses conclusions (zones de risques, difficultés envisagées, etc.), expose les modalités principales de son intervention et propose l'enveloppe financière rémunérant ses services.

### **3-1-2 Prise de connaissance de l'entreprise :**

La norme ISA310 relative à la connaissance des activités de l'entreprise indique : « Pour réaliser un audit des états financiers, l'auditeur doit avoir une connaissance suffisante des activités de l'entité afin d'identifier et de comprendre les événements, opérations et pratiques de l'entité qui, après son jugement peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, sur son examen ou sur le rapport d'audit »

C'est au cours de cette phase, que le CAC effectue ses premières visites dans l'entreprise, il essaye de collecter des informations sur l'entreprise et son environnement afin de mieux la connaître et de détecter les risques sur l'analyse desquels il orientera sa mission. Ainsi, l'auditeur, recueille dans un premier lieu des informations générales sur l'environnement de l'entité, puis, dans un deuxième lieu, il examine tous les éléments à caractère juridique, financier, fiscal, technique qui peuvent apporter des informations lui permettant de mieux remplir sa mission de contrôle.

### 3-1-3 Planifications de la mission :

La planification par définition : « est un processus continu. Les circonstances et les faits inattendus révélés par les procédures d'audit peuvent conduire à des adaptations. Les motifs doivent en être consignés dans les dossiers de travail »<sup>20</sup>. Dans cette étape généralement l'auditeur peut utiliser l'examen analytique pour déterminer les risques et le seuil de signification. La planification de la mission d'audit consiste à déterminer le volume de travail, les délais et la période de réalisation de chacune des étapes. Les principales étapes sont les suivantes :

### 3-1-4 Identification des risques :

Pour être en mesure d'adapter le niveau de ses diligences, l'auditeur doit évaluer le risque que les états financiers soumis à son jugement comportent des erreurs, autrement dit que les assertions d'audit relatives aux états financiers soient affectées par des anomalies significatives. La démarche d'identifications des risques retenue par l'auditeur légal comprend généralement l'identification des risques suivants :

- **Le risque inhérent** : ce risque correspond à « *la possibilité que, sans tenir compte du contrôle interne qui pourrait exister dans l'entité, une anomalie significative se produise dans les comptes* »<sup>21</sup>

C'est le risque qu'un solde de compte ou une catégorie d'opération puisse renfermer une inexactitude qui, seul ou ajouté à des inexactitudes présentes dans d'autres soldes ou

---

<sup>20</sup> - Alain BURLAUD, DSCG 4, (2012) : « comptabilité et audit », manuel et application, Giem Edition, édition FOUCHER, Malakoff, septembre, page 543.

<sup>21</sup> - NEP-200. Principes applicables à l'audit des comptes mis en œuvre dans le cadre de la certification des comptes.

catégorie, pourrait être significative à supposer qu'il n'y ait pas de contrôles internes rapportant.

- **Risque lié au contrôle interne** : il correspond au risque qu'une anomalie significative ne soit ni prévenue ni détectée par le contrôle interne de l'entité et donc non corrigé en temps voulu, En d'autres termes le risque lié au contrôle est dû à de mauvaises procédures de contrôle interne.
- **Le risque de non détection** : il correspond au risque que l'auditeur ne parvienne pas à détecter une anomalie significative (NEP 200). Ce risque est lié à l'importance du programme de contrôle des comptes annuels mis en place par l'auditeur.

### 3-1-5 Fixation de seuil de signification :

Le seuil de signification est le montant à partir duquel le commissaire aux comptes estime que l'ensemble des erreurs constatées est susceptible d'entacher l'image fidèle que doit donner l'information financière. Comme pour les comptes annuels, la détermination de seuil de signification fait appel au jugement professionnel et ne procède pas d'une analyse purement mécanique.

**Caractère significatif** définie par l'IFAC comme suit : "*Une information est significative si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les états financiers*"

La fixation de seuil de signification est également une question de jugement professionnel. Mais il est très largement dépendant de la structure du groupe et des risques à l'activité des différentes entreprises. En effet on peut dire qu'il existe une relation directe entre le niveau du risque d'audit et le niveau du seuil de signification « plus le risque d'audit est faible, plus le seuil de signification est élevé et inversement ».

### 3-1-6 Synthèse de la phase préliminaire

- **Le plan de la mission :**

Toutes les informations collectés dans le cadre de la prise de connaissances de l'entité et de l'évolution des risques, sont classées dans le dossier permanent et sont synthétisées dans la note d'orientation générale de la mission, également appelée "programme de travail" ou "plan de mission".

Le plan de mission est un document synthétique formalisant l'orientation et la planification de la mission définissant l'approche générale des travaux. Le tableau suivant définit le contenu d'un plan de mission :

**Tableau n°2 : contenu d'un plan de mission**

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Présentation de l'entité            | - Dénomination.<br>- Structures.<br>- Historique.<br>- Activités<br>- Date de clôture.<br>- Principaux dirigeants et contacts.  |
| Informations comptable              | -Particularités du système comptable.<br>- Principes comptables.<br>- Comptes antérieurs et comptes prévisionnels   |
| Définition de la mission            | -Nature de la mission.<br>- Les rapports à émettre en fonction de la mission et leurs dates.<br>- Autres auditeurs et confrère.   |
| Systèmes et domaine significatifs   | -Seuil de signification.<br>- Fonction et comptes significatifs.<br>- Zone de risques identifiés.   |
| Orientation du programme du travail | -Appréciation du contrôle interne.<br>- Confirmation directe.<br>- Inventaire physique.<br>- Documents à obtenir.   |
| Equipe et budget                    | -Composition des équipes.<br>- Budget et heures à répartir par équipe.  |
| Planification                       | -Répartition des travaux avec les autres auditeurs et confrères.<br>- date d'intervention par étape.<br>-liste des rapports et Documents à émettre avec leurs dates limite. |

Source : Réalisé par nous même.

➤ **Budget détaillé** : la connaissance générale de l'entité permet à l'auditeur d'établir un budget détaillé. Ce budget doit comprendre :

- Une évaluation du temps nécessaire pour effectuer les contrôles ; cette évaluation distingue chaque grande rubrique de contrôle ;

- Une répartition de ce temps par niveau de collaborateurs, selon la complexité du travail à exécuter, les risques identifiés et la structure du cabinet ;
- Une valorisation de ces temps par niveau de collaborateurs en fonction des taux horaires pratiqués par le cabinet.

La formalisation de ce budget facilite :

- La discussion avec le client pour lui faire comprendre le pourquoi des honoraires demandés ;
  - L'adaptation des moyens du cabinet à ses engagements ;
  - Le suivi du temps par chaque collaborateur et l'analyse des écarts entre budget et réel.
- **Lettre de mission** : après avoir actualisé sa connaissance de l'entité, sa note d'orientation générale de la mission et évalué les coûts de l'intervention, il est souhaitable que l'auditeur confirme par écrit, à l'entité, les éléments relatifs à la mission. Cette lettre ne doit pas faire double emploi, avec la première lettre de proposition qui en tient lieu, sauf si des éléments nouveaux ont été détectés pendant la prise de connaissance qui nécessite une mise à jour de cette dernière.

L'accord du client sur les termes de la lettre est matérialisé par :

- Soit la contre signature de la lettre ;
- Soit une lettre d'acceptation qui y fait référence.

### 3-2 Appréciation du contrôle interne

Dans ce passage, nous allons procéder au contrôle interne à savoir ses objectifs, ses composants et ses outils puis l'évaluation de ce dernier par l'auditeur et comment son appréciation contribue à la mission d'audit.

#### 3-2-1 La notion du contrôle interne :

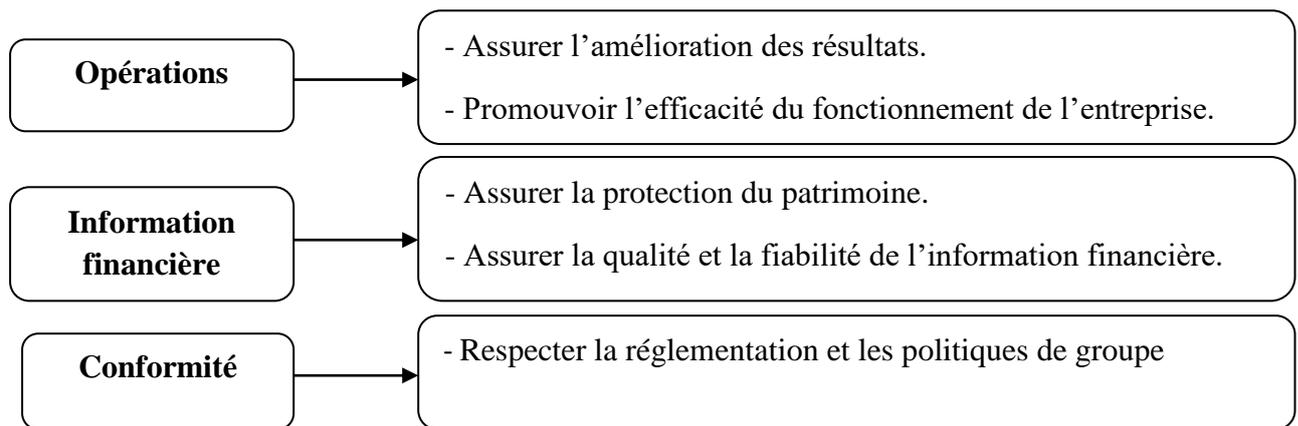
Le contrôle interne selon les experts comptables en congrès en 1977 : « Le contrôle interne est l'ensemble des sécurités contribuant à la maîtrise de l'entreprise. Il a pour but d'assurer, d'un côté, la protection, la sauvegarde du patrimoine et la qualité de l'information, de l'autre côté, l'application des instructions de la direction et de favoriser l'amélioration des

performances. Il se manifeste par l'organisation, les méthodes et les procédures de chacune des activités de l'entreprise, pour maintenir la pérennité de celle-ci ».

### 3-2-2 Les objectifs du contrôle interne :

Parmi ses objectifs, on trouve principalement ceux qui concernent les opérations, les informations financières et la conformité énumérés suivant la figure N 04.

Figure N° 04 : objectifs du contrôle interne :



Source : Yves Shapira « contrôle de gestion » <https://contrôle-de-gestion.shapiray.com/2017/12/iii-le-contrôle-interne.html> date de consultation le 02/04/2022 à 01h00.

### 3-2-3 Les composants du contrôle interne : le contrôle interne est composé de :

- **Environnement de contrôle** : conseil d'administration et comité d'audit, structure organisationnelle ; la politique et les pratiques des RH, philosophie de la direction.

- **Évaluation du risque** : elle commence par l'identification des risques associés aux objectifs définis à chaque niveau de l'entreprise.

- **Activités de contrôle** : ce sont des règles et des procédures qui permettent de s'assurer que les mesures identifiées comme nécessaires pour maîtriser les risques sont appliquées correctement et à temps.

- **Information et communication** : identification, obtention et diffusion d'informations pertinentes ; bonne compréhension des rôles et responsabilités de chacun, communication avec les tiers.

- **Pilotage** : l'objectif est de déterminer si la conception du contrôle interne est adéquate, si le contrôle interne est appliqué, efficace et peut s'adapter aux circonstances.

### 3-2-4 Outils du contrôle interne :

Ces moyens sont constitués de l'ensemble d'outils humains, financiers, techniques, organisationnels que le responsable possède pour mener à bien un contrôle interne.

Il existe deux types d'outils :

- **Les outils d'interrogation** : sondages statistiques ; interviews ; outils informatique (ACL : Audit Command Language) ; vérifications et rapprochements (questionnaire de contrôle interne, auto-évaluation du contrôle interne).

- **Les outils de description** : observation physique ; narration ; organigramme fonctionnel ; Diagramme de circulation de flux ; grille d'analyse des tâches.

### 3-3- Évaluation du système du contrôle interne :

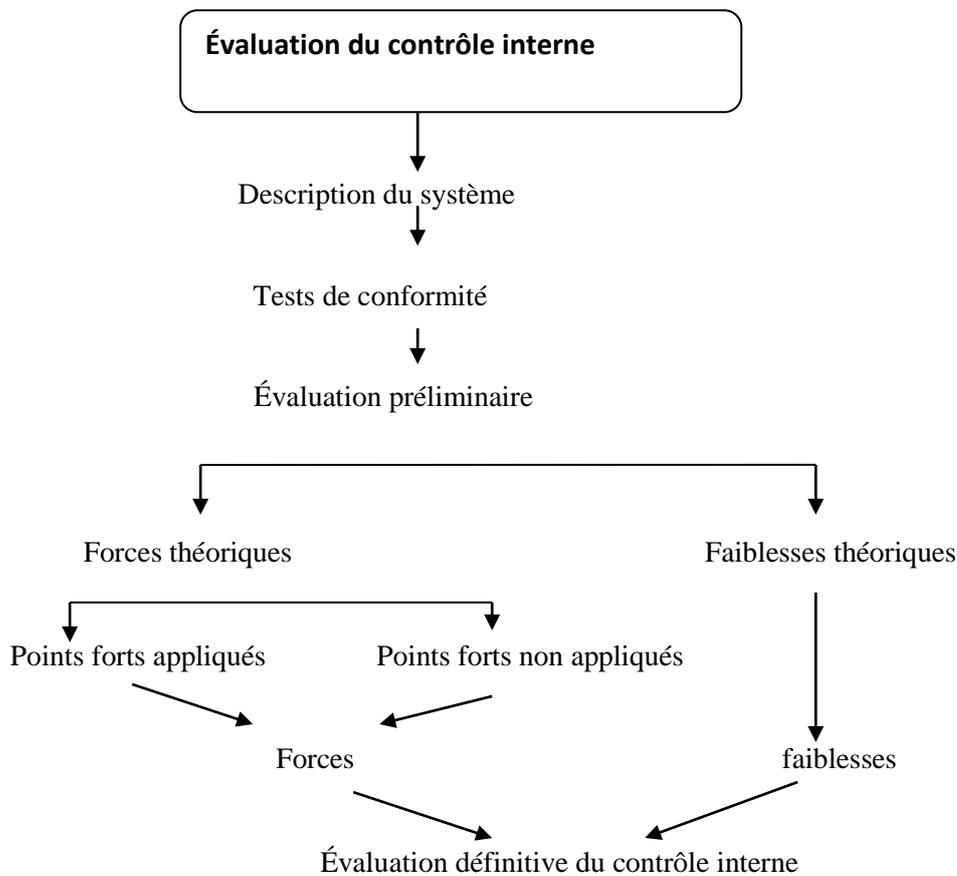
L'évaluation du contrôle interne constitue une étape indispensable de la démarche d'audit. Les raisons qui poussent l'auditeur à s'intéresser au contrôle interne liées aux objectifs de sa mission. Il faut comprendre qu'un auditeur ne peut pas tout analyser au niveau de la comptabilité, son examen des comptes s'étend sur toute l'année et il n'est pas possible pour lui d'observer les écritures les unes après les autres. Pour esquiver ce problème, l'auditeur apprécie les procédures de C.I avant d'examiner les pièces comptables en quantité plus ou moins importante selon la qualité des procédures.

Ainsi, l'objet de l'évaluation du C.I (du système d'organisation comptable) est double :

- D'une part, la fiabilité des procédures conduit l'auditeur à procéder à des sondages peu nombreux lors de l'étape de l'examen des comptes ; contraire, l'existence de procédures peu fiables l'incite à des tests de validation particulièrement exhaustifs ;

- D'autre part, l'inefficacité éventuelle des procédures conduit l'auditeur à recommander des améliorations, d'un coût raisonnable, ayant pour objectif d'éliminer toute source de risque évitable. L'auditeur contribue ainsi à l'amélioration des performances de l'entreprise. Le commissaire aux comptes a le droit de donner des avis, des recommandations et des conseils en matière de C.I.

Figure N°05 : illustrant les étapes de l'évaluation



Source : Réalisé par nous même à partir de : HAMMICHE.T, support de cours, Master II, Université de Bejaia, faculté SEGC, 2021-2022

3-3-1 Contrôle comptable des comptes :

Le contrôle des comptes est la principale phase d'une mission d'audit financier réalisée par des auditeurs externes. La mission se clôt en effet par l'expression de l'opinion de l'auditeur sur la régularité, la sincérité et la fidélité des états financiers de l'audité.

L'examen des comptes consiste à comparer les chiffres des comptes annuels avec divers justificatifs qui vont servir de preuves : actes notariés, factures, bons de commande ou de livraison, relevés bancaires, fiches de paie, etc. Le contrôle direct des comptes revient toujours à justifier un chiffre par une pièce comptable ou par tout autre élément probant.

Il n'existe pas de normes d'audit indiquant quelle quantité de contrôles directs doit être menée en fonction de la bonne ou de la mauvaise qualité des procédures du C.I ou en fonction du seuil de signification<sup>1</sup>. L'auditeur est seul juge en la matière : Il doit orienter ses contrôles de manière à étudier le plus complètement possible les postes et les opérations dont l'importance est significative et qui sont, a priori, les plus porteurs de risques.

L'auditeur procède à des contrôles allégés lorsqu'il estime qu'il peut s'appuyer sur des procédures de C.I satisfaisantes. Il procède à des contrôles étendus en absence de procédures fiables ou de l'application des procédures jugées de bonne qualité.

Le programme détaillé du contrôle des comptes est rédigé à partir du mémorandum de stratégie d'audit des conclusions des tests sur les procédures. Des guides de contrôle des comptes standard sont adaptés en fonction du contexte de l'entreprise.

L'auditeur doit obtenir les éléments de preuve suffisants en qualité et en quantité pour formuler son opinion sur les comptes annuels. Pour atteindre cet objectif, l'auditeur dispose des techniques suivantes :

- L'observation physique ;
- La confirmation directe ;
- L'examen des documents reçus par l'entreprise ;
- L'examen des documents créés par l'entreprise ;
- Les contrôles arithmétiques ;
- Les analyses, estimations, rapprochements et recoupements entre les informations obtenues et les documents examinés ;
- Les informations verbales obtenues des dirigeants et employés de l'entreprise

### 3-4 Travaux de fin de mission et rapport d'audit :

Après avoir procédé au contrôle des comptes, l'auditeur réalise les travaux de fin de mission, cette phase doit saisir :

### a) Un examen d'ensemble des comptes annuels :

Cet examen a pour objet de vérifier que les chiffres sont cohérents. Il prend appui sur des procédés d'analyse qui permettent de vérifier la cohérence entre les divers chiffres établis par l'entreprise.

### b) Evénements postérieurs à la clôture :

Le contrôle des comptes se déroule dans les mois qui suivent la date de clôture de l'exercice. Entre la date de clôture des comptes et la date de signature du rapport d'audit, des événements peuvent se produire qui ont une incidence significative sur la situation financière et / ou les résultats de l'entreprise. On distingue généralement :

- **Les événements qui trouvent leur origine avant la date de clôture** (par exemple : la faillite définitive d'un client douteux), qui fournissent donc des éléments complémentaires pour l'évaluation des comptes, et qui peuvent entraîner des ajustements.
- **Les événements spécifiques de l'exercice** suivant (par exemple, incendie de l'usine) qui pourraient faire l'objet d'une note, dans l'annexe. Il appartient à l'auditeur de rechercher ces événements avant de finaliser ses travaux. Le questionnaire des événements postérieurs au bilan doit donc être rempli et la nature et l'incidence de ces événements analysés. L'auditeur doit poursuivre la recherche des événements postérieurs au bilan jusqu'à la date de signature effective du rapport.

### c) Lettre d'affirmation :

Il s'agit d'une lettre par laquelle la direction confirme avoir mis toutes les informations disponibles à la disposition des vérificateurs. Cette mesure est destinée à limiter les risques d'éléments volontairement soustraits au contrôle par la direction. C'est un engagement formel que les comptes et informations communiqués sont exhaustifs, sincères et exacts.

### d) Questionnaire de fin de mission :

Le questionnaire de fin de mission a pour objectif de permettre à l'auditeur de s'assurer qu'il n'a oublié aucun aspect important de la mission, c'est-à-dire qu'il a rempli toutes les diligences requises par les normes professionnelles, et qu'il n'existe pas de points en suspens qui feraient obstacle à l'émission du rapport. Il doit être signé et soumis au directeur de mission en même temps que la note de synthèse et les projets de rapports.

### e) Note de synthèse :

La note de synthèse permet de récapituler les éléments significatifs de la mission et les options prises. Cette note doit comprendre au minimum :

- *la description des événements importants* ayant marqué l'activité de l'entreprise (nouveaux produits, nouvelle usine...). Si ces événements ont déjà été décrits dans MSA, une simple référence à ces documents sera suffisante ;

- *la description des problèmes rencontrés et des solutions adoptées*. Cette partie peut consister à une photocopie des feuilles de synthèse de chaque section du dossier. Il est important que cette section soit très claire, car c'est elle qui justifie, en grande partie, l'opinion émise et qui évite les prises de position contradictoires d'année en année ;

- *la liste des points en suspens* qui doivent être réglés avant d'émettre le rapport (Ex. documents restant à recevoir, confirmations attendues...)

- une conclusion générale.

### f) Le rapport d'audit :

L'auditeur financier achève sa mission par la rédaction d'un rapport appelé « Rapport général » dans lequel il donne son opinion sur la régularité et la sincérité des états financiers et comptables de l'entreprise.

Outre les rapports d'audit (opinion), les problèmes rencontrés lors du contrôle des comptes peuvent faire l'objet d'un rapport de recommandations sur le contrôle interne. Il faut évoquer le rapport spécial sur les conventions entre la société et ses dirigeants.

### Conclusion

D'après nos recherches, il est supposé que la profession de CAC ne nécessite pas que des compétences en comptabilité, bien que ce métier exige des connaissances qui doivent être irréprochables en ce qui concerne : l'économie, la gestion, le droit et fiscalité. Ainsi, Il doit pouvoir se servir des outils bureautiques et des logiciels professionnels. ... D'après ce chapitre, nous constatons que la loi algérienne autorise par ces différentes réglementations et lois les sociétés à mandater un commissaire aux comptes, ce dernier est un professionnel indépendant et compétant qui intervient comme témoin dans la régularisation et la sincérité des comptes, cette profession est une fonction qui nécessite un grand savoir-faire, un degré élevé de la maîtrise professionnelle, une expérience, et surtout de responsabilité.

L'exercice de la profession de commissariat aux comptes, comme les autres types d'audit, est soumis à des conditions, aussi elle suit une démarche méthodologique et responsable, la réussite de la mission est subordonnée à l'utilisation par l'auditeur d'outils appropriés, lui permettant une approche par risques, et surtout à la mise en œuvre d'une organisation humain et matérielle lui garantissant la pertinence de ses conclusions.

---

# **Chapitre III :**

Illustration de la pratique  
d'une mission d'audit

---

# Chapitre III Illustration de la pratique d'une mission d'audit

---

## Introduction

Après avoir rassemblé les outils théoriques sur la qualité d'audit légal, nous allons essayer de présenter l'étude pratique de notre travail de recherche, qui a été réalisée sur l'audit comptable et financier (mission légal), dans un bureau de comptabilité, commissariat aux comptes et d'expertise judiciaire **la société civile professionnelle AB COMPTA**.

L'entreprise auditée « **SARL X** », on a choisi cette appellation pour garder l'anonymat de son identité, c'est une entreprise d'Importation et d'exportation des matériaux de construction, Implantée à la zone d'activité El-kseur, Bejaia.

Dans ce chapitre, nous allons présenter au premier lieu le cabinet de commissaire aux compte, où nous avons effectué notre stage pratique, et la société audité SARL X. Ensuite nous allons établir le rapport complet de commissariat aux comptes, après avoir fini notre mission d'audit, Pour répondre à la question suivante : **Peut-on certifier la sincérité et la régularité des comptes annuels de la SARL X, et que ce dernier reflète l'image fidèle du patrimoine et de la situation réelle de l'entreprise ?** Afin de répondre à notre question, nous avons proposé l'hypothèse suivante : Les états financiers de la société X reflète la situation réelle de l'entreprise.

## Section1 : présentation de cabinet d'audit et l'entreprise auditée

Dans cette section nous allons procédés à la présentation de l'organisme d'accueil, son historique, ses activités et son organisation.

### 1-1 - Présentation de cabinet d'audit (l'organisme d'accueil) :

Cette sous-section sera consacrée à la représentation de la **société civil professionnelle AB COMPTA**

#### 1-1-1 Historique de société :

La société civile professionnelle de comptabilité et de commissariat aux comptes AB COMPTA est une société agréée de la chambre nationale des commissaires aux comptes, elle est composée de trois (03) associes.

## **Chapitre III Illustration de la pratique d'une mission d'audit**

Elle a été créée le 10 novembre 2005, elle est située au 20 rue HAMOUD HAMID wilaya de Bejaia el-kseur.

### **1-1-2 Les activités de SCP AB COMPTA :**

Les principales activités sont :

- ✓ Les déclarations fiscales (G50, bilan forfaitaire, G12),
- ✓ Les déclarations sociales (CNAS, CACOBATPH...)
- ✓ Étude technique et économique
- ✓ Étude et préparation des dossiers de crédit
- ✓ Étude des dossiers ANDI
- ✓ Conseils et orientation en matière de gestion des entreprise.de comptabilité et de fiscalité
- ✓ La tenue de comptabilité des différents clients.
- ✓ Analyse et vérification des comptes
- ✓ Préparation des livres légaux (livre de paie, centralisateur, d'inventaires... etc.)

### **1-1-3 Organisation de SCP AB COMPTA :**

La SCP AB COMPTA est organisée selon des services annexes de la comptabilité :

#### **- Le service des traitements et salaire :**

Ce service établit tous les documents relatifs à : les déclarations des salariés des clients, les déclarations CNAS, CACOBATPH, DAS, la paie, la tenue des livres de paie, accidents de travail, entrée et sortie des personnels...

#### **- Le service fiscal :**

Il est spécialisé dans les calculs et la réalisation de tous documents fiscaux exigés par les autorités fiscales. Comme : bilan réel, bilan forfaitaires, déclaration G50, état 104 client, déclarations annuel de l'IRG (301bis) ...

## **Chapitre III Illustration de la pratique d'une mission d'audit**

---

### **- Matériels et moyens utilisés :**

Les ordinateurs, les imprimantes, logiciel de comptabilité « PC-COMPTA », logiciel de paie « PC-PAIE », Divers petits matériaux utilisés quotidiennement (exemple : calculatrices) ...

### **1-2 Présentation de l'entreprise auditée :**

L'entreprise auditée « SARL X » est une société dont l'activité principale est d'Importation et d'exportation des matériaux de construction, avec un capital de 220 000 000,00DA Implantée à la zone d'activité El-kseur, Bejaia. Elle importe principalement : le rond à béton, bois et dérivés, Contre-Plaqué, matériaux de finition, Etai Standard Peint...

### **Section 2 : Rapport du commissariat aux comptes**

Après avoir présenté l'organisme d'accueil et la société auditée, nous allons présenter la synthèse de notre mission d'audit, sous la forme du rapport général du CAC, composé de trois parties

#### **2-1- Rapport général expression d'opinion exercice clos le 31/12/2020**

Cette section comprend l'expression d'une opinion sur les états financiers après la réalisation de la mission d'audit

**Monsieur le gérant de la SARL X**

### **Objet : Rapport général de commissariat aux comptes exercice 2020**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, qui nous a été confiée, nous avons l'honneur de vous rendre compte dans le présent rapport les résultats de nos travaux relatifs à l'examen des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 de la SARL X. les comptes, qui nous ont été soumis pour vérification, ont arrêtés, par le gérant et sous sa responsabilité conformément à l'articles 716 du code du commerce, avec les principales valeurs suivantes :

## Chapitre III Illustration de la pratique d'une mission d'audit

| Désignation                      | Montant au 31/12/2020 |
|----------------------------------|-----------------------|
| Total du Bilan                   | 650 860 173,00        |
| Total des produits des activités | 1 559 124 565,00      |
| Résultat comptable de l'exercice | 8 778 572,23          |

Notre audit a été effectué, selon les normes d'exercice professionnel applicables en Algérie (SCF) ; ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurants dans les comptes annuels. Il consiste, également, à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation de l'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les états financiers et les comptes soumis à notre approbation sont en concordance avec les documents comptables examinés leur présentation est, dans l'ensemble, conforme aux prescriptions légales. Les comptes ont été établis conformément aux normes en vigueur en Algérie qui s'inspirent des normes internationales (IAS/IFRS).

Ces réserves portent notamment sur :

- Les provisions sur congés payés, sur charges sociales, qui n'ont pas été comptabilisés.
- Les livres légaux, à savoir le journal centralisateur et le livre d'inventaire qui ne sont pas mis à jour ainsi que le registre des investissements.

Lors de nos différentes interventions d'audit nous n'avons pas relevé et la direction ne nous a signalé aucun élément susceptible de remettre en cause la patrimonialité de la société à ce jour, à savoir :

- ✓ Aucun évènement postérieur ;
- ✓ Aucun passif éventuel ;
- ✓ Aucun engagement hors bilan.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos respectueuses salutations.

**Le Commissaire Aux Comptes**

## **Chapitre III Illustration de la pratique d'une mission d'audit**

---

### **2-2 Les états financiers :**

Tous d'abord, nous allons présenter les états financiers de la SARL X à savoir : Bilan actif, bilan passif, tableau des comptes de résultat, tableau des flux de trésorerie et tableau de variation des capitaux propres, en suite on va procéder à l'analyse de chaque compte de ces données :

#### **2-2-1 Présentation de l'actif de la SARL X AU 31/12/2020 :**

Le bilan actif de la SARL X comprend les éléments suivants :

## Chapitre III Illustration de la pratique d'une mission d'audit

Tableau N°03 : Bilan actif de la SARL X au 31/12/2020

SARL X

BILAN ACTIF AU 31/12/2020

| BILAN ACTIF au 31/12/2020                              |                       |                      |                       |                       |
|--|-----------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| LIBELLE  | BRUT                  | AMO/PROV             | NET 2020              | NET 2019              |
| <b>ACTIFS NON COURANTS</b>                             |                       |                      |                       |                       |
| <b>Ecart d'acquisition-goodwill positif ou négatif</b> |                       |                      |                       |                       |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>                   |                       |                      |                       |                       |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                     |                       |                      |                       |                       |
| Terrains   |                       |                      |                       |                       |
| Bâtiments  |                       |                      |                       |                       |
| Autres immobilisations corporelles                     | 55 795 807,77         | 41 592 362,15        | 14 203 445,62         | 23 144 635,28         |
| Immobilisations en concession                          |                       |                      |                       |                       |
| <b>Immobilisations encours</b>                         |                       |                      |                       |                       |
| <b>Immobilisations financières</b>                     |                       |                      |                       |                       |
| Titres mis en équivalence                              |                       |                      |                       |                       |
| Autres participations et créances rattachées           |                       |                      |                       |                       |
| Autres titres immobilisés                              |                       |                      |                       |                       |
| Prêts et autres actifs financiers non courants         |                       |                      |                       |                       |
| Impôts différés actif                                  |                       |                      |                       |                       |
| <b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>                         | <b>55 795 807,77</b>  | <b>41 592 362,15</b> | <b>14 203 445,62</b>  | <b>23 144 635,28</b>  |
| <b>ACTIF COURANT</b>                                   |                       |                      |                       |                       |
| <b>Stocks et encours</b>                               | 410 858 435,72        |                      | 410 858 435,72        | 185 747 464,18        |
| <b>Créances et emplois assimilés</b>                   |                       |                      |                       |                       |
| Clients  | 113 211 045,09        |                      | 113 211 045,09        | 129 456 685,36        |
| Autres débiteurs                                       | 3 107 332,15          |                      | 3 107 332,15          | 29 046 590,33         |
| Impôts et assimilés                                    | 52 315 366,16         |                      | 52 315 366,16         | 21 848 450,26         |
| Autres créances et emplois assimilés                   |                       |                      |                       |                       |
| <b>Disponibilités et assimilés</b>                     |                       |                      |                       |                       |
| Placements et autres actifs financiers courants        |                       |                      |                       |                       |
| Trésorerie   | 57 164 548,05         |                      | 57 164 548,05         | 254 853 041,74        |
| <b>TOTAL ACTIF COURANT</b>                             | <b>636 656 727,17</b> |                      | <b>636 656 727,17</b> | <b>620 952 231,87</b> |
| <b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>                             | <b>692 452 534,94</b> | <b>41 592 362,15</b> | <b>650 860 172,79</b> | <b>644 096 867,15</b> |

Source : établi par l'entreprise SARL X

## Chapitre III Illustration de la pratique d'une mission d'audit

### 2-2-2 Présentation de passif de la SARL X AU 31/12/2020

Le bilan passif de la SARL X au 31/12/2020 est constitué des comptes suivants :

**Tableau N° 04 : bilan passif de la SARL X au 31/12/2020**

**SARL X**

**BILAN PASSIF AU 31/12/2020**

| <b>BILAN PASSIF AU 31/12/2020</b>              |                       |                       |
|--|-----------------------|-----------------------|
| <b>LIBELLE</b>                                 | <b>2020</b>           | <b>2019</b>           |
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                        |                       |                       |
| Capital émis                                   | 220 000 000,00        | 220 000 000,00        |
| Capital non appelé                             |                       |                       |
| Primes et réserves - Réserves consolidées (1)  | 7 965 758,00          | 5 000 000,00          |
| Ecart de réévaluation                          |                       |                       |
| Ecart d'équivalence (1)                        |                       |                       |
| Résultat net - Résultat net part du groupe (1) | 8 778 572,23          | 29 657 586,36         |
| Autres capitaux propres - Report à nouveau     | 27 954 761,28         | 1 024 811,92          |
| <b>Part de la société consolidant (1)</b>      |                       |                       |
| <b>Part des minoritaires (1)</b>               |                       |                       |
| <b>TOTAL I</b>                                 | <b>264 699 091,51</b> | <b>255 682 398,28</b> |
| <b>PASSIFS NON-COURANTS</b>                    |                       |                       |
| Emprunts et dettes financières                 |                       |                       |
| <b>Impôts (différés et provisionnés)</b>       |                       |                       |
| Autres dettes non courantes                    |                       |                       |
| Provisions et produits constatés d'avance      |                       |                       |
| <b>TOTAL II</b>                                |                       |                       |
| <b>PASSIFS COURANTS :</b>                      |                       |                       |
| Fournisseurs et comptes rattachés              | 181 213 517,21        | 347 943 763,30        |
| Impôts   | 7 001 847,68          | 14 077 432,68         |
| Autres dettes                                  | 20 945 716,39         | 26 393 272,89         |
| Trésorerie passif                              | 177 000 000,00        |                       |
| <b>TOTAL III</b>                               | <b>386 161 081,28</b> | <b>388 414 468,87</b> |
| <b>TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)</b>         | <b>650 860 172,79</b> | <b>644 096 867,15</b> |

**Source : établi par l'entreprise SARL X**



## **Chapitre III Illustration de la pratique d'une mission d'audit**

---

### **2-2-4 Présentation de tableau des flux de trésorerie de la SARL X AU 31/12/2020**

Le tableau de flux de trésorerie indique les entrées et sorties de fonds de l'entreprise au cours de l'exercice 2020. Ce tableau regroupe les flux de trésorerie passés et permet d'établir des prévisions de trésorerie à venir. Il se compose généralement de trois sections : les activités d'exploitation, les activités d'investissement et les activités de financement. Le total des liquidités fournies ou utilisées par chacune des trois activités est ensuite additionné pour obtenir la variation totale de la trésorerie pour la période. Le TFT de la SARL X se présente comme suit :

## Chapitre III Illustration de la pratique d'une mission d'audit

Tableau N°06 : Flux de trésorerie de la SARL X au 31/12/2020

SARL X

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

| TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE  |                        |                       |
|---|------------------------|-----------------------|
| LIBELLE   | 2020                   | 2019                  |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>               |                        |                       |
| Encaissements reçus des clients   | 1 574 809 877,11       | 104 250 679,94        |
| Sommes versées aux fournisseurs et au personnel                                 | -1 894 183 574,03      | -42 998 322,10        |
| Intérêts et autres frais financiers payés                                       | -45 383 422,83         |                       |
| Impôts sur les résultats payés  | -11 198 825,00         | -10 705 159,00        |
| Flux de trésorerie avant éléments extraordinaires                               | -375 955 944,75        | 50 547 198,84         |
| Flux de trésorerie lié à des éléments extraordinaires                           | -8 606 868,88          |                       |
| <b>Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (A)</b>       | <b>-384 562 813,63</b> | <b>50 547 198,84</b>  |
| <b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>          |                        |                       |
| Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles ou incorporelles   |                        | -12 446 494,33        |
| Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles       | 8 941 189,66           | 8 318 034,22          |
| Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières                    |                        |                       |
| Encaissements sur cessions d'immobilisations financières                        |                        |                       |
| Intérêts encaissés sur placements financiers                                    | 695 009,28             |                       |
| Dividendes et quote-part de résultats reçus                                     |                        |                       |
| <b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissements (B)</b>     | <b>9 636 198,94</b>    | <b>-4 128 460,11</b>  |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités de financements</b>               |                        |                       |
| Encaissements suite à l'émission d'actions                                      |                        |                       |
| Dividendes et autres distributions effectuées                                   |                        |                       |
| Encaissements provenant d'emprunts  | 35 575 969,36          | 217 723 838,35        |
| Remboursements d'emprunts ou d'autres dettes assimilées                         | -5 680 262,00          | -170 000 000,00       |
| <b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C)</b>        | <b>29 895 707,36</b>   | <b>47 723 838,35</b>  |
| Incidences des variations des taux de change sur liquidités et quasi liquidités |                        |                       |
| <b>Variation de trésorerie de la période (A+B+C)</b>                            | <b>-345 030 907,33</b> | <b>94 142 577,08</b>  |
| <b>Trésorerie ou équivalent de trésorerie au début de la période</b>            | <b>254 853 041,74</b>  | <b>178 776 716,65</b> |
| <b>Trésorerie ou équivalent de trésorerie à la fin de la période</b>            | <b>-119 835 451,95</b> | <b>254 853 041,74</b> |
| <b>Variation de la trésorerie de la période</b>                                 | <b>-374 688 493,69</b> | <b>76 076 325,09</b>  |
| <b>Rapprochement avec le résultat comptable</b>                                 | <b>-383 467 065,92</b> | <b>46 418 738,73</b>  |

Source : établi par l'entreprise SARL X.

## Chapitre III Illustration de la pratique d'une mission d'audit

### 2-2-5 Présentation de tableau de variation des capitaux propres de la SARL X AU

31/12/2020 :

Ce document est présenté sous forme de tableau et qui fait état des divergences constatées entre la variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2020 et le résultat de cette même période. Il permet notamment d'isoler les variations constituant le résultante d'opérations de structure (augmentation ou diminution de capital, constitution de provisions réglementées, subventions d'investissements, changements de méthodes comptables, etc.) et de reconstituer le résultat de la période considérée à partir de la variation des postes de capitaux propres.

**Tableau N°07 : tableau de variation des capitaux propres de la SARL X au 31/12/2020**

#### SARL X TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES                           |                       |                  |                    |                       |                       |
|---|-----------------------|------------------|--------------------|-----------------------|-----------------------|
| LIBELLE   | Capital social        | Prime d'émission | Ecart d'évaluation | Ecart de Réévaluation | Réserves et résultat  |
| <b>Solde au 31 décembre 2018</b>                                    | <b>50 000 000,00</b>  | <b>0,00</b>      | <b>0,00</b>        | <b>0,00</b>           | <b>124 900 347,00</b> |
| Changement méthode comptable 2019                                   | 0,00                  | 0,00             | 0,00               | 0,00                  | 0,00                  |
| Correction d'erreurs significatives 2019                            | 0,00                  | 0,00             | 0,00               | 0,00                  | 0,00                  |
| Réévaluation des immobilisations 2019                               | 0,00                  | 0,00             | 0,00               | 0,00                  | 0,00                  |
| Profits ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultat 2019 | 0,00                  | 0,00             | 0,00               | 0,00                  | 0,00                  |
| Dividendes payés 2019   | 0,00                  | 0,00             | 0,00               | 0,00                  | 0,00                  |
| Augmentation de capital 2019  | 170 000 000,00        | 0,00             | 0,00               | 0,00                  | -122 514              |
| Résultat net de l'exercice 2019                                     | 0,00                  | 0,00             | 0,00               | 0,00                  | 155,08                |
| <b>Solde au 31 décembre 2019</b>                                    | <b>220 000 000,00</b> | <b>0,00</b>      | <b>0,00</b>        | <b>0,00</b>           | <b>30 682 398,28</b>  |
| Changement méthode comptable 2020                                   | 0,00                  | 0,00             | 0,00               | 0,00                  | 0,00                  |
| Correction d'erreurs significatives 2020                            | 0,00                  | 0,00             | 0,00               | 0,00                  | 238 121,00            |
| Réévaluation des immobilisations 2020                               | 0,00                  | 0,00             | 0,00               | 0,00                  | 0,00                  |
| Profits ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultat 2020 | 0,00                  | 0,00             | 0,00               | 0,00                  | 0,00                  |
| Dividendes payés 2020   | 0,00                  | 0,00             | 0,00               | 0,00                  | 0,00                  |
| Augmentation de capital 2020  | 0,00                  | 0,00             | 0,00               | 0,00                  | 0,00                  |
| Résultat net de l'exercice 2020                                     | 0,00                  | 0,00             | 0,00               | 0,00                  | 5 812 814,23          |
| <b>Solde au 31 décembre 2020</b>                                    | <b>220 000 000,00</b> | <b>0,00</b>      | <b>0,00</b>        | <b>0,00</b>           | <b>36 733 333,51</b>  |

Source : établi par nous-même d'après notre analyse.

## **Chapitre III Illustration de la pratique d'une mission d'audit**

---

Nous avons examiné les informations financières qui nous ont été fournies, et comparé la conformité de celles-ci avec les informations contenues dans les états financiers, suivant un complément d'analyse qui servira à mieux comprendre ces informations.

**Monsieur le gérant de la SARL X**

### **Objet : Rapport de certification des comptes**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous transmettre, en exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié, le rapport formulant notre avis sur les comptes de l'exercice 2020, de la SARL X.

Nous avons mené les travaux dans le respect des règles de la profession, et conformément aux normes d'audit généralement admises, et ce, par les vérifications et contrôles effectués, par sondage, que nous avons estimés nécessaires pour la formulation de notre opinion. C'est ainsi, que nous avons procédé à l'examen des états financiers ci-joint de la SARL X, portant sur l'exercice comptable 2020, comprenant, le bilan (actif, passif), les comptes de résultat, le tableau des flux de trésorerie et le tableau des variations des capitaux.

Les rapports spéciaux ont été établis et annexés à ce rapport général, et ce en application des dispositions du code de commerce.

Les résultats de nos différents contrôles sont consignés dans ce présent rapport, suivant le plan ci-après :

- 1- Procédures comptables :
- 2- Contrôle des comptes :
  - 2-1- Actif non courant
  - 2-2- Actif courant
  - 2-3- Capitaux propres
  - 2-4- Passif non courant
  - 2-5 -Passif courant

## Chapitre III Illustration de la pratique d'une mission d'audit

---

2-6 -Comptes de résultat

### Méthodologie :

Nos travaux ont obéi à la méthodologie suivante :

- ❖ Identification de société.
- ❖ Examen des pièces comptables et justificatives.
- ❖ Examen de la sincérité et régularité des inventaires.
- ❖ Examen de la balance annuelle des comptes, rapprochement avec le grand livre, bilan et les analyses des comptes.
- ❖ Contrôle par épreuves de l'enregistrement comptable des opérations.
- ❖ Examen de la régularité et la sincérité des comptes.

L'objectif étant l'expression d'une opinion avisée sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes, nos investigations ont consisté à obtenir une assurance raisonnable :

- Que les comptes ont été établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur.
- Que les dispositions législatives et/ou règlementaires en matière de la tenue comptable, de présentation des comptes annuels et de protection du patrimoine sont respectées.
  - Que l'évaluation des actifs se fait dans le respect du principe de prudence.
  - Que les inventaires physiques et leurs traitements sont réguliers.

Notre examen s'est fait à l'aide de techniques de sondages, de recoupements, de rapprochements, de reconstitution et autres procédés.

### 1- Procédures comptables :

- La comptabilité est tenue au niveau de la société. Les opérations réalisées cet exercice, ont été enregistrées dans leur globalité, dans les comptes comptables adéquats.

## Chapitre III Illustration de la pratique d'une mission d'audit

- Les états financiers ont été présentés sous les formes légales, Néanmoins, l'annexe des états financiers, faisant partie intégrante de ces derniers, n'a pas été établie, ce qui est un manquement aux dispositions du SCF.

- La méthode d'évaluation des coûts d'acquisition des investissements et des stocks, est respectivement, celle du coût historique et du coût d'achat comprenant tous les coûts encourus pour ramener les stocks à l'endroit voulu. Ces méthodes sont celles édictées par le SCF.

- Le chiffre d'affaires réalisé cet exercice est justifié, par des factures en bonne et due forme.

- Les déclarations fiscales et sociales, mensuelles et annuelles (Bilan fiscal, G/50, DAS, Etat 301 Bis, ..., ont été établies et déposées dans les délais impartis.

La société dispose des mises à jour CNAS, dont la date de validation est le 31/12/2020

### ✓ **Bilan d'ouverture :**

L'examen de la réouverture des comptes clôturés au 31/12/2019, ne relève pas de remarques à formuler, quant à la fidélité de leurs reprises au 01/01/2020.

### ✓ **Livres légaux :**

- Le journal centralisateur, le livre d'inventaire sont cotés et paraphés le 13/09/2011, par le tribunal de BEJAIA, et ne sont pas tenus à jour.

- Le livre de paie est coté et paraphé le 29/11/2011, par le tribunal de BEJAIA et est arrêté au 31/12/2020.

- Le registre de délibération des AGO, AGEX, n'est pas tenu par la société.

### **2- contrôle des comptes :**

Les comptes annuels ont été présentés, selon le référentiel du système comptable financier, applicable dans notre pays. La comptabilisation est, globalement, conforme aux dispositions règlementaires en vigueur.

Par ailleurs, les comptes comptables généraux et tiers ont été appuyés par des fiches d'analyses, comprenant les détails et renseignements nécessaires des soldes figurants sur les balances, aussi les charges et produits sont globalement justifiés et bien comptabilisés.

## Chapitre III Illustration de la pratique d'une mission d'audit

**2-1 Actif non courant :** Le bilan définitif ci-dessus appelle de notre part le commentaire suivant :

Les actifs non courants affichent un montant brut de 55 795 807,77DA, en 2019 et en 2020, il est constitué principalement des immobilisations corporelles. Les actifs non courant représentent 21% du total brut du bilan.

**Tableau N°08 : actifs non courants**

| ACTIF  | BRUT 2020            | BRUT 2019            | EVOLUTION            | %              |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|----------------|
| <b>ACTIFS NON COURANTS</b>                             |                      |                      |                      |                |
| <b>Ecart d'acquisition-goodwill positif ou négatif</b> |                      |                      |                      |                |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>                   |                      |                      |                      |                |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                     | <b>55 795 807,77</b> | <b>55 795 807,77</b> | <b>0,00</b>          | <b>0,00%</b>   |
| Terrains   |                      |                      |                      |                |
| Bâtiments  |                      |                      |                      |                |
| Autres immobilisations corporelles                     | 55 795 807,77        | 55 795 807,77        | 0,00                 | 0,00%          |
| Immobilisations en concession                          |                      |                      |                      |                |
| <b>Immobilisations encours</b>                         |                      |                      |                      |                |
| <b>Immobilisations financières</b>                     |                      |                      |                      |                |
| Titres mis en équivalence                              |                      |                      |                      |                |
| Autres participations et créances rattachées           |                      |                      |                      |                |
| Autres titres immobilisés                              |                      |                      |                      |                |
| Prêts et autres actifs financiers non courants         |                      |                      |                      |                |
| Impôts différés actif                                  |                      |                      |                      |                |
| <b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>                         | <b>55 795 807,77</b> | <b>55 795 807,77</b> | <b>0,00</b>          | <b>0,00%</b>   |
| <b>AMORTISSEMENTS</b>                                  | <b>41 592 362,15</b> | <b>32 651 172,49</b> | <b>8 941 189,66</b>  | <b>27,38%</b>  |
| <b>TOTAL ACTIF NET</b>                                 | <b>14 203 445,62</b> | <b>23 144 635,28</b> | <b>-8 941 189,66</b> | <b>-38,63%</b> |

Source : établi par nous-même à partir du bilan actif de la SARL X.

### ➤ Les immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles totalisent un montant brut de 55 795 807,77 DA, soit, 100% des actifs courants. Aucune augmentation n'a été enregistrée par rapport à l'exercice 2019

Cela s'explique par : Aucunes acquisitions d'investissements n'a enregistré durant l'exercice 2020

## Chapitre III Illustration de la pratique d'une mission d'audit

---

Les immobilisations corporelles de l'ordre de 55 795 807,77 DA, sont constituées, par rubrique, comme suit :

|   |                  |
|---|------------------|
| Autres Equipements :                          | 623 315,13 DA    |
| Matériel De Transport :                       | 54 010 992,63 DA |
| Matériel De Bureau et Matériel Informatique : | 1 033 722,22 DA  |
| meublier de Bureau :                          | 127 777,79 DA    |

### ➤ Inventaires physiques :

Les inventaires physiques des investissements, tel que préconisé par l'article n° 10 du code de commerce et l'article n° 14 de la loi n° 07-11 du 25 novembre 2007, portant système comptable financier, n'ont pas été réalisés en fin de cet exercice.

Nous insistons sur la mise en place d'une procédure d'inventaire et veiller rigoureusement à son application stricte, afin de se conformer à la réglementation en vigueur et faire que les actifs figurant aux bilans de la société soient rapprochés aux inventaires chaque fin d'exercice.

### ➤ Amortissements :

- Les amortissements ont cumulé un montant de 41 592 362,15DA, représentant, 74,54% de la valeur brute des investissements amortissables. La dotation de l'exercice s'élève à 8 941 189,66DA.

- Les investissements ont été amortis par la méthode linéaire sur la base de taux admis fiscalement. Néanmoins, sur le plan comptable (SCF), les dotations comptabilisées sont estimées élevées, la société n'a pas tenu compte du principe de la valeur résiduelle, pour le calcul des amortissements.

Un plan d'amortissement devrait être établi pour tous le fichier d'investissements, afin de se conformer à la réglementation en vigueur.

## Chapitre III Illustration de la pratique d'une mission d'audit

De même, qu'il est fortement recommandé de tenir un registre des investissements, côté et paraphé par la Direction de la société.

### 2-2 Actif Courant :

Les actifs courants totalisent un montant brut de 636 656 727,17 DA, représentent 97.82% du total du bilan. Ils ont connu une augmentation de l'ordre de 15 704 495,30 DA, soit, (2.53 %) comparativement à l'exercice 2019. Le détail de cette variation est présenté dans le tableau ci-après :

**Tableau N°09 : actif courant**

| ACTIF   | NET 2020              | NET 2019              | EVOLUTION            | %            |
|---|-----------------------|-----------------------|----------------------|--------------|
| <b>ACTIF COURANT</b>                              |                       |                       |                      |              |
| Stocks et encours                                 | 410 858 435,72        | 185 747 464,18        | 225 110 971,54       | 121,19%      |
| Clients   | 113 211 045,09        | 129 456 685,36        | -16 245 640,27       | -12,55%      |
| Autres débiteurs                                  | 3 107 332,15          | 29 046 590,33         | -25 939 258,18       | -89,30%      |
| Impôts et assimilés                               | 52 315 366,16         | 21 848 450,26         | 30 466 915,90        | 139,45%      |
| Trésorerie  | 57 164 548,05         | 254 853 041,74        | -197 688 493,69      | -77,57%      |
| <b>TOTAL ACTIF COURANT BRUT</b>                   | <b>636 656 727,17</b> | <b>620 952 231,87</b> | <b>15 704 495,30</b> | <b>2,53%</b> |
| - Pertes de valeur sur stocks                     |                       |                       |                      |              |
| - Pertes de valeur sur clients                    |                       |                       |                      |              |
| - Pertes de valeur, autres débiteurs              |                       |                       |                      |              |
| - Pertes de valeur sur actifs financiers courants |                       |                       |                      |              |
| <b>TOTAL ACTIF COURANT NET</b>                    | <b>636 656 727,17</b> | <b>620 952 231,87</b> | <b>15 704 495,30</b> | <b>2,53%</b> |

Source : établi par nous-même à partir du bilan actif de la SARL X.

#### 2-2-1 Stocks et encours :

Les stocks totalisent un montant de 410 858 435,72 DA en 2020, ont augmenté par rapport à l'exercice précédent, soit une hausse de 225 110 971,54 DA (121,19%). Ils détiennent 64.53% du total de l'actif courant est sont composés essentiellement de :

|                       |                   |
|-----------------------|-------------------|
| Stock de Bois Blanc : | 169 522 224,92 DA |
| Stocks de Hêtre :     | 11 858 343,71 DA  |

## Chapitre III Illustration de la pratique d'une mission d'audit

|  |                   |
|--|-------------------|
| Stock Contre-Plaqué :                  | 84 607 863,86 DA  |
| Stock d'Etai Standard Peint :          | 91 964,00 DA      |
| Stocks de PVC et EDGE Band:            | 7 249 638,78 DA   |
| Stocks à l'Extérieur de Marchandises : | 137 528 400,45 DA |

- Les stocks sont évalués aux prix d'achats, majorés des coûts et frais accessoires liés à leur entrée en stocks, diminués des taxes récupérables conformément aux dispositions du Nouveau Système Comptable Financier.
- Les consommations de matières et fournitures sont comptabilisées sur la base d'un état récapitulatif de bons de sorties, suivant la méthode de l'inventaire permanent.

### 2-2-2 Clients :

Les clients totalisent un montant de 113 211 045,09 DA pour cet exercice et 129 456 685,36 DA pour 2019, ont diminué de 16 245 640,27 DA soit (-12.55%), et occupent 17.78 % du total de l'actif courant. Ils sont répartis comme suit :

- Clients-Ventes de Biens ou Prestations de Services : 113 211 045,09 DA.

Les créances clients concernent quasiment les opérations de l'exercice 2020 et 2019.

Les fiches d'analyses des comptes tiers clients, ont été établies, expliqués, analysés et détaillés.

### 2-2-3 Autres débiteurs :

Les autres débiteurs sont d'un montant global de 3 107 332,15 DA, en 2020, ont diminué de 25 939 258,18DA, soit (-89,30%), par rapport à l'exercice 2019. Ils représentent 0.49% du total de l'actif courant et sont constitués de :

|   |                 |
|---|-----------------|
| Fournisseurs : Avances et Acomptes Versés             | 2 461 451,00 DA |
| Fournisseurs de Services : Avances et Acomptes Versés | 125 794,98 DA   |
| Personnel, charges à payer et produits à recevoir     | 49 909,07 DA    |
| Autres Comptes Débiteurs                              | 20 000,00 DA    |
| Charges Constatées d'Avance                           | 450 177,10 DA   |

### 2-2-4 Impôts :

## Chapitre III Illustration de la pratique d'une mission d'audit

Les créances d'impôts affichent un montant de 52 315 366,16 DA en 2020, contre 21 848 450,26 DA en 2019, ont augmenté de 30 466 915,90DA soit (139,45%), Elles se détaillent comme suit :

|                                    |                  |
|------------------------------------|------------------|
| Acomptes Provisionnels IBS         | 11 282 488,00 DA |
| précompte IBS                      | 942 025,00 DA    |
| T.V.A sur Autres Biens et Services | 31 165 548,16 DA |
| Crédit de T.V.A à Reporter         | 8 925 305,00 DA  |

Les fiches d'analyses des comptes de TVA ci-dessus citées indiquent qu'elles concernent toutes l'exercice 2020, mais nous rappelons comme même à la société, que ces dernières doivent être récupérées avant l'expiration du délai de prescription.

### 2-2-5 Trésorerie :

La trésorerie est d'un montant global de 57 164 548,05 DA, au 31/12/2020, alors qu'en 2019 était d'une valeur de 254 853 041,74 DA, soit une diminution considérable de 197 688 493,69 DA, (-77,57%) Elle détient 8,98% du total de l'actif courant et englobe le solde des comptes suivants :

|                |                  |
|----------------|------------------|
| Banque B.D.L   | 3 301,75 DA      |
| Banques S.G.A  | 10 185 036,22 DA |
| Banque NATIXIS | 9 530,16 DA      |
| Banque A.G.B   | 21 810,00 DA     |
| Caisse         | 1 838 205,30 DA  |
| Accréditifs    | 45 106 664,62 DA |

Les vérifications effectuées sur cette rubrique de l'actif courant, nous ont permis de faire les constats et remarques suivants :

- 1- Les soldes des comptes bancaires ont été justifiés par les états de rapprochement bancaires.
- 2- Les attestations de solde n'ont pas été récupérées auprès des banques concernées.
- 3- Les brouillards de banque sont tenus à jour et authentifiés.

## Chapitre III Illustration de la pratique d'une mission d'audit

- 4- Le brouillard de caisse est tenu à jour.
  - 5- Le solde très important de la caisse n'est pas justifié par un PV de caisse.
  - 6- Absence de bons de commande, service fait et fiches d'imputation sur les pièces comptables.
- ❖ **Nous recommandons à la société, de limiter les opérations effectuées en espèces, pour plus de sécurité des liquidités de la société. Il serait préférable de verser le solde de caisse à la banque.**

### 2-3 Capitaux Propres :

Ce poste totalise un montant de 264 699 091,51 DA en 2020, et constitue 40,67% du total du bilan. Il a connu une évolution de +9 016 693,23 DA, détaillé ci-dessous :

**Tableau N° 10 : capitaux propres**

| PASSIF   | 2020                  | 2019                  | EVOLUTION           | %               |
|--|-----------------------|-----------------------|---------------------|-----------------|
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                        |                       |                       |                     |                 |
| Capital émis                                   | 220 000 000,00        | 220 000 000,00        | 0,00                | 0,00%           |
| Primes et réserves - Réserves consolidées (1)  | 7 965 758,00          | 5 000 000,00          | +2 965 758,00       | +59,32%         |
| Résultat net - Résultat net part du groupe (1) | 8 778 572,23          | 29 657 586,36         | -20 879 014,13      | -70,40%         |
| Autres capitaux propres - Report à nouveau     | 27 954 761,28         | 1 024 811,92          | +26 929 949,36      | +2627,79%       |
| <b>TOTAL DE CAPITAUX PROPRES</b>               | <b>264 699 091,51</b> | <b>255 682 398,28</b> | <b>9 016 693,23</b> | <b>2616,71%</b> |

Source : établi par nous-même à partir du bilan passif de la SARL X.

### Diligences accomplies :

Les travaux effectués ont notamment visé la vérification de la traduction dans la comptabilité de l'exercice 2020, des résolutions de l'assemblée générale ordinaire, relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2019

Cette vérification nous autorise de formuler l'observation suivante :

#### ➤ Capital :

- Aucune modification de capital n'a été enregistrée en 2020.

## Chapitre III Illustration de la pratique d'une mission d'audit

- Le capital social affiche un montant de 220.000.000.00 DA, et correspond aux statuts juridiques de la société. Il est constitué de 220.000 parts sociales à 1.000.00 Da chacune, réparties par associé, comme suit :

**Tableau N°11 : Répartition du capital social**

| ASSOCIE       | NOMBRE DE PARTS        | MONTANTS (DA)         |
|---------------|------------------------|-----------------------|
| ASSOCIE 01    | 198.000 (90 %)         | 198.000.000.00        |
| ASSOCIE 02    | 22.000 (10 %)          | 22.000.000.00         |
| <b>TOTAUX</b> | <b>220.000 (100 %)</b> | <b>220.000.000.00</b> |

Source : établi par nous-même.

➤ **Primes et réserves :**

Ce poste totalise un montant de 7 965 758,00 DA en 2020, ont augmenté de +2 965 758,00DA, soit (+59,32%) par rapport à l'exercice 2019, il représente 3.01% des capitaux propres et sont constitués de :

• **Réserve légale :**

La réserve légale a été calculée sur la base du bénéfice net réalisé en 2019, soit 5%.

• **Réserves de Gestion :**

La réserve de gestion a été calculée sur la base du bénéfice net réalisé en 2019, soit 5%

➤ **Résultat net :**

Le résultat net affiche pour cet exercice un montant de 8 778 572,23 DA, il a connu une baisse de l'ordre de 20 879 014,13 DA, soit (-70,40%), par rapport à l'exercice écoulé.

➤ **Autres capitaux propres - Report à nouveau**

Les mouvements enregistrés dans ce compte se rapportent :

-à l'affectation du résultat de l'exercice 2019 pour 29 657 586,36DA après la déduction d'un montant de 2 965 758,00DA qui représente les réserves légales et les réserves de gestion,

- Report A Nouveau-Correction D'erreurs d'un montant de 238 121,00 DA.

## Chapitre III Illustration de la pratique d'une mission d'audit

### 2-4 Passif courant :

Le passif courant totalise un montant de 386 161 081,28 DA en 2020, et 388 414 468,87 DA en 2019, soit une baisse de 2 253 387,59 DA (- 0,58 %). Ce poste occupe 59,33 % du total du bilan et est constitué à 46,93 % des dettes fournisseurs, et à 1,81 % des impôts, à 5,42 % des autres dettes, et à 45,84 % de la trésorerie « passif », dont les variations sont présentées dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 12 : passifs courants**

| PASSIF                            | 2020                  | 2019                  | EVOLUTION            | %             |
|-----------------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|---------------|
| <b>PASSIFS COURANTS :</b>         |                       |                       |                      |               |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 181 213 517,21        | 347 943 763,30        | -166 730 246,09      | -47,92%       |
| Impôts                            | 7 001 847,68          | 14 077 432,68         | -7 075 585,00        | -50,26%       |
| Autres dettes                     | 20 945 716,39         | 26 393 272,89         | -5 447 556,50        | -20,64%       |
| Trésorerie passif                 | 177 000 000,00        |                       | +177 000 000,00      | 100,00%       |
| <b>TOTAL PASSIF COURANT</b>       | <b>386 161 081,28</b> | <b>388 414 468,87</b> | <b>-2 253 387,59</b> | <b>-0,58%</b> |

Source : établi par nous-même à partir du bilan passif de la SARL X.

#### 2-4-1 Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 181 213 517,21 DA, elles ont diminué de 166 730 246,09 DA, soit (- 47,92 %), par rapport à l'exercice 2019. Elles sont constituées :

|   |                   |
|---|-------------------|
| Fournisseurs : Achats de Biens :                            | 149 190 065,79 DA |
| Fournisseurs : Prestations de Services :                    | 32 425,65 DA      |
| Fournisseurs-Achats d'Immobilisations :                     | 279 862,70 DA     |
| Fournisseurs de Biens et de Services : Facture à Recevoir : | 31 711 163,07 DA  |

Ces dettes ont fait l'objet de fiches d'analyse détaillées, dont les contrôles indiquent que la plus part de ces dernières sont relatives aux opérations de l'exercice 2020, et que les plus importantes sont envers les fournisseurs suivants :

- **Fournisseurs : achats de biens :**

JIANGSU HIGH HOPE ARSER CO

101 322 846,00 DA

## Chapitre III Illustration de la pratique d'une mission d'audit

|                            |                  |
|----------------------------|------------------|
| MAYR MELNHOT TIMBER TRADIN | 45 358 409,29 DA |
| SOGEPORTS                  | 1 330 358,00 DA  |
| BOUGANDOURA BRAHIM         | 145 800,00 DA    |
| SARL TRANSIT BOUDEBZA      | 1 032 652,50 DA  |

- **Fournisseurs : prestation de services :**

|                             |              |
|-----------------------------|--------------|
| ALGERIE TELECOM             | 2 236,37 DA  |
| CAAR AGENT GENERAL CODE 776 | 30 189,28 DA |

- **Fournisseurs-Achats d'Immobilisations**

ARAB AMIROUCHE : 279 862,70 DA

Le compte fournisseur « ARAB AMIROUCHE » n'a été mouvementé durant cet exercice. Ce compte doit faire l'objet de régularisation dans les meilleurs délais.

- **Fournisseurs : Facture à Recevoir :**

MAYR MELNHOF TIMBER TRADING: 31 711 163,07 DA.

### 2-4-2 Impôts :

Les impôts sont de l'ordre de 7 001 847,68 DA en 2020, ont diminué de 7 075 585,00 DA par rapport à l'exercice 2019, soit (-50,26%), ils regroupent ce qui suit :

- Compte 444000 « IBS dû » affiche un solde de 3 192 593,68 DA.
- Compte 447100 « TAP » affiche un solde de 3 806 552,00 DA, ce solde correspond à la déclaration fiscale G50 du mois de décembre 2020.
- Compte 447800 « droits de timbre » affiche un solde de 2 702,00 DA, ce solde correspond à la déclaration fiscale G50 du mois de décembre 2020.

Les recoupements que nous avons effectués entre les chiffres d'affaires comptabilisés (encaissés) et ceux déclarés à l'administration fiscale (TVA, TAP), n'ont pas révélés d'écarts.

### 2-4-3 Autres dettes :

Les autres dettes sont de l'ordre de 20 945 716,39 DA en 2020 et de 26 393 272,89 DA en 2019, elles ont diminué de 5 447 556,50 DA, soit (- 20,64 %).

## **Chapitre III Illustration de la pratique d'une mission d'audit**

---

La constitution de cette rubrique se présente comme suit :

|  |                  |
|--|------------------|
| Sécurité sociale                                 | 149 369,06 DA    |
| États, Impôts et Taxes : Retenue IRG sur Salaire | 33 731,00 DA     |
| Associé 01                                       | 19 657 332,57 DA |
| Associé 02                                       | 1 105 283,76 DA  |

### **2-4-4 Trésorerie :**

Le solde de compte trésorerie a enregistré une évolution à la hausse de 177 000 000,00 DA par rapport à 2019, ce montant représente le crédit d'exploitation (avance sur crédit documentaire d'importation) accordé par la banque Société général Algérie.

### **2-5 comptes de résultat :**

#### **2-5-1 Charges :**

Les charges globales ont cumulé un montant de 1 551 376 669,01 DA, elles sont constituées, essentiellement, des achats consommés (94,25%) et des charges financières (2,33%). Le détail, par rubrique, est présenté dans le tableau ci-après :

## Chapitre III Illustration de la pratique d'une mission d'audit

**Tableau N°13 : les charges**

| LIBELLE   | 2020                    | 2019                    | EVOLUTION             | %              |
|---|-------------------------|-------------------------|-----------------------|----------------|
| Achats consommés  | 1 462 177 653,47        | 1 412 825 681,17        | +49 351 972,30        | +3,49%         |
| Services extérieurs et autres consommations                   | 10 722 953,19           | 11 645 598,53           | -922 645,34           | -7,92%         |
| <b>II-CONSOMMATION DE L'EXERCICE</b>                          | <b>1 472 900 606,66</b> | <b>1 424 471 279,70</b> | <b>+48 429 326,96</b> | <b>+3,40%</b>  |
| Charges de personnel  | 8 484 032,94            | 9 248 312,74            | -764 279,80           | -8,26%         |
| Impôts, taxes et versements assimilés                         | 21 859 020,48           | 25 689 959,03           | -3 830 938,55         | -14,91%        |
| Autres charges opérationnelles                                | 1 345,97                | 2 107,00                | -761,03               | -36,12%        |
| Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeurs | 8 941 189,66            | 8 318 034,22            | +623 155,44           | +7,49%         |
| Charges financières   | 36 106 111,30           | 12 360 589,12           | +23 745 522,18        | +192,11%       |
| Impôts exigibles sur résultats ordinaires                     | 3 084 362,00            | 10 420 232,00           | -7 335 870,00         | -70,40%        |
| Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires         |                         |                         |                       |                |
| <b>TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>             | <b>1 551 376 669,01</b> | <b>1 490 510 513,81</b> | <b>+60 866 155,20</b> | <b>++4,08%</b> |
| Eléments extraordinaires (charges) (à préciser)               |                         |                         |                       |                |
| <b>TOTAL DES CHARGES GLOBALES</b>                             | <b>1 551 376 669,01</b> | <b>1 490 510 513,81</b> | <b>+60 866 155,20</b> | <b>+4,08%</b>  |

Source : établi par nous-même à partir du TCR de la SARL X.

- **Les achats consommés :**

Les achats consommés sont de l'ordre de 1 462 177 653,47 DA, constituent (94,25%) des charges globales. Ont connu une augmentation d'un montant de 49 351 972,30 DA, soit (+3.49%) par rapport à l'exercice 2019, ils sont composés comme suit :

|   |                     |
|---|---------------------|
| Achats de marchandises vendues :            | 1 460 494 618,33 DA |
| matières consommables-pièces de rechanges : | 512 664,10 DA       |
| Combustible-Lubrifiants :                   | 881 500,00 DA       |
| Fournitures de Bureau :                     | 288 871,04 DA       |

## Chapitre III Illustration de la pratique d'une mission d'audit

- **Les services extérieurs :**

Les services totalisent un montant de 10 722 953,19 DA en 2020, représentent 0,69% des charges globales. Ils sont constitués de :

|  |                 |
|--|-----------------|
| Entretien et Réparations sur biens mobiles :                 | 1 080,00 DA     |
| Maintenance (Extincteur, Ordinateur, ....) :                 | 23 150,00 DA    |
| Assurances Multirisques :                                    | 586 791,26 DA   |
| assurances immeubles et meubles :                            | 2 178,00 DA     |
| autres assurances multirisques :                             | 3 074,71 DA     |
| Assurances Automobiles :                                     | 82 482,53 DA    |
| Honoraires :   | 231 500,00 DA   |
| frais d'actes et de contentieux :                            | 25 000,00 DA    |
| Annonces et Insertions :                                     | 30 910,00 DA    |
| Frais Téléphone Fixe :                                       | 4 299,00 DA     |
| Frais Téléphone Mobile :                                     | 203 818,92 DA   |
| Autres Frais et Communications sur Prestations de Services : | 9 277 311,53 DA |
| Concours Divers (Cotisations et Adhésions) :                 | 91 357,24 DA    |
| concours divers (dons) :                                     | 160 000,00 DA   |

- **Les charges de personnel :**

Les frais du personnel s'élèvent à 8 484 032,94 DA, soit, 0,55% des charges globales. Ils sont constitués de :

|                                  |              |
|----------------------------------|--------------|
| salaire de poste :               | 4 971 250,23 |
| Indemnité de Panier :            | 663 695,00   |
| Indemnité de Transport :         | 409 080,00   |
| ISU ET IPSU :                    | 3 360,00     |
| Cotisations C.N.A.S :            | 1 140 647,71 |
| Cotisations Sociales CACOBATPH : | 648 000,00   |
| Cotisations CASNOS :             | 648 000,00   |

❖ A noté, que les cotisations CASNOS de l'associé 02 est comptabilisé dans le compte 635800 (Cotisations Sociales CACOBATPH) au lieu de 635900 (Cotisations CASNOS)

- **Les impôts et taxes :**

## **Chapitre III Illustration de la pratique d'une mission d'audit**

---

Les impôts et taxes pour le montant global de 21 859 020,48 DA, renferment à 99.91%, la taxe sur l'activité professionnelle (TAP), pour une valeur 21 839 611,00 DA.

- **Les dotations aux amortissements :**

Les dotations aux amortissements sont de l'ordre de 8 941 189,66 DA, constituant 0,58% du total des charges. Ces dotations sont calculées sur la base de taux admis fiscalement, néanmoins, au niveau de l'aspect comptable, le principe de la valeur résiduelle n'a pas été respecté, conformément aux dispositions du SCF.

- **Les charges financières :**

Les charges financières cumulent un montant de 36 106 111,30DA en 2020, soit, 2.33% des charges globales. Elles proviennent principalement de :

- la perte de change d'une valeur de 33 826 945,79 DA
- des intérêts constatés sur le crédit documentaire d'importation de la société.

- **Impôts exigibles sur résultats :**

L'impôt exigible sur le résultat de l'exercice 2020 est de 3 084 362,00 DA, ce dernier représente 26 % du résultat fiscal réalisé durant cet exercice, soit 11 862 934,23DA.

### **2-5-2 Produits :**

Les produits affichent un montant total de 1 560 155 241,24 DA, ils ont enregistré une diminution de l'ordre de 39 987 141,07 DA, soit, -2,63 %, par rapport à l'exercice écoulé

Comme l'explique le tableau ci-après :

## Chapitre III Illustration de la pratique d'une mission d'audit

Tableau N°14 : Les produits

| LIBELLE  | 2020                    | 2019                    | EVOLUTION             | %             |
|--|-------------------------|-------------------------|-----------------------|---------------|
| Ventes et produits annexes                         | 1 559 124 565,21        | 1 520 054 109,67        | -39 070 455,54        | -2,57%        |
| <b>I-PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>                  | <b>1 559 124 565,21</b> | <b>1 520 054 109,67</b> | <b>-39 070 455,54</b> | <b>-2,57%</b> |
| Autres produits opérationnels                      | 335 666,75              | 453,67                  | -335 213,08           | -73889,19%    |
| Produits financiers                                | 695 009,28              | 113 536,83              | -581 472,45           | -512,14%      |
| <b>TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b> | <b>1 560 155 241,24</b> | <b>1 520 168 100,17</b> | <b>-39 987 141,07</b> | <b>-2,63%</b> |
| Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)   |                         |                         |                       |               |
| <b>TOTAL DES CHARGES GLOBALES</b>                  | <b>1 560 155 241,24</b> | <b>1 520 168 100,17</b> | <b>-39 987 141,07</b> | <b>-2,63%</b> |

Source : établi par nous-même à partir du TCR de la SARL X.

- **Ventes de l'exercice :**

La vente de l'exercice s'élève à 1 559 124 565,21DA pour cet exercice, dont 1 558 524 565,21DA des ventes, et 600 000,00DA est la prestation de Transport (TPM), alors qu'elle était de l'ordre de 1 520 054 109,67 DA en 2019, soit une baisse de 39 070 455,54 DA, soit, (-2,57%). Cette rubrique occupe 99,93%, du total des produits.

Celles-ci sont détaillées comme suit :

|                                     |                     |
|-------------------------------------|---------------------|
| Ventes de Bois Blanc                | 1 261 566 783,53 DA |
| Ventes de Hêtre                     | 27 339 716,94 DA    |
| Ventes de contre-plaqué mixte chine | 162 581 778,07 DA   |
| Ventes Etai standard peint          | 195 040,00 DA       |
| Ventes de contre plaque black film  | 96 058 782,32 DA    |
| Ventes MDF                          | 5 332 624,35 DA     |
| Ventes PVC                          | 5 449 840,00 DA     |
| Autres prestations de services      | 600 000,00 DA       |

- **Autres produits opérationnels :**

Les autres produits opérationnels d'une valeur de 335 666,75 DA, représentant :

## **Chapitre III Illustration de la pratique d'une mission d'audit**

---

- La régularisation de la facture N°46632 du 25/12/2019 d'une valeur de 335 541,72DA du fournisseur CMA CGM qui a été comptabilisée en double.
- **Produits financier :**

Les produits financiers cumulent un montant de 695 009,28 DA soit, 0.04% des produits globaux, ils représentent le gain de change de l'exercice 2020.

### **2-3- Rapports prévus par le décret n° 11-202 du 26/05/2011 :**

Après avoir présenté et analysé les états financiers de la SARL X, nous passerons à l'élaboration des rapports spéciaux stipulé par le décret N°11-202 du 26/05/2011 et qui sont citées précédemment :

#### **2-3-1 Rapport sur les conventions réglementées**

Les conventions réglementées sont des actes juridiques qui interviennent entre une société et l'une des personnes visées par la réglementation, dès lors que la convention n'est pas interdite mais qu'elle n'est pas conclue à des conditions normales.

**Monsieur le gérant de la SARL X**

**Objet : rapport sur les conventions réglementées**

Messieurs,

La société n'est pas concernée par les dispositions prévues par l'article 628, alinéa 3, de la loi 93.08 du 25-4-1993.

Aucune convention de cette nature n'a été mise en œuvre connaissance au titre de l'exercice 2020.

**Le Commissaire Aux Comptes**

## Chapitre III Illustration de la pratique d'une mission d'audit

### 2-3-2 Rapport sur les rémunérations les plus élevées :

Vu que la SARL X contient 28 salariés, donc nous allons présenter juste les cinq rémunérations les plus élevées.

**Monsieur le gérant de la SARL X**

#### **Objet : Rapport sur les rémunérations les plus élevées de la SARL X**

Conformément à l'article 680, alinéa 3 du code de commerce, de l'article 25 alinéa 05 portant loi n° 10-01 du 29 juin 2010, relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé, ainsi que du décret n° 11-202 du 26 mai 2011, fixant les normes des rapports du commissaire aux comptes, les modalités et délais de leur transmission, le montant global brut annuel des cinq (05) personnes, les mieux rémunérées, s'élève à :

**Deux millions huit cent vingt-quatre milles sept cent soixante-six dinars (2 824 766DA).**

**Tableau N°15 : les cinq rémunérations les plus élevées**

| <b>Nom et prénom</b> | <b>fonction</b>                      | <b>montant brut</b> |
|----------------------|--------------------------------------|---------------------|
| A                    | Gérant                               | 903 072,00          |
| B                    | directeur administratif et financier | 663 048,00          |
| C                    | Comptable                            | 484 344,00          |
| D                    | responsable commercial               | 391 572,00          |
| E                    | responsable des approvisionnements   | 382 740,00          |
| Total Général        |                                      | 2 824 776,00        |

**Source : établi par nous-même d'après notre analyse.**

**Le Commissaire Aux Comptes.**

## **Chapitre III Illustration de la pratique d'une mission d'audit**

---

### **2-3-3 Rapport spécial sur les avantages accordés au personnel :**

Dans ce passage, nous allons synthétiser les avantages accordés aux personnes de la SARL X.

**Monsieur le gérant de la SARL X**

**Objet : Rapport spécial sur les avantages accordés au personnel**

En application des dispositions de :

- L'article 25 alinéa 05 portant loi n° 10-01 du 29 juin 2010, relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé,
- Décret n° 11-202 du 26 mai 2011, fixant les normes des rapports du commissaire aux comptes, les modalités et délais de leur transmission,

Nous avons constaté, sur les documents comptables, contrôlés par sondage, qu'aucun avantage en nature n'est octroyé au personnel de la société.

Ceci nous a été confirmé par les responsables de la société.

**Le Commissaire Aux Comptes**

## **Chapitre III Illustration de la pratique d'une mission d'audit**

### **2-3-4 Rapport sur les résultats nets des derniers exercices :**

Ce rapport comporte les cinq derniers résultats de la SARL X.

**Monsieur le gérant de la SARL X**

#### **Objet : Rapport sur les résultats nets des derniers exercices**

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article 678, alinéa 6, du décret législatif N°93-08 du 25 avril 1993, nous vous informons que les résultats nets des derniers exercices de la SARL X, sont les suivants :

**Tableau N°16 : les résultats nets des cinq derniers exercices**

| <b>EXERCICE</b> | <b>Résultats Nets (+pour bénéfice et - pour perte)</b> |
|-----------------|--|
| 2016            | +19 754 639,12   |
| 2017            | +32 859 456,25   |
| 2018            | +47 723 838,35   |
| 2019            | +29 657 586,36   |
| 2020            | +8 778 572,23  |

Source : établi par nous-même à partir des bilans 2016,2017,2018,2019 et 2020 de SARL X.

**Le Commissaire Aux Comptes**

## **Chapitre III Illustration de la pratique d'une mission d'audit**

---

### **3-5 Rapport spécial sur le contrôle interne :**

Une fois le contrôle interne a été évalué, nous présentons le rapport spécial sur ce dernier.

**Monsieur le gérant de la SARL X**

#### **Objet : Rapport spécial sur le contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 27 de la loi sur la profession comptable et du décret n° 11-202 du 26 Mai 2011, fixant les normes des rapports du commissaire aux comptes, les modalités et délais de leur transmission, nous vous présentons notre rapport spécial sur le contrôle interne et les procédures mises en place au sein de la société.

Nous avons effectué nos travaux, selon les normes applicables en Algérie. Celles-ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations et déclarations concernant les procédures de contrôle interne, relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent, notamment à :

- Prendre connaissance de l'organisation générale du contrôle interne eu regard des objectifs de la société, notamment, en matière de fiabilité de l'information comptable et financière.
- Déterminer les faiblesses majeures du contrôle interne, pouvant altérer l'information financière et comptable et la structure des comptes annuels et en informer, ainsi, l'assemblée générale afin de prendre les dispositions nécessaires.

Les vérifications que nous avons effectuées, au sein de la société et sur les documents comptables, nous ont permis de relever certaines insuffisances et faiblesses en matière de contrôle interne, liées, essentiellement, à la prise d'inventaire et la gestion des investissements. Cette remarque est détaillée dans le corps du rapport général.

Par ailleurs, nous avons procédé aux vérifications suivantes pour apprécier le dispositif de l'entreprise :

## **Chapitre III Illustration de la pratique d'une mission d'audit**

---

### **- Le principe d'intangibilité :**

Selon ce principe, le bilan d'ouverture d'un exercice doit correspondre au bilan de clôture de l'exercice précédent.

La reprise des soldes de l'exercice 2019 sur l'exercice 2020 est conforme au principe d'intangibilité.

Cette reprise des soldes s'est faite correctement et a fait l'objet de recoupement à partir des documents mis à notre disposition par la société.

Cette vérification n'a relevé aucune anomalie de nature à remettre en cause le principe énoncé ci-dessus.

### **- Le principe de Séparation des exercices :**

Les vérifications opérées ont permis de noter que ce principe est globalement respecté.

### **- Tenue Des livres légaux :**

Les livres et registres légaux ne sont pas tenus à jour.

### **- Activité Audit :**

Aucune opération de contrôle interne n'a portée à notre attention.

En application des dispositions de l'article 2 du Décret Exécutif n° 11-202 du 26Mai 2011 fixant les normes des rapports du commissaire aux comptes, les modalités et délais de leur transmission, et de l'Arrêté du Ministre des Finances du 24 juin 2013 fixant le contenu des normes des rapports du commissaire aux comptes, et notamment la norme de rapport sur les procédures de contrôle interne, visée au chapitre VII de l'Arrête, la société est tenue d'établir un rapport sur les procédures de contrôle interne destiné à l'Assemblée Générale sur lequel le commissaire aux comptes doit exprimer son opinion dans un rapport spécial ayant pour objet l'appréciation de ces procédures mises en place pour notamment , assurer la protection, la sauvegarde du patrimoine et la qualité de l'information financiers et comptable produite.

### **- Qualité de la comptabilité de l'entité :**

La disponibilité des justificatifs qui doivent servir de support des écritures comptables, l'apposition des visas nécessaires sue les documents de décaissements ainsi que le recours aux documents probants (factures) qui servent a matérialisé les dépenses sont mises en œuvre et doivent être généralisée

Il en est de même pour le choix des comptes comptables retenus pour transcrire les opérations et transactions effectué

**Le Commissaire Aux Comptes**

## **Chapitre III Illustration de la pratique d'une mission d'audit**

---

### **2-3-6 Rapport sur la continuité d'exploitation :**

Ce rapport a été effectué après la confirmation de la continuité d'exploitation de la SARL X

**Monsieur le gérant de la SARL X**

#### **Objet : Rapport sur la continuité d'exploitation**

Monsieur,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et Conformément à l'article 2 du décret exécutif n° 11-202 du 26 mai 2011 et l'article 7 du décret exécutif n°08-156 du 26 mai 2008, nous avons estimés nécessaires selon les normes de la profession nous nous sommes assuré que ces états sont établis sur une base de continuité d'exploitation, en présumant que la société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible.

**Le Commissaire Aux Comptes**

## **Chapitre III Illustration de la pratique d'une mission d'audit**

---

### **2-3-7 Rapport sur les opérations de modification du capital :**

Après la vérification des opérations sur la modification du capital, et le dernier statut modificatif, nous arrivons à acheminer notre mission par ce rapport :

**Monsieur le gérant de la SARL X**

**Objet : Rapport sur les opérations de modification du capital**

Monsieur,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et conformément à l'article 2 du décret exécutif n° 11-202 du 26 mai 2011, nous vous informons que votre société n'a procédé à aucune modification de capital social, au cours de l'exercice 2020.

**Le Commissaire Aux Comptes**

## **Chapitre III Illustration de la pratique d'une mission d'audit**

---

### **2-3-8 Rapport spécial sur les prises de participation et les filiales de la société :**

Vu que la SARL X n'a pas d'autres filiales et elle n'a pas pris de participation dans d'autres sociétés, nous allons reformuler ces résultats dans le rapport suivant :

**Monsieur le gérant de la SARL X**

**Objet : Rapport spécial sur les prises de participation et les filiales de la société**

Monsieur,

Conformément aux dispositions du code de commerce, nous vous informons qu'aucune participation n'a été prise par votre société, au cours de l'exercice 2020

De plus la société n'a jamais souscrit aucune participation sur l'autre société.

**Le Commissaire Aux Comptes**

## **Chapitre III Illustration de la pratique d'une mission d'audit**

---

### **Synthèse des résultats du rapport :**

Notre étude sur le cas pratique SARL X nous a permis de constater que :

- Le contrôle du CAC ne se base pas seulement sur les résultats de la comptabilité donnée par l'entreprise mais a essayé de trouver toutes les failles là où elle se trouve et de toucher à toutes les fonctions de l'organisation.
- La qualification et l'expérience du CAC dans le domaine, lui permet de mieux recueillir les éléments probants sur la régularité et la sincérité de comptes d'une entreprise.
- Les entreprises ne font pas recours généralement à ces missions d'audit vu les honoraires élevés qu'elles n'arrivent pas à supporter surtout le cas des entreprises nouvellement créés.

### **Conclusion :**

Au cours de notre visite, nous avons commencé l'examen des états financiers en comparant le bilan, le compte de résultat et les annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels que fixés par le système comptable et financier. On a contrôlé les pièces justificatives avec les écritures comptables, on a constaté que le contrôle de commissaire aux comptes portant spécifiquement sur les résultats de la comptabilité générale et certaines informations exigées par la loi.

Cette expérience nous a permis de répondre à nos interrogations sur la profession du CAC, et d'affirmer notre hypothèse par l'expression suivante : « les comptes annuels, tels qu'ils sont annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice 2020 ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SARL X arrêtée au 31/12/2020 »

La fonction de commissaire aux comptes apparaît une fonction très importante, une qualification et une expérience dans le domaine permettra aux commissaires aux comptes de mieux recueillir les éléments probants sur la régularité et la sincérité de comptes d'une entreprise.

D'après notre stage en période de bilan, nous avons constaté que la gestion du cabinet comptable n'était pas facile car, ce métier est géré par les délais, en plus tous les clients restaient à la dernière minute pour ramener les pièces comptables.

---

# **Conclusion générale**

---

### Conclusion générale

Dans nos jours, L'audit est devenu l'une des fonctions les plus essentielles dans les entreprises modernes. En effet qu'il soit interne ou externe, la complexité des opérations au sein des organisations a fait de l'audit une fonction indispensable, car il intervient dans presque tous les autres domaines.

Nous avons entrepris ce travail de recherche par la documentation et l'étude de cas concrets d'une SARL X dans un bureau de comptabilité, commissariat aux comptes et d'expertise judiciaire la société civile professionnelle AB COMPTA traitant le sujets d'audit comptable et financier, L'objectif n'est pas de vérifier l'intégrité des opérations dans le détail, mais d'identifier les faiblesses des contrôles internes qui pourraient avoir un impact sur les livres pour des travaux d'audit sélectifs. L'audit comptable et financier vise à assurer l'authenticité et l'homogénéité des états financiers. Contrairement à l'auditeur externe, l'auditeur interne ne peut pas certifier les comptes, mais il joue un rôle similaire dans la gestion.

La réussite de la mission d'audit comptable et financier est conditionnée par l'utilisation d'outils appropriés, d'une méthodologie, des normes et règlements régies par la loi et surtout qu'elle soit véhiculée par le principal acteur qui est « le commissaire aux comptes », formé et perfectionné pour mener des missions d'audit d'où on est arrivé à confirmer la deuxième et la quatrième hypothèse supposer au départ de notre recherche.

La revue de la littérature menée dans le deuxième chapitre sur les commissaires aux comptes fait apparaître une mine d'informations sur l'importance des commissaires aux comptes, considérés comme des outils de prévention et de détection des irrégularités dans les procédures comptables des entreprises. L'exercice des commissaires aux comptes vise principalement à améliorer la fiabilité des informations financières publiées par la société. En effet, le CAC remplit, entre autres, son rôle d'attester de la véracité, de la régularité et de la sincérité des états financiers publiés par les entités concernées. Le commissariat aux comptes est une fonction réglementée qui doit être exercée avec conscience et diligence professionnelles, en référence aux normes qui fixent les principes généraux de son exercice professionnel. En mettant en œuvre ces normes, l'objectif principal est d'atteindre une qualité élevée et d'améliorer la pratique de la mission d'audit.

Cette mission nous permet de détecter les risques d'erreurs dans les comptes, puis élaborer des solutions permettant à l'entreprise d'atteindre ses objectifs. Ce résultat confirme bien notre première hypothèse.

Pour finaliser, ce travail nous a permis de conclure que la certification du Commissaire aux Comptes n'a pas pour objectif de délivrer un certificat de bonne gestion, ni de garantir la pérennité des résultats de l'entité. Par contre, l'opinion exprimée dans le rapport est précieuse pour l'entrepreneur dans l'appréciation des risques financiers et juridiques. Elle traduit l'assurance raisonnable obtenue par le commissaire aux comptes sur la base des diligences mises en œuvre et s'appuyant sur des normes reconnues. Cette synthèse nous a permis de répondre à notre problématique principale : « ***A quoi consiste l'audit comptable et financier ?*** » En outre, le commissaire aux comptes possède des moyens, intellectuels et matériels, d'investigation limitée. Il ne doit ni s'immiscer dans la gestion de la société ni refaire sa comptabilité, mais à examiner plus soigneusement les comptes qui révèlent des anomalies et de s'assurer que les comptes présentés par la société sont réguliers et sincères, les opérations juridiques sont régulières, et que des infractions graves n'y soient pas commises à sa connaissance, sans que le procureur de la république n'en soit informé. Dans cette optique, il peut procéder à des sondages. Finalement, le commissaire aux comptes dans l'exercice de ses missions légales n'apparaît que comme un réducteur d'incertitude. Il ne saurait, sauf dans quelques cas particuliers, offrir la certitude que tout est correct au sein de l'entreprise contrôlée et de cette conclusion qu'on a pu répondre à la question initiale « ***Comment l'auditeur légal peut-il certifier les informations des états financiers ?*** »

L'audit a pour but de collaborer avec l'organisation faisant l'objet de l'audit afin qu'elle atteigne ses objectifs tout en facilitant la mise en conformité avec les principes de transparence, de légalité et de gestion financière avisée.

### 1- Ouvrages :

- AISSA AHMED SAMY et BOUSSEBEL FATIHA, (2011) : « pratique de l'audit interne dans une entreprise », Institut Supérieur de gestion et de Planification.
- ARNAUD DYAN, (1999): « le coordonnateur Générale et autre coordonnateur », Ellipses Edition Marketing, universités francophones. P885
- BERNARD.G, Audit financière, Guide pour l'audit de l'information financière des entreprises, Ed Dunod, Paris, P25, 28..
- BERNARD GRAND et BERNARD VERDALLE, (1999) : « Audit comptable et financier » Ed : economica, P20.P21. P22.
- BERTIN ELISABETH, GODOWSKI CHRISTOPHE ET KHELASSI REDHA,( 2013), « manuel Comptabilité & Audit conforme au SCF », Berti Editions, Alger., P526.
- BURLAUD ALAIN et al, (2012), « Comptabilité et audit », Foucher, Malakoff, P431.P436
- BURNER J, (1991) : « Audit Financier guide pour l'audit de l'information financière des entreprises », Dunod, Paris,
- CARASSUS.D, « Principe d'audit et de contrôle interne », Ed Casteilla, 3ème Ed, France, P15
- C. LIONNEL et al, (1992) : « Audit et contrôle interne », 4e éd. Dalloz, Paris.
- HAMZAOUI MOHAMED, (2008) : « Audit, gestion des risques d'entreprise et contrôle interne », Pearson, France.
- HUBERT T, (2003) : « Les déterminants de la qualité des missions de commissaire aux comptes », Lille France
- LEMANT OLIVIER, (1995) : « La conduite d'une mission d'audit interne » 2<sup>EME</sup> édition ;
- MIKOL A, (1999) : « Les audits financiers : comprendre les mécanismes du contrôle légal », Organisation, Paris.
- OBERT ROBERT, MAIRESSE MARIE PIERRE, (2007) : « comptabilité et audit » DSCG 4, Dunod.
- RENARD J, (1994) : « Théorie et pratique de l'audit interne », Organisation, Paris
- ROBERT O et MAIRESSE MP, (2009) : « Comptabilité et Audit », Dunod, Paris.

- WHANNOU.S, « Audit comptable et financier », Support de cours master, ESGIS p1.

### **2- Thèses et mémoires :**

- BELHADJ AHMED N, (2011) : « L’audit comptable et financier », mémoire de magister en sciences commerciales, Université d’Oran.
- CHEKROUN M (2014) : « Le rôle de l’audit interne dans le pilotage et la performance du système de contrôle interne », Thèse de doctorat en science de gestion, Université Abou Bekr Belkaid de Tlemcen,
- DERROUIS SALIMA, (2010). « La pratique de l’audit comptables et financier dans les entreprises publique économiques EPE », mémoire de magister en management/ comptabilité contrôle et audit, université d’Oran

### **3- Textes juridiques et réglementaires :**

- Loi n° 10-01 du 29 juin 2010 relative aux professions d’expert- comptable, de commissaire aux comptes et de comptables agréé, JO n°42, 11 juillet 2010.
- La loi n°91-08 du 27/04/1991 relative aux professions d’expert- comptable, de commissaire aux comptes et de comptables agréé, n°74, 25 Novembre 2007
- Décret N°11-202 du 26 mai 2011 fixant les normes des rapports du commissaire aux comptes, les modalités et délais de leur transmission.
- Décret Législatif N° 93/08 Du 25 Avril 1993 modifiant et complétant le code de commerce de 1975 à la libération de l’économie
- Journal officiel N° 42, 49eme année, de 11 juillet 2010.  
Journal officiel n°24 du 30 avril 2014.
- Ordonnance n°75-59 du 26 septembre 1975 portant code de commerce, modifiée et complétée

---

# **Annexes**

---

---

## Liste des annexes

| <b>Annexes</b> | <b>Titre</b>                                   | <b>Pages</b> |
|----------------|--|--------------|
| <b>01</b>      | bilan actif de la SARL X au 31/12/2020.        | 96           |
| <b>02</b>      | bilan passif de la SARL X au 31/12/2020        | 97           |
| <b>03</b>      | compte de résultat de la SARL X au 31/12/2020. | 98           |
| <b>06</b>      | Balance de la SARL X au 31/12/2020             | 100          |

Désignation de l'entreprise: SARL X

Activité: IMPORT-EXPORT MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET TPM

Adresse: ZONE INDUSTRIELLE EL-KSEUR BEJAIA

Exercice clos le 31/12/20

**BILAN (ACTIF)**

| ACTIF  | 2020               |  |                    | 2019               |
|--|--------------------|--|--------------------|--------------------|
|  | Montants Bruts     | Amortissements Provisions et pertes de valeurs | Net                | Net                |
| <b>ACTIFS NON COURANTS</b>                             |                    |  |                    |                    |
| <b>Ecart d'acquisition-goodwill positif ou négatif</b> |                    |  |                    |                    |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>                   |                    |  |                    |                    |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                     |                    |  |                    |                    |
| Terrains   |                    |  |                    |                    |
| Bâtiments  |                    |  |                    |                    |
| Autres immobilisations corporelles                     | 55 795 807         | 41 592 362                                     | 14 203 445         | 23 144 635         |
| Immobilisations en concession                          |                    |  |                    |                    |
| <b>Immobilisations encours</b>                         |                    |  |                    |                    |
| <b>Immobilisations financières</b>                     |                    |  |                    |                    |
| Titres mis en équivalence                              |                    |  |                    |                    |
| Autres participations et créances rattachées           |                    |  |                    |                    |
| Autres titres immobilisés                              |                    |  |                    |                    |
| Prêts et autres actifs financiers non courants         |                    |  |                    |                    |
| Impôts différés actif                                  |                    |  |                    |                    |
| <b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>                         | <b>55 795 807</b>  | <b>41 592 362</b>                              | <b>14 203 445</b>  | <b>23 144 635</b>  |
| <b>ACTIF COURANT</b>                                   |                    |  |                    |                    |
| <b>Stocks et encours</b>                               | 410 858 435        |  | 410 858 435        | 185 747 464        |
| <b>Créances et emplois assimilés</b>                   |                    |  |                    |                    |
| Clients  | 113 211 045        |  | 113 211 045        | 129 456 685        |
| Autres débiteurs                                       | 3 107 332          |  | 3 107 332          | 29 046 590         |
| Impôts et assimilés                                    | 52 315 366         |  | 52 315 366         | 21 848 450         |
| Autres créances et emplois assimilés                   |                    |  |                    |                    |
| <b>Disponibilités et assimilés</b>                     |                    |  |                    |                    |
| Placements et autres actifs financiers courants        |                    |  |                    |                    |
| Trésorerie   | 57 164 548         |  | 57 164 548         | 254 853 041        |
| <b>TOTAL ACTIF COURANT</b>                             | <b>636 656 727</b> |  | <b>636 656 727</b> | <b>620 952 231</b> |
| <b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>                             | <b>692 452 534</b> | <b>41 592 362</b>                              | <b>650 860 172</b> | <b>644 096 867</b> |

IMPRIME DESTINE A L'ADMINISTRATION

N.I.F 1 9 8 5 0 6 0 1 0 3 1 1 7 4 0 2 4 5 2

Désignation de l'entreprise: SARL X

Activité: IMPORT-EXPORT MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET TPM

Adresse: ZONE INDUSTRIELLE EL-KSEUR BEJAIA

Exercice clos le

31/12/20

**BILAN (PASSIF)**

|  | 2020               | 2019               |
|--|--------------------|--------------------|
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                        |                    |                    |
| Capital émis                                   | 220 000 000        | 220 000 000        |
| Capital non appelé                             |                    |                    |
| Primes et réserves - Réserves consolidées (1)  | 7 965 758          | 5 000 000          |
| Ecart de réévaluation                          |                    |                    |
| Ecart d'équivalence (1)                        |                    |                    |
| Résultat net - Résultat net part du groupe (1) | 8 778 572          | 29 657 586         |
| Autres capitaux propres - Report à nouveau     | 27 954 761         | 1 024 811          |
| <b>Part de la société consolidante (1)</b>     |                    |                    |
| <b>Part des minoritaires (1)</b>               |                    |                    |
| <b>TOTAL I</b>                                 | <b>264 699 091</b> | <b>255 682 398</b> |
| <b>PASSIFS NON-COURANTS</b>                    |                    |                    |
| Emprunts et dettes financières                 |                    |                    |
| <b>Impôts (différés et provisionnés)</b>       |                    |                    |
| Autres dettes non courantes                    |                    |                    |
| Provisions et produits constatés d'avance      |                    |                    |
| <b>TOTAL II</b>                                |                    |                    |
| <b>PASSIFS COURANTS:</b>                       |                    |                    |
| Fournisseurs et comptes rattachés              | 181 213 517        | 347 943 763        |
| Impôts   | 7 001 847          | 14 077 432         |
| Autres dettes                                  | 20 945 716         | 26 393 272         |
| Trésorerie passif                              | 177 000 000        |                    |
| <b>TOTAL III</b>                               | <b>386 161 081</b> | <b>388 414 468</b> |
| <b>TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)</b>         | <b>650 860 172</b> | <b>644 096 867</b> |

(1) A utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés

Désignation de l'entreprise: SARL X

Activité: IMPORT-EXPORT MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET TPM

Adresse: ZONE INDUSTRIELLE EL-KSEUR BEJAIA

Exercice du 01/01/20 au 31/12/20

**COMPTE DE RESULTAT**

| RUBRIQUES   | 2020  |                       | 2019                 |                       |
|---|---|-----------------------|----------------------|-----------------------|
|   | DEBIT<br>(en Dinars)                        | CREDIT<br>(en Dinars) | DEBIT<br>(en Dinars) | CREDIT<br>(en Dinars) |
| Ventes de marchandises  |   | 1 558 524 565         |                      | 1 519 434 109         |
| Production vendue   | Produits fabriqués                          |                       |                      |                       |
|   | Prestations de services                     |                       | 600 000              | 620 000               |
|   | Vente de travaux                            |                       |                      |                       |
| Produits annexes  |   |                       |                      |                       |
| Rabais, remises, ristournes accordés                          |   |                       |                      |                       |
| <b>Chiffre d'affaires net des Rabais, remises, ristournes</b> |   | <b>1 559 124 565</b>  |                      | <b>1 520 054 109</b>  |
| Production stockée ou déstockée                               |   |                       |                      |                       |
| Production immobilisée  |   |                       |                      |                       |
| Subventions d'exploitation                                    |   |                       |                      |                       |
| <b>I-Production de l'exercice</b>                             |   | <b>1 559 124 565</b>  |                      | <b>1 520 054 109</b>  |
| Achats de marchandises vendues                                | 1 460 494 618                               |                       | 1 411 481 992        |                       |
| Matières premières  |   |                       | 1 124 857            |                       |
| Autres approvisionnements                                     | 1 683 035                                   |                       | 218 831              |                       |
| Variations des stocks   |   |                       |                      |                       |
| Achats d'études et de prestations de services                 |   |                       |                      |                       |
| Autres consommations  |   |                       |                      |                       |
| Rabais; remises, ristournes obtenus sur achats                |   |                       |                      |                       |
| Services extérieurs   | Sous-traitance générale                     |                       |                      |                       |
|   | Locations                                   |                       |                      |                       |
|   | Entretien, réparations et maintenance       | 24 230                |                      | 155 919               |
|   | Primes d'assurances                         | 674 526               |                      | 720 934               |
|   | Personnel extérieur à l'entreprise          |                       |                      |                       |
|   | Rémunération d'intermédiaires et honoraires | 256 500               |                      | 1 988 480             |
|   | Publicité                                   | 30 910                |                      | 240 094               |
| Déplacements, missions et réceptions                          |   |                       | 45 499               |                       |
| Autres services   | 9 736 786                                   |                       | 8 494 670            |                       |
| Rabais, remises, ristournes obtenus sur services extérieurs   |   |                       |                      |                       |
| <b>II-Consommations de l'exercice</b>                         | <b>1 472 900 606</b>                        |                       | <b>1 424 471 279</b> |                       |
| <b>III-Valeur ajoutée d'exploitation (I-II)</b>               |   | <b>86 223 958</b>     |                      | <b>95 582 829</b>     |
| Charges de personnel  | 8 484 032                                   |                       | 9 248 312            |                       |
| Impôts et taxes et versements assimilés                       | 21 859 020                                  |                       | 25 689 959           |                       |
| <b>IV-Excédent brut d'exploitation</b>                        |   | <b>55 880 905</b>     |                      | <b>60 644 558</b>     |
| Autres produits opérationnels                                 |   | 335 666               |                      | 453                   |
| Autres charges opérationnelles                                | 1 345                                       |                       | 2 107                |                       |
| Dotations aux amortissements                                  | 8 941 189                                   |                       | 8 318 034            |                       |
| Provision   |   |                       |                      |                       |
| Pertes de valeur  |   |                       |                      |                       |
| Reprise sur pertes de valeur et provisions                    |   |                       |                      |                       |

../.. la suite sur la page suivante

Désignation de l'entreprise: **SARL X**

Activité: **IMPORT-EXPORT MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET TPM**

Adresse: **ZONE INDUSTRIELLE EL-KSEUR BEJAIA**

Exercice du **01/01/20** au **31/12/20**

**COMPTE DE RESULTAT ../..**

| RUBRIQUES  | 2020                 |                       | 2019                 |                       |
|--|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
|  | DEBIT<br>(en Dinars) | CREDIT<br>(en Dinars) | DEBIT<br>(en Dinars) | CREDIT<br>(en Dinars) |
| <b>V-Résultat opérationnel</b>                       |                      | <b>47 274 036</b>     |                      | <b>52 324 870</b>     |
| Produits financiers                                  |                      | <b>695 009</b>        |                      | <b>113 536</b>        |
| Charges financières                                  | <b>36 106 111</b>    |                       | <b>12 360 589</b>    |                       |
| <b>VI-Résultat financier</b>                         | <b>35 411 102</b>    |                       | <b>12 247 052</b>    |                       |
| <b>VII-Résultat ordinaire (V+VI)</b>                 |                      | <b>11 862 934</b>     |                      | <b>40 077 818</b>     |
| Eléments extraordinaires (produits) (*)              |                      |                       |                      |                       |
| Eléments extraordinaires (charges) (*)               |                      |                       |                      |                       |
| <b>VIII-Résultat extraordinaire</b>                  |                      |                       |                      |                       |
| Impôts exigibles sur résultats                       | <b>3 084 362</b>     |                       | <b>10 420 232</b>    |                       |
| Impôts différés (variations) sur résultats ordinaire |                      |                       |                      |                       |
| <b>IX-RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>                 |                      | <b>8 778 572</b>      |                      | <b>29 657 586</b>     |

(\*) A détailler sur état annexe à joindre

| COMPTE | LIBELLE   | REOUVERTURE(SOLDES)   |                       | MVM DU 01/01/20 AU 31/12/20 |                         | TOT.MVM AU 31/12/20     |                         | SOLDE AU 31/12/20     |                       |
|--------|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------|
|        |   | DEBIT                 | CREDIT                | DEBIT                       | CREDIT                  | DEBIT                   | CREDIT                  | DEBIT                 | CREDIT                |
| 101300 | Capital Souscrit-Appelé-Versé                             | 0,00                  | 220 000 000,00        | 0,00                        | 0,00                    | 0,00                    | 220 000 000,00          |                       | 220 000 000,00        |
| 106100 | Réserves légale   | 0,00                  | 5 000 000,00          | 0,00                        | 1 482 879,00            | 0,00                    | 6 482 879,00            |                       | 6 482 879,00          |
| 106500 | Réserves de Gestion                                       | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                        | 1 482 879,00            | 0,00                    | 1 482 879,00            |                       | 1 482 879,00          |
| 110000 | Report A Nouveau Solde Créiteur-Bénéfice                  | 0,00                  | 1 629 378,34          | 0,00                        | 26 691 828,36           | 0,00                    | 28 321 206,70           |                       | 28 321 206,70         |
| 112000 | Report A Nouveau-Correction D'erreurs                     | 604 566,42            | 0,00                  | 180 262,00                  | 418 383,00              | 784 828,42              | 418 383,00              | 366 445,42            |                       |
| 120000 | Résultat de l'exercice (Bénéfice)                         | 0,00                  | 29 657 586,36         | 29 657 586,36               | 0,00                    | 29 657 586,36           | 29 657 586,36           |                       | 0,00                  |
| 1***** | <b>CLASSE 1- COMPTES DE CAPITAUX</b>                      | <b>0,00</b>           | <b>255 682 398,28</b> | <b>29 837 848,36</b>        | <b>30 075 969,36</b>    | <b>29 837 848,36</b>    | <b>285 758 367,64</b>   |                       | <b>255 920 519,28</b> |
| 215490 | Autres Equipements  | 623 315,13            | 0,00                  | 0,00                        | 0,00                    | 623 315,13              | 0,00                    | 623 315,13            |                       |
| 218200 | Matériel De Transport                                     | 54 010 992,63         | 0,00                  | 0,00                        | 0,00                    | 54 010 992,63           | 0,00                    | 54 010 992,63         |                       |
| 218300 | Matériel De Bureau et Matériel Informatique               | 1 033 722,22          | 0,00                  | 0,00                        | 0,00                    | 1 033 722,22            | 0,00                    | 1 033 722,22          |                       |
| 218400 | meublier de Bureau  | 127 777,79            | 0,00                  | 0,00                        | 0,00                    | 127 777,79              | 0,00                    | 127 777,79            |                       |
| 281549 | Amortissement Autres Equipements                          | 0,00                  | 249 739,64            | 0,00                        | 124 663,03              | 0,00                    | 374 402,67              |                       | 374 402,67            |
| 281820 | Amortissement Matériel De Transport                       | 0,00                  | 31 382 382,85         | 0,00                        | 8 738 826,63            | 0,00                    | 40 121 209,48           |                       | 40 121 209,48         |
| 281830 | Amortissement Matériel De Bureau et Matériel Informatique | 0,00                  | 891 272,21            | 0,00                        | 77 700,00               | 0,00                    | 968 972,21              |                       | 968 972,21            |
| 281840 | Amortissement Meublier de Bureau                          | 0,00                  | 127 777,79            | 0,00                        | 0,00                    | 0,00                    | 127 777,79              |                       | 127 777,79            |
| 2***** | <b>CLASSE 2- COMPTES D'IMMOBILISATIONS</b>                | <b>23 144 635,28</b>  | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>                 | <b>8 941 189,66</b>     | <b>23 144 635,28</b>    | <b>8 941 189,66</b>     | <b>14 203 445,62</b>  |                       |
| 300010 | Stock de Bois Blanc                                       | 72 983 421,49         | 0,00                  | 1 275 037 499,78            | 1 178 498 696,35        | 1 348 020 921,27        | 1 178 498 696,35        | 169 522 224,92        |                       |
| 300011 | Stocks de Hetre   | 0,00                  | 0,00                  | 35 228 243,67               | 23 369 899,96           | 35 228 243,67           | 23 369 899,96           | 11 858 343,71         |                       |
| 300022 | Stock Contre Plaqué                                       | 112 502 864,93        | 0,00                  | 225 222 395,56              | 253 117 396,63          | 337 725 260,49          | 253 117 396,63          | 84 607 863,86         |                       |
| 300024 | Stock de Etai Standard Peint                              | 261 177,76            | 0,00                  | 0,00                        | 169 213,76              | 261 177,76              | 169 213,76              | 91 964,00             |                       |
| 300027 | Stocks de PVC et EDGE Band                                | 0,00                  | 0,00                  | 12 589 050,41               | 5 339 411,63            | 12 589 050,41           | 5 339 411,63            | 7 249 638,78          |                       |
| 370000 | Stocks à l'Extérieur de Marchandises                      | 0,00                  | 0,00                  | 137 528 400,45              | 0,00                    | 137 528 400,45          | 0,00                    | 137 528 400,45        |                       |
| 380000 | Achats de Marchandises stockés                            | 0,00                  | 0,00                  | 1 685 737 271,13            | 1 685 737 271,13        | 1 685 737 271,13        | 1 685 737 271,13        |                       | 0,00                  |
| 3***** | <b>CLASSE 3- COMPTES DE STOCKS ET EN-COURS</b>            | <b>185 747 464,18</b> | <b>0,00</b>           | <b>3 371 342 861,00</b>     | <b>3 146 231 889,46</b> | <b>3 557 090 325,18</b> | <b>3 146 231 889,46</b> | <b>410 858 435,72</b> |                       |
| 401100 | Fournisseurs: Achats de Biens                             | 0,00                  | 321 758 259,29        | 2 170 356 902,46            | 1 997 788 708,96        | 2 170 356 902,46        | 2 319 546 968,25        |                       | 149 190 065,79        |
| 401600 | Fournisseurs:Prestations de Services                      | 0,00                  | 11 889,72             | 3 400 241,66                | 3 420 777,59            | 3 400 241,66            | 3 432 667,31            |                       | 32 425,65             |
| 404100 | Fournisseurs-Achats d'Immobilisations                     | 0,00                  | 279 862,70            | 0,00                        | 0,00                    | 0,00                    | 279 862,70              |                       | 279 862,70            |
| 408100 | Fournisseurs de Biens et de Services: Facture à Recevoir  | 0,00                  | 25 893 751,59         | 25 893 751,59               | 31 711 163,07           | 25 893 751,59           | 57 604 914,66           |                       | 31 711 163,07         |
| 409100 | Fournisseurs:Avances et Acomptes Versés                   | 23 587 741,00         | 0,00                  | 2 510 003,00                | 23 636 293,00           | 26 097 744,00           | 23 636 293,00           | 2 461 451,00          |                       |
| 409600 | Fournisseurs de Services:Avances et Acomptes Versés       | 4 502,75              | 0,00                  | 125 618,14                  | 4 325,91                | 130 120,89              | 4 325,91                | 125 794,98            |                       |
|        | <b>TOTAL A REPORTER</b>                                   | <b>265 740 082,12</b> | <b>636 881 900,49</b> | <b>5 603 467 226,21</b>     | <b>5 241 810 317,01</b> | <b>5 869 207 308,33</b> | <b>5 878 692 217,50</b> | <b>469 607 934,89</b> | <b>479 092 844,06</b> |

| COMPTE | LIBELLE   | REOUVERTURE(SOLDES)   |                       | MVM DU 01/01/20 AU 31/12/20 |                          | TOT.MVM AU 31/12/20      |                          | SOLDE AU 31/12/20     |                       |
|--------|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------------|-----------------------|
|        |   | DEBIT                 | CREDIT                | DEBIT                       | CREDIT                   | DEBIT                    | CREDIT                   | DEBIT                 | CREDIT                |
|        | <b>REPORT</b>   | <b>265 740 082,12</b> | <b>636 881 900,49</b> | <b>5 603 467 226,21</b>     | <b>5 241 810 317,01</b>  | <b>5 869 207 308,33</b>  | <b>5 878 692 217,50</b>  | <b>469 607 934,89</b> | <b>479 092 844,06</b> |
| 411100 | Clients-Ventes de Biens ou Prestations de Services            | 129 456 685,36        | 0,00                  | 1 865 381 866,14            | 1 881 627 506,41         | 1 994 838 551,50         | 1 881 627 506,41         | 113 211 045,09        |                       |
| 419100 | Clients:Avances et Acomptes Recues sur Commendes              | 0,00                  | 1 030 002,82          | 1 030 002,82                | 0,00                     | 1 030 002,82             | 1 030 002,82             |                       | 0,00                  |
| 421000 | Personnel, rémunérations dues                                 | 0,00                  | 0,00                  | 5 227 009,86                | 5 227 009,86             | 5 227 009,86             | 5 227 009,86             |                       | 0,00                  |
| 428000 | Personnel, charges à payer et produits à recevoir             | 61 090,89             | 0,00                  | 123 000,00                  | 134 181,82               | 184 090,89               | 134 181,82               | 49 909,07             |                       |
| 431000 | Sécurité sociale  | 0,00                  | 149 706,50            | 1 599 467,62                | 1 599 130,18             | 1 599 467,62             | 1 748 836,68             |                       | 149 369,06            |
| 442100 | Etats,Impots et Taxes:Retenue IRG sur Salaire                 | 0,00                  | 56 231,00             | 507 392,90                  | 484 892,90               | 507 392,90               | 541 123,90               |                       | 33 731,00             |
| 444000 | Etat, impôts sur les résultats                                | 0,00                  | 10 444 800,68         | 10 440 165,00               | 3 187 958,00             | 10 440 165,00            | 13 632 758,68            |                       | 3 192 593,68          |
| 444500 | Acomptes Provisionnels IBS                                    | 11 362 257,00         | 0,00                  | 11 282 488,00               | 11 362 257,00            | 22 644 745,00            | 11 362 257,00            | 11 282 488,00         |                       |
| 444700 | precompte IBS   | 0,00                  | 0,00                  | 942 025,00                  | 0,00                     | 942 025,00               | 0,00                     | 942 025,00            |                       |
| 445100 | Taxe sur Chiffre d'Affaire à Décaisser                        | 0,00                  | 0,00                  | 5 570 577,00                | 5 570 577,00             | 5 570 577,00             | 5 570 577,00             |                       | 0,00                  |
| 445660 | T.V.A sur Autres Biens et Services                            | 2 477 558,26          | 0,00                  | 320 311 977,70              | 291 623 987,80           | 322 789 535,96           | 291 623 987,80           | 31 165 548,16         |                       |
| 445670 | Crédit de T.V.A à Reporter                                    | 8 008 635,00          | 0,00                  | 125 778 269,00              | 124 861 599,00           | 133 786 904,00           | 124 861 599,00           | 8 925 305,00          |                       |
| 445700 | TVA COLLECTEES  | 0,00                  | 0,00                  | 296 233 668,42              | 296 233 668,42           | 296 233 668,42           | 296 233 668,42           |                       | 0,00                  |
| 447100 | Autres Impots, Taxes et Versements Assimilés TAP              | 0,00                  | 3 631 776,00          | 21 664 885,00               | 21 839 661,00            | 21 664 885,00            | 25 471 437,00            |                       | 3 806 552,00          |
| 447800 | Autres Impots, Taxes et Versements Assimilés Droits de Timbre | 0,00                  | 856,00                | 21 784,00                   | 23 630,00                | 21 784,00                | 24 486,00                |                       | 2 702,00              |
| 448100 | Etat, Charges à Payer   | 508 865,00            | 0,00                  | 398 450,00                  | 907 315,00               | 907 315,00               | 907 315,00               |                       | 0,00                  |
| 455150 | associé H.ABDELKRIM   | 0,00                  | 25 157 332,57         | 5 500 000,00                | 0,00                     | 5 500 000,00             | 25 157 332,57            |                       | 19 657 332,57         |
| 455151 | Associé B.SOUNIA  | 4 394 716,24          | 0,00                  | 0,00                        | 5 500 000,00             | 4 394 716,24             | 5 500 000,00             |                       | 1 105 283,76          |
| 467400 | Autres Comptes Débiteurs                                      | 20 000,00             | 0,00                  | 0,00                        | 0,00                     | 20 000,00                | 0,00                     | 20 000,00             |                       |
| 486000 | Charges Constatées d'Avance                                   | 469 674,45            | 0,00                  | 450 177,10                  | 469 674,45               | 919 851,55               | 469 674,45               | 450 177,10            |                       |
| 4***** | <b>CLASSE 4 - COMPTES DE TIERS</b>                            | <b>0,00</b>           | <b>208 062 742,92</b> | <b>4 874 749 722,41</b>     | <b>4 707 214 317,37</b>  | <b>4 874 749 722,41</b>  | <b>4 915 277 060,29</b>  |                       | <b>40 527 337,88</b>  |
| 511400 | effets à l'escompte   | 0,00                  | 0,00                  | 10 000 000,00               | 10 000 000,00            | 10 000 000,00            | 10 000 000,00            |                       | 0,00                  |
| 512040 | Banque B.D.L  | 3 301,75              | 0,00                  | 0,00                        | 0,00                     | 3 301,75                 | 0,00                     | 3 301,75              |                       |
| 512100 | Banques S.G.A   | 166 254 109,97        | 0,00                  | 3 116 260 482,63            | 3 272 329 556,38         | 3 282 514 592,60         | 3 272 329 556,38         | 10 185 036,22         |                       |
| 512120 | Banque NATIXIS  | 9 530,16              | 0,00                  | 0,00                        | 0,00                     | 9 530,16                 | 0,00                     | 9 530,16              |                       |
| 512140 | Banque A.G.B  | 21 810,00             | 0,00                  | 0,00                        | 0,00                     | 21 810,00                | 0,00                     | 21 810,00             |                       |
| 519100 | Concours bancaires courants                                   | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                        | 177 000 000,00           | 0,00                     | 177 000 000,00           |                       | 177 000 000,00        |
| 530000 | Caisse  | 3 524 516,47          | 0,00                  | 4 387 421,57                | 6 073 732,74             | 7 911 938,04             | 6 073 732,74             | 1 838 205,30          |                       |
| 542000 | Accréditifs   | 85 039 773,39         | 0,00                  | 860 245 596,17              | 900 178 704,94           | 945 285 369,56           | 900 178 704,94           | 45 106 664,62         |                       |
|        | <b>TOTAL A REPORTER</b>                                       | <b>677 352 606,06</b> | <b>677 352 606,06</b> | <b>12 266 823 932,14</b>    | <b>12 258 045 359,91</b> | <b>12 944 176 538,20</b> | <b>12 935 397 965,97</b> | <b>692 818 980,36</b> | <b>684 040 408,13</b> |

| COMPTE | LIBELLE  | REOUVERTURE(SOLDES)   |                       | MVM DU 01/01/20 AU 31/12/20 |                          | TOT.MVM AU 31/12/20      |                          | SOLDE AU 31/12/20       |                       |
|--------|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------|-----------------------|
|        |  | DEBIT                 | CREDIT                | DEBIT                       | CREDIT                   | DEBIT                    | CREDIT                   | DEBIT                   | CREDIT                |
|        | <b>REPORT</b>  | <b>677 352 606,06</b> | <b>677 352 606,06</b> | <b>12 266 823 932,14</b>    | <b>12 258 045 359,91</b> | <b>12 944 176 538,20</b> | <b>12 935 397 965,97</b> | <b>692 818 980,36</b>   | <b>684 040 408,13</b> |
| 581000 | Virements de fonds   | 0,00                  | 0,00                  | 2 000 000,00                | 2 000 000,00             | 2 000 000,00             | 2 000 000,00             |                         | 0,00                  |
| 5***** | <b>CLASSE 5 - COMPTES FINANCIERS</b>                       | <b>254 853 041,74</b> | <b>0,00</b>           | <b>3 992 893 500,37</b>     | <b>4 367 581 994,06</b>  | <b>4 247 746 542,11</b>  | <b>4 367 581 994,06</b>  |                         | <b>119 835 451,95</b> |
| 600000 | Achats de marchandises vendues                             | 0,00                  | 0,00                  | 1 460 494 618,33            | 0,00                     | 1 460 494 618,33         | 0,00                     | 1 460 494 618,33        |                       |
| 602110 | matières consommables-pièces de rechanges                  | 0,00                  | 0,00                  | 512 664,10                  | 0,00                     | 512 664,10               | 0,00                     | 512 664,10              |                       |
| 602210 | Combustible-Lubrifiants                                    | 0,00                  | 0,00                  | 881 500,00                  | 0,00                     | 881 500,00               | 0,00                     | 881 500,00              |                       |
| 602250 | Fournitures de Bureau                                      | 0,00                  | 0,00                  | 288 871,04                  | 0,00                     | 288 871,04               | 0,00                     | 288 871,04              |                       |
| 615500 | Entretien et Réparations sur biens mobiliés                | 0,00                  | 0,00                  | 1 080,00                    | 0,00                     | 1 080,00                 | 0,00                     | 1 080,00                |                       |
| 615600 | Maintenance (Extincteur,Ordinateur,....)                   | 0,00                  | 0,00                  | 23 150,00                   | 0,00                     | 23 150,00                | 0,00                     | 23 150,00               |                       |
| 616100 | Assurances Multirisques                                    | 0,00                  | 0,00                  | 586 791,26                  | 0,00                     | 586 791,26               | 0,00                     | 586 791,26              |                       |
| 616110 | assurances immeubles et meubles                            | 0,00                  | 0,00                  | 2 178,00                    | 0,00                     | 2 178,00                 | 0,00                     | 2 178,00                |                       |
| 616170 | autres assurances multirisques                             | 0,00                  | 0,00                  | 3 074,71                    | 0,00                     | 3 074,71                 | 0,00                     | 3 074,71                |                       |
| 616300 | Assurances Automobiles                                     | 0,00                  | 0,00                  | 82 482,53                   | 0,00                     | 82 482,53                | 0,00                     | 82 482,53               |                       |
| 622600 | Honoraires   | 0,00                  | 0,00                  | 231 500,00                  | 0,00                     | 231 500,00               | 0,00                     | 231 500,00              |                       |
| 622700 | frais d'actes et de contentieux                            | 0,00                  | 0,00                  | 25 000,00                   | 0,00                     | 25 000,00                | 0,00                     | 25 000,00               |                       |
| 623100 | Annonces et Insertions                                     | 0,00                  | 0,00                  | 30 910,00                   | 0,00                     | 30 910,00                | 0,00                     | 30 910,00               |                       |
| 626100 | Frais Téléphone Fixe                                       | 0,00                  | 0,00                  | 4 299,00                    | 0,00                     | 4 299,00                 | 0,00                     | 4 299,00                |                       |
| 626300 | Frais Téléphone Mobile                                     | 0,00                  | 0,00                  | 203 818,92                  | 0,00                     | 203 818,92               | 0,00                     | 203 818,92              |                       |
| 627800 | Autres Frais et Communications sur Prestations de Sertices | 0,00                  | 0,00                  | 9 277 311,53                | 0,00                     | 9 277 311,53             | 0,00                     | 9 277 311,53            |                       |
| 628100 | Concours Divers (Cotisations et Adhésions)                 | 0,00                  | 0,00                  | 91 357,24                   | 0,00                     | 91 357,24                | 0,00                     | 91 357,24               |                       |
| 628200 | concours divers (dons)                                     | 0,00                  | 0,00                  | 160 000,00                  | 0,00                     | 160 000,00               | 0,00                     | 160 000,00              |                       |
| 631100 | salaire de poste   | 0,00                  | 0,00                  | 4 971 250,23                | 0,00                     | 4 971 250,23             | 0,00                     | 4 971 250,23            |                       |
| 631310 | Indemnité de Panier  | 0,00                  | 0,00                  | 663 695,00                  | 0,00                     | 663 695,00               | 0,00                     | 663 695,00              |                       |
| 631320 | Indemnité de Transport                                     | 0,00                  | 0,00                  | 409 080,00                  | 0,00                     | 409 080,00               | 0,00                     | 409 080,00              |                       |
| 631420 | ISU ET IPSU  | 0,00                  | 0,00                  | 3 360,00                    | 0,00                     | 3 360,00                 | 0,00                     | 3 360,00                |                       |
| 635100 | Cotisations C.N.A.S  | 0,00                  | 0,00                  | 1 140 647,71                | 0,00                     | 1 140 647,71             | 0,00                     | 1 140 647,71            |                       |
| 635800 | Cotisations Sociales CACOBATPH                             | 0,00                  | 0,00                  | 648 000,00                  | 0,00                     | 648 000,00               | 0,00                     | 648 000,00              |                       |
| 635900 | Cotisations CASNOS   | 0,00                  | 0,00                  | 648 000,00                  | 0,00                     | 648 000,00               | 0,00                     | 648 000,00              |                       |
| 642100 | Taxe sur l'activité professionnel (T.A.P)                  | 0,00                  | 0,00                  | 21 839 661,00               | 0,00                     | 21 839 661,00            | 0,00                     | 21 839 661,00           |                       |
| 642400 | Droit de Timbre et D'enregistrement                        | 0,00                  | 0,00                  | 4 329,48                    | 0,00                     | 4 329,48                 | 0,00                     | 4 329,48                |                       |
|        | <b>TOTAL A REPORTER</b>                                    | <b>677 352 606,06</b> | <b>677 352 606,06</b> | <b>13 772 052 562,22</b>    | <b>12 260 045 359,91</b> | <b>14 449 405 168,28</b> | <b>12 937 397 965,97</b> | <b>2 196 047 610,44</b> | <b>684 040 408,13</b> |

| COMPTE | LIBELLE  | REOUVERTURE(SOLDES)   |                       | MVM DU 01/01/20 AU 31/12/20 |                          | TOT.MVM AU 31/12/20      |                          | SOLDE AU 31/12/20       |                         |
|--------|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
|        |  | DEBIT                 | CREDIT                | DEBIT                       | CREDIT                   | DEBIT                    | CREDIT                   | DEBIT                   | CREDIT                  |
|        | <b>REPORT</b>  | <b>677 352 606,06</b> | <b>677 352 606,06</b> | <b>13 772 052 562,22</b>    | <b>12 260 045 359,91</b> | <b>14 449 405 168,28</b> | <b>12 937 397 965,97</b> | <b>2 196 047 610,44</b> | <b>684 040 408,13</b>   |
| 645400 | Vignettes Automobiles  | 0,00                  | 0,00                  | 15 000,00                   | 0,00                     | 15 000,00                | 0,00                     | 15 000,00               |                         |
| 645700 | autres impots et taxes   | 0,00                  | 0,00                  | 30,00                       | 0,00                     | 30,00                    | 0,00                     | 30,00                   |                         |
| 657000 | Charges Exceptionnelles de Gestion Courante                                      | 0,00                  | 0,00                  | 1 345,97                    | 0,00                     | 1 345,97                 | 0,00                     | 1 345,97                |                         |
| 661600 | Intérêts Bancaires sur Opérations de Financement                                 | 0,00                  | 0,00                  | 2 279 165,51                | 0,00                     | 2 279 165,51             | 0,00                     | 2 279 165,51            |                         |
| 666000 | Pertes de change   | 0,00                  | 0,00                  | 33 826 945,79               | 0,00                     | 33 826 945,79            | 0,00                     | 33 826 945,79           |                         |
| 681210 | Dotations au amortissements, provision et pertes de valeur - actifs non courants | 0,00                  | 0,00                  | 8 941 189,66                | 0,00                     | 8 941 189,66             | 0,00                     | 8 941 189,66            |                         |
| 695000 | Impôts sur les Bénéfices Basés sur le Résultat des Activités Ordinaires          | 0,00                  | 0,00                  | 3 084 362,00                | 0,00                     | 3 084 362,00             | 0,00                     | 3 084 362,00            |                         |
| 6***** | <b>CLASSE 6 : COMPTES DE CHARGES</b>   | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           | <b>1 551 376 669,01</b>     | <b>0,00</b>              | <b>1 551 376 669,01</b>  | <b>0,00</b>              | <b>1 551 376 669,01</b> |                         |
| 700010 | Ventes de Bois Blanc   | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                        | 1 261 566 783,53         | 0,00                     | 1 261 566 783,53         |                         | 1 261 566 783,53        |
| 700011 | Ventes de Hetre  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                        | 27 339 716,94            | 0,00                     | 27 339 716,94            |                         | 27 339 716,94           |
| 700022 | Ventes de contre plaqué mixte chine  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                        | 162 581 778,07           | 0,00                     | 162 581 778,07           |                         | 162 581 778,07          |
| 700024 | Ventes etai standard peint   | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                        | 195 040,00               | 0,00                     | 195 040,00               |                         | 195 040,00              |
| 700025 | Ventes de contre plaque black film   | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                        | 96 058 782,32            | 0,00                     | 96 058 782,32            |                         | 96 058 782,32           |
| 700026 | Ventes MDF   | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                        | 5 332 624,35             | 0,00                     | 5 332 624,35             |                         | 5 332 624,35            |
| 700027 | Ventes PVC   | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                        | 5 449 840,00             | 0,00                     | 5 449 840,00             |                         | 5 449 840,00            |
| 706000 | Autres prestations de services   | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                        | 600 000,00               | 0,00                     | 600 000,00               |                         | 600 000,00              |
| 757000 | Produits Exceptionnels sur Opérations de Gestion                                 | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                        | 125,03                   | 0,00                     | 125,03                   |                         | 125,03                  |
| 758000 | Autres produits de gestion courante  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                        | 335 541,72               | 0,00                     | 335 541,72               |                         | 335 541,72              |
| 766000 | Gains de change  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                        | 556 967,45               | 0,00                     | 556 967,45               |                         | 556 967,45              |
| 768000 | Autres produits financiers   | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                        | 138 041,83               | 0,00                     | 138 041,83               |                         | 138 041,83              |
| 7***** | <b>CLASSE 7 - COMPTES DE PRODUITS</b>  | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>                 | <b>1 560 155 241,24</b>  | <b>0,00</b>              | <b>1 560 155 241,24</b>  |                         | <b>1 560 155 241,24</b> |
|        | <b>TOTAL GENERAL</b>   | <b>677 352 606,06</b> | <b>677 352 606,06</b> | <b>13 820 200 601,15</b>    | <b>13 820 200 601,15</b> | <b>14 497 553 207,21</b> | <b>14 497 553 207,21</b> | <b>2 244 195 649,37</b> | <b>2 244 195 649,37</b> |

## Table des matières

Liste des abréviations

Liste des tableaux

Liste des figures

|   |    |
|---|----|
| <b>Introduction générale</b> .....  | 01 |
| <b>Chapitre I : Cadre conceptuel et théorique de l'audit</b> .....                                  | 05 |
| <b>Section1 : Aspect de base sur l'audit</b> .....  | 05 |
| 1-1-Historique d'audit et son évolution : .....   | 05 |
| 1-2-Les différents types d'audit :.....   | 11 |
| 1-3-Les outils de l'auditeur .....  | 15 |
| <b>Section 2 : Les fondements de l'audit comptable et financière</b> .....                          | 19 |
| 2-1- Les fondements théoriques de l'audit comptable et financière .....                             | 19 |
| 2-2- Les objectifs de l'audit comptable et financière :.....  | 21 |
| 2-3-Le champ d'application de l'audit comptable et financière en Algérie .....                      | 22 |
| 2-4-Norme d'audit comptable et financière :.....  | 22 |
| <b>Conclusion</b> .....   | 26 |
| <b>Chapitre II : Le commissariat aux comptes en Algérie</b> .....                                   | 27 |
| <b>Introduction</b> :.....  | 27 |
| <b>Section 1 : Cadre conceptuel sur le commissariat aux comptes</b> .....                           | 27 |
| 1-1-Historique de commissariat aux comptes dans l'entreprise Algérienne .....                       | 28 |
| 1-2-La profession du commissariat aux comptes et son rôle sur l'organisation de l'entreprise :..... | 30 |
| <b>Section 2 : Le statut du commissaire aux comptes</b> .....                                       | 32 |
| 2-1- Les conditions et modalité de l'exercice de la profession de commissariat aux comptes.....     | 32 |
| 2-2- Les qualités professionnelles et morales requises .....  | 35 |
| 2-3- Les responsabilités du commissaire aux comptes.....  | 37 |
| <b>Section 3 : Le déroulement de la mission de commissariat aux comptes</b> .....                   | 39 |
| 3-1- La phase préliminaire .....  | 40 |
| 3-2- Appréciation du contrôle interne .....   | 45 |

## Tables des matières

---

|   |     |
|---|-----|
| 3-3 Évaluation du système du contrôle interne .....                             | 47  |
| 3-4 Travaux de fin de mission et rapport d'audit :.....                         | 49  |
| <b>Conclusion</b> .....   | 52  |
| <b>Chapitre 3 : Illustration de la pratique d'une mission d'audit</b> .....     | 53  |
| <b>Introduction</b> .....   | 53  |
| <b>Section1 : Présentation de cabinet d'audit et l'entreprise auditée</b> ..... | 53  |
| 1-1 - Présentation de cabinet d'audit (l'organisme d'accueil) .....             | 53  |
| 1-2 Présentation de l'entreprise auditée.....                                   | 55  |
| <b>Section 2 : Rapport du commissariat aux comptes</b> .....                    | 55  |
| 2-1- Rapport général expression d'opinion exercice clos le 31/12/2020.....      | 55  |
| 2-2 Les états financiers .....  | 57  |
| 2-3- Rapports prévus par le décret n° 11-202 du 26/05/2011 .....                | 81  |
| <b>Synthèse des résultats du rapport</b> .....                                  | 90  |
| <b>Conclusion</b> .....   | 90  |
| <b>Conclusion générale</b> .....  | 91  |
| <b>Bibliographie</b> .....  | 93  |
| <b>Annexes</b> .....  | 95  |
| <b>Table de matières</b> .....  | 104 |

**Résumé :**

Ce mémoire a pour objectif de présenter la profession d'audit comptable et financier, et plus précisément l'audit légal, elle est exercée en Algérie dans le cadre du commissariat aux comptes qui est appelés pour jouer un rôle déterminant dans la vie des entreprises. Les commissaires aux comptes doivent, comme tous les auditeurs du monde entier, mener un audit financier conduisant à examiner les états de synthèses en vue de formuler une opinion sur la régularité et la sincérité du compte annuel la certification de l'image fidèle des comptes annuels. Ils ne travaillent pas au hasard au gré de leur inspiration : ils respectent une méthodologie qui comprend des étapes de travail et des techniques de collecte des éléments probants.

**Mots clés :** Audit externe, audit légale, audit financier et comptable, commissaires aux comptes, normes internationales d'audit

**Abstract:**

This thesis aims to present the profession of accounting and financial audit, and more precisely the legal audit, it is exercised in Algeria within the framework of the statutory auditors who are called upon to play a decisive role in the life of companies. Statutory auditors must, like all auditors around the world, conduct a financial audit leading to an examination of the summary statements in order to formulate an opinion on the regularity and sincerity of the annual accounts certification of the true and fair view of the annual accounts. They do not work haphazardly according to their inspiration: they respect a methodology that includes work steps and techniques for collecting evidence.

**Keywords:** External audit, legal audit, financial and accounting audit, auditors, international auditing standards